



Abeille Vie

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR)

Exercice 2021

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES	8
SYNTHESE DES CHANGEMENTS SURVENUS SUR L'ANNEE 2021	9
A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS.....	11
A.1 Activité Vie et Non Vie	11
A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise	11
A.1.2 Présentation Générale de l'Activité	11
A.2 Résultat de souscription	13
A.2.1 Compte de résultats comptables	13
A.2.2 Résultat par ligne d'activité.....	17
A.3 Résultat des investissements	23
A.3.1 Résultats financiers des activités d'investissements.....	23
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	25
B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance	25
B.1.1 Structure de gouvernance	25
B.1.2 Comités spécialisés	26
B.1.3 Fonctions clés.....	29
B.1.4 Politique et pratique de la rémunération.....	30
B.1.5 Autres informations.....	35
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	36
B.2.1 Contexte et objectifs	36
B.2.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	36
B.2.3 Les processus mis en place par Abeille Assurances	37
B.2.4 Suivi de l'évolution des compétences	37
B.3 Système de gestion des risques	39
B.3.1 Système de gestion des risques de l'entreprise : stratégie et objectifs	39
B.3.2 Cadre de gestion du capital.....	43
B.3.3 Mise en œuvre du système de gestion des risques	45
B.3.4 Une gouvernance intégrée	46
B.4 Système de Contrôle Interne	48
B.4.1 Contrôle interne	48
B.4.2 Vérification de la Conformité	49
B.5 Fonction Audit Interne	52
B.5.1 Les activités de l'Audit Interne	52
B.5.2 Les responsabilités de l'Audit Interne.....	53
B.5.3 Indépendance de la Fonction Audit Interne.....	53
B.6 Fonction Actuarielle	55

B.7	Sous-traitance	56
B.7.1	La politique de sous-traitance	56
B.7.2	Détails sur les prestataires de services	57
C.	PROFIL DE RISQUE	61
C.1	Risque de souscription	61
C.1.1	Exposition	61
C.1.2	Risque de concentration	63
C.1.3	Atténuation des risques	63
C.1.4	Sensibilité	66
C.2	Risque de marché	68
C.2.1	Exposition	68
C.2.2	Risque de concentration	70
C.2.3	Atténuation des risques	70
C.2.4	Sensibilité	70
C.3	Risque de crédit	73
C.3.1	Exposition	73
C.3.2	Risque de concentration	75
C.3.3	Atténuation des risques	75
C.3.4	Sensibilité	75
C.4	Risque de liquidité	76
C.4.1	Exposition	76
C.4.2	Risque de concentration	77
C.4.3	Atténuation de risque	77
C.5	Risque opérationnel	79
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	82
D.1	Actifs	83
D.1.1	Ecart d'acquisition	83
D.1.2	Frais d'acquisition reportés	83
D.1.3	Actifs incorporels	83
D.1.4	Immobilisations corporelles pour usage propre	84
D.1.5	Immobilier	84
D.1.6	Participations	85
D.1.7	Actions	87
D.1.8	Obligations	88
D.1.9	Fonds d'investissement	89
D.1.10	Produits dérivés	90
D.1.11	Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	90
D.1.12	Placements en représentation de contrats en Unités de Compte (UC)	90
D.1.13	Autres prêts	91
D.1.14	Avances sur polices	91
D.1.15	Dépôts auprès des cédantes	91
D.1.16	Trésorerie et équivalents trésorerie	92
D.1.17	Autres postes d'actif	92

D.2	Provisions techniques	93
D.2.1	Valorisation des provisions techniques	93
D.2.2	Méthodologies et hypothèses actuarielles pour le calcul des provisions techniques SII	97
D.2.3	Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques.....	98
D.2.4	Evolution des hypothèses utilisées	98
D.2.5	Déductions transitoires	98
D.3	Autres passifs	99
D.3.1	Provisions autres que les provisions techniques.....	99
D.3.2	Dettes pour dépôts espèces des réassureurs.....	99
D.3.3	Impôts différés passifs.....	100
D.3.4	Produits dérivés	100
D.3.5	Dettes subordonnées	100
D.3.6	Autres postes de passif	101
D.4	Méthode de valorisation alternative.....	101
E.	GESTION DU CAPITAL	103
E.1	Fonds propres.....	103
E.1.1	Classification des fonds propres.....	104
E.1.2	Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II	106
E.1.3	Ajustements et restrictions	106
E.1.4	Absorption de pertes	106
E.2	Détermination du capital de solvabilité requis	107
E.2.1	Capital de Solvabilité Requis (SCR).....	107
E.2.2	Capital requis minimum (MCR)	108
E.2.3	Besoin global de Solvabilité.....	108
E.3	Utilisation du sous module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du SCR	108
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	109
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis ...	109
F.	ANNEXES : ETATS QRT (EN MILLIERS D'EUROS).....	110
F.1	Etat S.02.01.02 – Bilan Solvabilité II.....	110
F.2	Etat S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité.....	112
F.3	Etat S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays.....	115
F.4	Etat S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT	117
F.5	Etat S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie	119
F.6	Etat S.19.01.21 - Sinistres en non-vie	121
F.7	Etat S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	123

F.8	Etat S.23.01.22 - Fonds propres	124
F.9	Etat S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard.....	125
F.10	Etat S.25.02.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel	126
F.11	Etat S.25.03.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral.....	126
F.12	Etat S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement.....	126
F.13	Etat S.28.02.01 - Minimum de capital requis – Activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie	127
	ANNEXES	129
	Annexe 1 : Organigramme de la Direction du sous-groupe Abeille Assurances	129
	Annexe 2 : Glossaire	130

Liste des tableaux

Tableau 1 – Abeille Vie - Décomposition du résultat net en 2020 et 2021	13
Tableau 2 – Abeille Vie – Décomposition du résultat technique net en 2020 et 2021	13
Tableau 3 – Abeille Vie - Produits des placements nets de charges en 2020 et 2021	14
Tableau 4 – Abeille Vie - Allocation des produits des placements nets de charge en 2020 et 2021	14
Tableau 5 – Abeille Vie – Décomposition de la charge de sinistres en 2020 et 2021	14
Tableau 6 – Abeille Vie - Variation des provisions techniques en 2020 et 2021	15
Tableau 7 – Abeille Vie – Décomposition des frais par nature en 2020 et 2021	16
Tableau 8 – Abeille Vie - Décomposition des frais par destination en 2020 et 2021	16
Tableau 9 – Abeille Vie - Résultat technique Vie et Non Vie en 2020 et 2021	17
Tableau 10 – Abeille Vie - Décomposition du résultat technique par ligne d'activité en 2020 et 2021	18
Tableau 11 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur l'épargne Euro entre 2020 et 2021	19
Tableau 12 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur l'épargne UC entre 2020 et 2021	20
Tableau 13 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur la Prévoyance Vie entre 2020 et 2021	20
Tableau 14 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur la Prévoyance Non Vie entre 2020 et 2021	21
Tableau 15 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur la Dépendance entre 2020 et 2021	21
Tableau 16 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur les Rentes Invalidité entre 2020 et 2021	22
Tableau 17 – Abeille Vie - Résultat financier des placements en euros en 2020 et 2021	23
Tableau 18 – Abeille Vie - Résultat financier des placements en UC en 2020 et 2021	23
Tableau 19 – Abeille Vie - Liste des politiques du Groupe et des politiques locales	40
Tableau 20 – Abeille Vie - Encours par type de contrat et de garanties au 31/12/2021	61
Tableau 21 – Abeille Vie - Risques de souscription inhérents retenus dans le cadre de la formule standard au 31/12/2021	62
Tableau 22 – Abeille Vie - Risques de souscription inhérents non retenus dans le cadre de la formule standard au 31/12/2021	63
Tableau 23 – Abeille Vie - Hypothèses des sensibilités sur les risques de souscription au 31/12/2021	66
Tableau 24 – Abeille Vie – Résultats de sensibilités 2021 – Risque de souscription	66
Tableau 25 – Abeille Vie - Risques de marché inhérents au 31/12/2021	68
Tableau 26 – Abeille Vie - Risques de marché non modélisés au 31/12/2021	69
Tableau 27 – Abeille Vie - Méthodes d'atténuation du risque de marché au 31/12/2021	70
Tableau 28 – Abeille Vie - Résultats de sensibilités 2021 – taux d'intérêt	71
Tableau 29 – Abeille Vie – Résultats de sensibilités 2021 – actions	71
Tableau 30 – Abeille Vie - Résultats de sensibilités 2021 – inflation	72
Tableau 31 – Abeille Vie - Résultats de sensibilités 2021 – obligations d'entreprise	72
Tableau 32 – Abeille Vie - Résultats de sensibilités 2021 – obligations souveraines	72
Tableau 33 – Abeille Vie - Expositions de Type 1 au 31/12/2021	73
Tableau 34 – Abeille Vie - Expositions de Type 2 au 31/12/2021	74
Tableau 35 – Abeille Vie – Capital requis pour couvrir le risque de contrepartie d'Abeille Assurances au 31/12/2021	74
Tableau 36 – Abeille Vie – Capital requis pour couvrir le risque opérationnel au 31/12/2021	80
Tableau 37 – Abeille Vie - Ecart entre le bilan Solvabilité II et le bilan comptable au 31/12/2021	82
Tableau 38 – Abeille Vie - Ecart d'acquisition au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	83
Tableau 39 – Abeille Vie - Frais d'acquisition reportés au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	83
Tableau 40 – Abeille Vie - Actifs incorporels au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	83
Tableau 41 – Abeille Vie - Actifs incorporels au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	84
Tableau 42 – Abeille Vie - Actifs immobiliers au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	84

Tableau 43 – Abeille Vie – VNC des immeubles de placement et parts de sociétés immobilières et OPCI au 31/12/2021	85
Tableau 44 – Abeille Vie – Participations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	85
Tableau 45 – Abeille Vie – Détail des participations et méthodes de valorisation au 31/12/2021	86
Tableau 46 – Abeille Vie – Détail des participations figurant au bilan Solvabilité II au 31/12/2021	87
Tableau 47 – Abeille Vie – Actions au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	87
Tableau 48 – Abeille Vie – Obligations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	88
Tableau 49 – Abeille Vie – Détail VNC et valeur de réalisation des obligations au 31/12/2021	88
Tableau 50 – Abeille Vie – Fonds d'investissement au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	89
Tableau 51 – Abeille Vie – Détail de la VNC des fonds des parts d'OPCVM au 31/12/2021	89
Tableau 52 – Abeille Vie – Produits dérivés (actif) au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	90
Tableau 53 – Abeille Vie – Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021	90
Tableau 54 – Abeille Vie – Placements en représentation de contrats en UC au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021	90
Tableau 55 – Abeille Vie – Autres prêts au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	91
Tableau 56 – Abeille Vie – Avances sur polices au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	91
Tableau 57 – Abeille Vie – Dépôts auprès des cédantes au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	91
Tableau 58 – Trésorerie et équivalents trésorerie au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	92
Tableau 59 – Abeille Vie – Autres postes d'actif au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	92
Tableau 60 – Abeille Vie – Provisions techniques au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	93
Tableau 61 – Abeille Vie – Indicateurs de solvabilité avant et après correction de volatilité	97
Tableau 62 – Abeille Vie – Provisions autres que les provisions techniques au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021	99
Tableau 63 – Abeille Vie – Dettes pour dépôts espèces des réassureurs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	99
Tableau 64 – Abeille Vie – Impôts différés passifs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	100
Tableau 65 – Abeille Vie – Produits dérivés au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	100
Tableau 66 – Abeille Vie – Dettes Subordonnées au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	100
Tableau 67 – Abeille Vie – Autres postes de passif au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021	101
Tableau 68 – Abeille Vie – Fonds propres Solvabilité II à fin 2021 et fin 2020	104
Tableau 69 – Abeille Vie – Réconciliation des fonds propres avec l'excédent actifs/passifs à fin 2021 et fin 2020	104
Tableau 70 – Abeille Vie – Classification des fonds propres éligibles en couverture du SCR par Tier au 31/12/2021	105
Tableau 71 – Abeille Vie – Classification des fonds propres éligibles en couverture du MCR par Tier au 31/12/2021	105
Tableau 72 – Abeille Vie – Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II à fin 2021 et fin 2021	106
Tableau 73 – Abeille Vie – SCR détaillé à fin 2021 et fin 2020	107
Tableau 74 – Abeille Vie – MCR à fin 2021 et fin 2020	108
Tableau 75 – Abeille Vie – Couverture du SCR et du MCR à fin 2021 et fin 2020	108

Avertissement relatif aux déclarations prospectives

Le présent rapport peut contenir des déclarations prospectives, portant sur des événements, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs, concernant l'activité future, et plus généralement la situation financière, les résultats, la performance et la stratégie d'Abeille Assurances. Ces déclarations n'énoncent pas des faits historiques et peuvent contenir des termes tels que « peut », « va », « devrait », « estime », « envisage », « prévoit » ou de sens similaires.

Ces déclarations se fondent sur des opinions et hypothèses formulées au moment de l'établissement du présent rapport, et comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non. La situation financière, les résultats, la performance ou les événements réellement observés peuvent différer significativement de ceux indiqués dans, ou induits par ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs, comprenant, notamment, l'environnement économique et politique, la situation concurrentielle, les conditions et performances des marchés financiers (en particulier la fluctuation des taux d'intérêt), la fréquence et la gravité des sinistres assurés, le niveau et l'évolution de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de rétention des portefeuilles de contrats et les changements en matière législative, réglementaire et normative.

La société ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

Les informations contenues dans ce rapport n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ni aucun engagement n'est ainsi donné à leur égard quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. La responsabilité de la société, ou plus généralement du groupe Aviva, ne saurait être engagée.

Synthèse des changements survenus sur l'année 2021

A. Activités et résultats

- Le 30 septembre 2021, Aviva France rejoint Aéma Groupe.
- Le 19 novembre 2021, Aviva France change de dénomination et devient Abeille Assurances entraînant également le changement de nom de la société Aviva Vie qui devient Abeille Vie.
- Le changement d'actionnaire n'entraîne aucun changement notable en termes d'activité.
- Le résultat net, à 78 M€, en retrait de 33 M€ par rapport à l'année précédente, est impacté de manière défavorable par la réalisation de moins values sur le portefeuille de valeurs mobilières SHF (actifs en représentation des fonds propres de la société).
- Le niveau de collecte d'affaires nouvelles est globalement en hausse de 17% par rapport à l'année précédente. La part de la collecte en unités de compte affiche une progression de +6pts, à 48% en 2021 (42% en 2020).

B. Système de gouvernance

- Philippe-Michel Labrosse assure la Présidence du Conseil depuis le 30 septembre 2021.
- Serge Da Mariana assure la Direction Générale de la société depuis le 20 novembre 2020; il est assisté d'un Directeur Général Délégué, Blandine Chaghal, depuis le 25 juin 2018.
- Le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) continue à se placer au cœur du système de gestion des risques. Le rapport ORSA du sous-groupe Abeille Assurances, qui couvre l'ensemble des filiales d'Abeille Assurances (dont Abeille Vie), pour l'année 2021, a été validé par le Conseil d'Administration d'Abeille Vie.

C. Profil de risque

- Aucune évolution notable du profil de risque d'Abeille Vie n'est relevée à fin 2021.
- Dans un environnement prolongé de taux bas, le risque de taux, ainsi que les risques liés aux spreads de crédit sur les marchés financiers restent les principaux points d'attention.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

- Aucune évolution notable des méthodes de valorisation menant à l'établissement du bilan Solvabilité II.

E. Gestion du capital

- Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé en Formule Standard depuis le rachat d'Abeille Assurances par Aéma.
- Abeille Vie a émis en décembre 2021 une dette subordonnée de 350 M€, entièrement souscrite par sa société parente MACIF, et éligible en tant que fonds propres Solvabilité II de niveau 2.
- Avec un ratio de couverture du SCR de 175,8%, et un ratio de couverture du MCR de 383,3%, Abeille Vie satisfait largement aux exigences réglementaires au 31 décembre 2021.

Section A

Activités et Résultats

A.1	ACTIVITÉ VIE ET NON VIE	11
A.2	RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION	13
A.3	RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS	23

A. Activités et résultats

A.1 Activité Vie et Non Vie

A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise

Abeille Vie est une société anonyme au capital de 1 205 528 532,67 euros, régie par le code des assurances, filiale à 100% d'Abeille Assurances.

Abeille Vie est une société mixte distribuant principalement des produits d'Epargne et Retraite et de Prévoyance.

La société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

4 Place de Budapest – CS 92459

75 436 Paris Cedex 09

Les états financiers d'Abeille Vie sont certifiés par des Commissaires aux comptes inscrits auprès de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes, actuellement :

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villers

92208 Neuilly Sur Seine

Abeille Vie est consolidée en intégration globale par le groupe Aéma, lui-même soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Abeille Vie détient des participations dans un certain nombre d'entreprises liées, dont les plus importantes, au 31 décembre 2021 sont Abeille Epargne Retraite (société d'assurance détenue à 100%), Abeille Retraite Professionnelle (FRPS détenu à 100%), le groupe Union Financière de France (74,99%) et Epargne Actuelle (100%).

Le 30 septembre 2021, Aviva France a rejoint Aéma Groupe, concrétisant ainsi l'ambition originelle de ses deux fondateurs, Macif et Aésio Mutuelle, de construire un groupe mutualiste de référence en France capable d'offrir la protection la plus large à ses assurés.

Suite à son acquisition par Aéma Groupe, Philippe Michel Labrosse est nommé Directeur Général d'Aviva France. En outre, Aviva France change de dénomination sociale et devient Abeille Assurances entraînant également le changement de nom de la société Aviva Vie qui devient Abeille Vie.

A.1.2 Présentation Générale de l'Activité

Dans un contexte économique défavorable, sur fond de crise pandémique et de taux bas sur le long terme, l'activité d'Abeille Vie hors produit AFER enregistre une production nouvelle 2021 de 1,441 milliards d'euros en progressions de 23% avec un pourcentage d'Unités de Compte dans la production nouvelle de 66% en 2021 contre 60% en 2020.

Le produit AFER, co-assuré à 50% entre Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite affiche une production nouvelle 2021 de 2,203 milliards d'euros en progression de 10% par rapport à l'année précédente avec un pourcentage d'Unités de Compte dans la production nouvelle de 35% à fin 2021 (30% à fin 2020).

Le taux de collecte Epargne/Retraite en Unités de Compte est de 47,3% à fin 2021 dont 66,5% pour la partie hors AFER (43,3% à fin 2020 dont 60,3% pour la partie hors AFER).

Au 31 décembre 2021, l'encours Epargne hors AFER géré représente 20,630 milliards d'euros (dont 57,5% d'UC) et se décompose comme suit :

- Fonds Garanti 8 768 M€, soit 42,5% (8 628 M€, soit 43,7% en 2020)
- Unités de Compte 11 862 M€, soit 57,5% (11 111 M€, soit 56,3% en 2020)

Au 31 décembre 2021 l'encours Epargne du contrat AFER représente 27,8 milliards d'euros (27,1 milliards d'euros en 2020) en hausse de 2,8% par rapport à 2020.

- Fonds Garanti 20 766 M€, soit 74,6% (21 078 M€, soit 77,8% en 2020)
- Unités de Compte 6 984 M€, soit 25,1% (5 903 M€, soit 21,8% en 2020)
- Fonds Eurocroissance 76 M€, soit 0,3% (96 M€, soit 0,4% en 2020)

Le taux de rachat 2021 des contrats Epargne hors AFER progresse légèrement passant de 5,03% en 2020 à 5,47% en 2021 comme le taux de rachat 2021 des contrats Epargne AFER (2,86% en 2020 vs 2,92% en 2021).

A.2 Résultat de souscription

A.2.1 Compte de résultats comptables

Le résultat net 2021 est un profit de 78,3 M€, contre 111,7 M€ en 2020, soit une diminution de 55%.

Il se décompose comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Résultat technique vie	97,3	163,4	(66,1)	(40%)
Résultat technique non-vie	(12,6)	(17,8)	5,2	(29%)
Résultat technique	84,7	145,6	(60,9)	(42%)
Produits nets des placements alloués sur le non technique	27,4	27,2	0,2	1%
Impôt sur les sociétés	(42,4)	(59,0)	16,6	(28%)
Autres éléments	8,6	(2,1)	10,7	ns
Résultat de l'exercice	78,3	111,7	(33,4)	(30%)

Tableau 1 – Abeille Vie - Décomposition du résultat net en 2020 et 2021

Au sein de ce résultat global, le résultat technique peut être détaillé comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation (%)
Primes brutes	3 088,9	2 741,8	347,1	13%
Primes cédées en réassurance	(22,2)	(25,0)	2,8	(11%)
Produits des placements	1 078,1	1 005,3	72,7	7%
Ajustement ACAV net	1 748,5	56,3	1 692,2	ns
Charges de sinistres brutes	(3 521,2)	(3 508,1)	(13,0)	0%
Sinistres cédés en réassurance	20,8	6,4	14,3	ns
Variation des provisions techniques nettes de réassurance	(821,9)	1 179,3	(2 001,2)	ns
Participation au résultat	(868,4)	(791,4)	(77,0)	10%
Frais d'acquisition	(169,5)	(152,7)	(16,8)	11%
Frais d'administration	(272,6)	(250,2)	(22,5)	9%
Charges des placements	(383,9)	(311,2)	(72,6)	23%
Autres produits techniques nets des autres charges	208,2	195,1	13,1	7%
Résultat technique net	84,7	145,6	(60,9)	(42%)

Tableau 2 – Abeille Vie – Décomposition du résultat technique net en 2020 et 2021

Le résultat technique est un profit de 84,7 M€, contre 145,6 M€ en 2020, soit une diminution de 42%.

Il convient de rappeler qu'Abeille Vie est agréée pour délivrer, en tant qu'entreprise mixte d'assurance, des garanties complémentaires maladie et accident.

Comptablement, ces opérations sont isolées au sein d'un compte technique "non-vie".

A.2.1.1 Les primes

Le chiffre d'affaires brut de réassurance s'élève, pour 2021, à 2 961,7 M€ en vie et 127,2 M € en Non Vie, soit un total de 3 088,9 M€, à comparer à 2 741,8 M€ en 2020.

Les primes cédées représentent 22,2 M€, contre 25,0 M€ en 2020.

Les primes d'Abeille Vie comprennent la moitié du chiffre d'affaires de l'AFER, coassuré avec Abeille Epargne Retraite (AER). En 2021, ces primes se sont élevées à 1 146,5 M€, contre 1 052,1 M€ en 2020.

Hors AFER, les primes représentent 1 942,4 M€, contre 1 689,7 M€ en 2020.

A.2.1.2 Produits et charges des placements

Les produits des placements nets de charges s'établissent à 721,6M€, contre 721,2M€ en 2020.

Ce chiffre se ventile comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Revenus et charges courants	684,8	782,7	(97,9)	(13%)
Résultat des opérations de cessions	159,0	32,6	126,4	ns
Dotations et reprises de provisions	(17,6)	(16,9)	(0,7)	4%
Amortissement des immeubles	(5,2)	(4,3)	(0,9)	22%
Frais internes liés à la gestion financière	(99,4)	(72,9)	(26,5)	36%
Produits des placements nets de charges	721,6	721,2	0,4	0%

Tableau 3 – Abeille Vie - Produits des placements nets de charges en 2020 et 2021

L'allocation réglementaire de ces produits au prorata des parts respectives des provisions techniques vie (y compris l'intégralité de la réserve de capitalisation) et non-vie et des fonds propres, conduit à la répartition suivante :

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Compte technique vie	681,9	682,3	(0,5)	(0%)
Compte technique non-vie	12,3	11,7	0,6	5%
Compte non technique	27,4	27,2	0,2	1%
Produits des placements nets de charges	721,6	721,2	0,4	0%

Tableau 4 – Abeille Vie - Allocation des produits des placements nets de charge en 2020 et 2021

A.2.1.3 Les sinistres

La charge des sinistres nette de réassurance s'élève à 3 382,8 M€ en vie et 117,6 M€ en Non Vie, soit un total de 3 500,4 M€, contre 3 501,7 M€ en 2020.

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Sinistres	1 354,5	1 549,5	(195,1)	(13%)
Capitaux échus	8,1	14,6	(6,5)	(45%)
Rachats	1 903,7	1 831,0	72,7	4%
Rentes et divers	255,0	113,0	142,0	ns
Charge de sinistres brute de réassurance	3 521,2	3 508,1	13,0	0%
Part des réassureurs dans les sinistres	(20,8)	(6,4)	(14,3)	ns
Charge de sinistres nette de réassurance	3 500,4	3 501,7	(1,3)	(0%)

Tableau 5 – Abeille Vie – Décomposition de la charge de sinistres en 2020 et 2021

A.2.1.4 Provisions d'assurance et autres provisions techniques

La variation des provisions techniques nettes de réassurance s'est traduite par une dotation de 821,9 M€ en 2021 (dont une dotation de 817,0 M€ en vie et une dotation de 4,9 M€ en non-vie), contre une reprise de 1 179,3 M€ en 2020. Elle s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Provisions exprimées en euros	(983,5)	(1 385,4)	401,9	(29%)
Provisions exprimées en unités de compte	1 801,4	215,9	1 585,5	ns
Incidence des frais d'acquisition reportés	(2,2)	(2,4)	0,2	(9%)
Provisions techniques brutes de réassurance	815,7	(1 172,0)	1 987,7	(70%)
Part des réassureurs dans la variation des provisions	6,2	(7,4)	13,6	ns
Provisions techniques nettes de réassurance	821,9	(1 179,3)	2 001,2	(70%)

Tableau 6 – Abeille Vie - Variation des provisions techniques en 2020 et 2021

En ce qui concerne les unités de compte, la variation des provisions intègre les ajustements de valeur des supports, qui se traduisent, par ailleurs, dans le compte de résultat par un produit de 1 748,4 M€, contre un produit de 56,3 M€ en 2020.

A.2.1.5 Participation aux résultats

La participation aux résultats nette de réassurance, qui comprend les intérêts crédités aux provisions mathématiques et la participation aux bénéfices, est de 868,1 M€ en vie et 0,3 M€ en Non Vie, soit un total de 868,4 M€, contre 791,4 M€ en 2020.

A.2.1.6 Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition s'élèvent à 169,5 M€. Ils résultent de la répartition analytique des frais généraux et des commissions, et incluent notamment la variation des frais d'acquisition reportés, compensée dans les provisions techniques.

Les postes frais d'administration et autres frais s'élevant à 272,6 M€, comprennent la fraction des frais généraux ne concourant pas directement à l'acquisition des contrats, à la gestion de sinistres ou à la gestion des placements.

Les frais par nature

En millions d'euros	2020	2020	Evolution	Variation
Commissions	285,4	251,0	34,4	14%
Charges externes	107,5	107,1	0,4	0%
Impôts et taxes	17,5	15,2	2,3	15%
Charges de personnel	41,2	38,3	2,9	8%
Autres charges de gestion courante	0,0	(0,0)	0,0	ns
Amortissements et provisions	2,5	1,5	1,0	69%
Sous-total des charges par nature	454,1	413,1	41,0	10%
Frais d'acquisition reportés	2,2	2,5	(0,3)	(12%)
Frais d'administration	-	-	-	-
Frais de règlement des sinistres	3,8	1,8	2,0	-
Commissions reçues des réassureurs	(0,7)	(0,5)	(0,2)	40%
Sous-total autres charges	5,3	3,8	1,5	40%
Total	459,5	416,9	42,5	10%

Tableau 7 – Abeille Vie – Décomposition des frais par nature en 2020 et 2021**Les frais par destination**

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Vie				
Frais de règlement des sinistres	12,1	8,2	3,9	48%
Frais d'acquisition	152,7	137,9	14,8	11%
Frais d'administration	268,7	247,3	21,4	9%
Frais de gestion des placements	4,4	5,3	(0,9)	(17%)
Commissions reçues des réassureurs	(0,2)	(0,1)	(0,2)	ns
Sous-total Vie	437,6	398,6	39,0	10%
Non Vie				
Frais de règlement des sinistres	0,7	1,0	(0,3)	(30%)
Frais d'acquisition	16,8	14,8	2,0	14%
Frais d'administration	4,7	2,9	1,8	62%
Frais de gestion des placements	0,2	0,1	0,1	53%
Commissions reçues des réassureurs	(0,5)	(0,5)	0,0	(5%)
Sous-total Non-Vie	21,9	18,3	3,6	20%
Total	459,5	416,9	42,7	10%

Tableau 8 – Abeille Vie - Décomposition des frais par destination en 2020 et 2021**A.2.1.7 Autres produits et charges techniques**

Les autres produits nets de charges techniques s'élèvent à 208,2 M€, contre 194,5 M€ en 2020.

A.2.2 Résultat par ligne d'activité

A.2.2.1 Analyse des résultats entre 2020 et 2021

Le résultat avant impôt diminue de 50,0 M€, avec une baisse de 60,8 M€ du résultat technique Vie et Non Vie, et une hausse de 10,8 M€ du résultat non-technique :

En millions d'euros	2021	2020	Variation	Evolution
Marge technique hors provisions globales	365,3	376,9	(11,6)	(3%)
Variation des provisions globales	24,1	(35,3)	59,4	ns
Marge technique nette	389,4	341,6	47,8	14%
Revenus des placements nets	698,6	699,4	(0,8)	0%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(756,0)	(674,9)	(81,1)	12%
Marge financière	(57,4)	24,5	(81,9)	NS
Commissions	(284,6)	(250,5)	(34,1)	14%
Frais généraux	(168,7)	(162,1)	(6,6)	4%
Autres produits techniques nets des autres charges	206,0	192,1	13,9	7%
Commissions et frais	(247,3)	(220,5)	(26,8)	12%
Résultat technique	84,7	145,6	(60,9)	(42%)
Autres produits non techniques nets de charges	24,7	20,2	4,5	22%
Impact impôt sur variation réserve de capitalisation	11,3	4,9	6,4	NS
Impôt sur les sociétés	(42,4)	(59,0)	16,6	(28%)
Résultat non technique	(6,4)	(33,9)	27,5	(81%)
Résultat net	78,3	111,7	(33,4)	(30%)

Tableau 9 – Abeille Vie - Résultat technique Vie et Non Vie en 2020 et 2021

Le résultat avant impôt diminue de 50 M€, avec une baisse de 60,9 M€ du résultat technique Vie et Non Vie, compensé par une hausse de 10,9 M€ du résultat non-technique.

Cette variation du résultat avant impôts s'explique principalement par :

- Une augmentation de la marge technique de 47,8 M€ principalement due aux mouvements de provision garantie plancher et de provision globale de gestion inversés entre 2020 et 2021 ;
- Une baisse de la marge financière de 81,9 M€ liée à la réalisation de moins-values conséquentes sur le portefeuille des actifs en représentation des fonds propres de la société ;
- une hausse des commissions et frais nettes des produits accessoires de 26,8 M€ cohérente avec la progression du chiffre d'affaire ;
- Une hausse du résultat non technique de 10,9 M€.

L'analyse des résultats par lignes d'activité entre 2020 et 2021 est présentée ci-après pour les lignes d'activités suivantes (montants nets de réassurance) :

- Epargne et retraite Euro,
- Epargne et retraite en unités de compte (UC),
- Prévoyance Vie,
- Prévoyance Non Vie (hors dépendance),
- Dépendance,
- Rentes invalidité.

Résultat technique par ligne d'activité	Epargne €	Epargne UC	Prévoyance Vie	Prévoyance Non Vie	Dépendance	Rentes invalidité	Total
En millions d'euros							
LoB	30	31	32	2	29	33	
Au 31/12/2021							
Marge tech. hors prov. globales	217,0	102,1	54,0	(14,8)	(2,4)	9,4	365,3
Variation des provisions globales	24,1	-	-	-	-	-	24,1
Marge technique nette de réassurance	241,1	102,1	54,0	(14,8)	(2,4)	9,4	389,4
Revenus des placements nets	651,9	34,4	-	5,7	2,2	4,4	698,6
Participation aux résultats yc mouvements de PPE	(720,3)	(34,2)	(1,2)	(0,1)	(0,2)	-	(756,0)
Marge financière	(68,4)	0,2	(1,2)	5,6	2,0	4,4	(57,4)
Commissions	(105,2)	(153,1)	(12,0)	(9,0)	-	(5,3)	(284,6)
Frais	(115,5)	(43,4)	(2,3)	(4,0)	(0,9)	(2,6)	(168,7)
Autres produits techniques nets	1,2	205,0	-	(0,2)	-	-	206,0
Commissions et frais	(219,5)	8,5	(14,3)	(13,2)	(0,9)	(7,9)	(247,3)
Résultat Technique	(46,8)	110,8	38,5	(22,4)	(1,3)	5,9	84,7
Au 31/12/2020							
Marge tech. hors prov. globales	218,7	124,4	49,9	(22,8)	1,7	5,0	376,9
Variation des provisions globales	(35,3)	-	-	-	-	-	(35,3)
Marge technique nette de réassurance	183,4	124,4	49,9	(22,8)	1,7	5,0	341,6
Revenus des placements nets	655,1	32,5	0,1	5,3	2,3	4,1	699,4
Participation aux résultats yc mouvements de PPE	(640,5)	(34,0)	(0,1)	-	(0,3)	-	(674,9)
Marge financière	14,6	(1,5)	-	5,3	2,0	4,1	24,5
Commissions	(93,7)	(132,7)	(11,3)	(8,0)	-	(4,8)	(250,5)
Frais	(120,2)	(34,8)	(2,5)	(2,5)	(0,6)	(1,5)	(162,1)
Autres produits techniques nets	0,8	191,5	-	(0,2)	-	-	192,1
Commissions et frais	(213,1)	24,0	(13,8)	(10,7)	(0,6)	(6,3)	(220,5)
Résultat Technique	(15,1)	146,9	36,1	(28,2)	3,1	2,8	145,6
Variation							
Marge tech. hors prov. globales	(1,7)	(22,3)	4,1	8,0	(4,1)	4,4	(11,6)
Variation des provisions globales	59,4	-	-	-	-	-	59,4
Marge technique nette de réassurance	57,7	(22,3)	4,1	8,0	(4,1)	4,4	47,8
Revenus des placements nets	(3,2)	1,9	(0,1)	0,4	(0,1)	0,3	(0,8)
Participation aux résultats yc mouvements de PPE	(79,8)	(0,2)	(1,1)	(0,1)	0,1	-	(81,1)
Marge financière	(83,0)	1,7	(1,2)	0,3	-	0,3	(81,9)
Commissions	(11,5)	(20,4)	(0,7)	(1,0)	-	(0,5)	(34,1)
Frais	4,7	(8,6)	0,2	(1,5)	(0,3)	(1,1)	(6,6)
Autres produits techniques nets	0,4	13,5	-	-	-	-	13,9
Commissions et frais	(6,4)	(15,5)	(0,5)	(2,5)	(0,3)	(1,6)	(26,8)
Résultat Technique	(31,7)	(36,1)	2,4	5,8	(4,4)	3,1	(60,9)

Tableau 10 – Abeille Vie - Décomposition du résultat technique par ligne d'activité en 2020 et 2021

Pour une meilleure lecture de cette présentation, il convient de préciser que les primes émises des affaires nouvelles souscrites par l'intermédiaire de l'association AFER France sont initialement investies sur le fonds en euros. Ce n'est qu'à l'issue du délai de renonciation, et selon le choix de l'assuré, que sont comptabilisés des arbitrages vers les supports UC sélectionnés.

En ce qui concerne les versements libres sur le support €C, ils sont enregistrés en €C. Il en est de même pour les rachats en €C.

Ces dispositifs sont sans impact sur les marges par ligne d'activité telles que présentées ci-après.

Epargne Euro

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	217,0	218,7	(1,7)	(1%)
Variation des provisions globales	24,1	(35,3)	59,4	0%
Marge technique nette	241,1	183,4	57,7	31%
Revenus des placements nets	651,9	655,1	(3,2)	0%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(720,3)	(640,5)	(79,8)	12%
Marge financière	(68,4)	14,6	(83,0)	ns
Commissions	(105,2)	(93,7)	(11,5)	12%
Frais	(115,5)	(120,2)	4,7	(4%)
Autres produits techniques nets de charges	1,2	0,8	0,4	50%
Commissions et frais	(219,5)	(213,1)	(6,4)	3%
Résultat technique	(46,8)	(15,1)	(31,7)	ns

Tableau 11 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur l'épargne Euro entre 2020 et 2021

La détérioration du résultat technique de 31,7 M€ s'explique par :

- Une augmentation de la marge technique de 57,7 M€, les mouvements de provision garantie plancher et de provision globale de gestion étant inversés entre 2020 et 2021 ;
- Une baisse de la marge financière, de 83 M€, dont les revenus sont en fort recul cette année. La marge financière négative de 2021 est liée à la réalisation de moins-values conséquentes sur le portefeuille des actifs en représentation des fonds propres.
- Une augmentation des commissions exceptionnelles payées, compensée en partie par la baisse des frais généraux.

Epargne UC

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	102,1	85,7	(22,3)	(18%)
Variation des provisions globales	-	38,7	-	ns
Marge technique nette	102,1	124,4	(22,3)	(18%)
Revenus des placements nets	34,4	32,5	1,9	6%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(34,2)	(34,0)	(0,2)	1%
Marge financière	0,2	(1,5)	1,7	ns
Commissions	(153,1)	(132,7)	(20,4)	15%
Frais	(43,4)	(34,8)	(8,6)	25%
Autres produits techniques nets de charges	205,0	191,5	13,5	7%
Commissions et frais	8,5	24,0	(15,5)	(65%)
Résultat technique	110,8	146,9	(36,1)	(25%)

Tableau 12 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur l'épargne UC entre 2020 et 2021

La détérioration du résultat technique de 36,1 M€ s'explique principalement par :

- Une reprise de provision en 2020 sur un ancien portefeuille ;
- Une augmentation des commissions et frais nettes de 15,5 M€, l'évolution du CAC 40 ayant notamment généré une hausse des commissions payées et des autres produits techniques du fait de commissions de placement perçues.

Prévoyance Vie

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	54,0	49,9	4,1	8%
Variation des provisions globales	-	-	-	0%
Marge technique nette	54,0	49,9	4,1	8%
Revenus des placements nets	-	0,1	(0,1)	ns
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(1,2)	(0,1)	(1,1)	ns
Marge financière	(1,2)	-	(1,2)	ns
Commissions	(12,0)	(11,3)	(0,7)	6%
Frais	(2,3)	(2,5)	0,2	(8%)
Autres produits techniques nets de charges	-	-	-	-
Commissions et frais	(14,3)	(13,8)	(0,5)	4%
Résultat technique	38,5	36,1	2,4	7%

Tableau 13 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur la Prévoyance Vie entre 2020 et 2021

Le Résultat Technique reste stable entre les deux périodes.

Prévoyance Non Vie

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	(14,8)	(22,8)	8,0	(35%)
Variation des provisions globales	-	-	-	0%
Marge technique nette	(14,8)	(22,8)	8,0	(35%)
Revenus des placements nets	5,7	5,3	0,4	8%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(0,1)	-	(0,1)	ns
Marge financière	5,6	5,3	0,3	6%
Commissions	(8,9)	(8,0)	(0,9)	11%
Frais	(4,0)	(2,5)	(1,5)	60%
Autres produits techniques nets de charges	(0,2)	(0,2)	-	ns
Commissions et frais	(13,1)	(10,7)	(2,4)	22%
Résultat technique	(22,3)	(28,2)	5,9	(21%)

Tableau 14 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur la Prévoyance Non Vie entre 2020 et 2021

Le Résultat Technique s'améliore de 5,9 M€. Pour rappel, en 2020, la pandémie de Covid-19 avait eu pour conséquence d'augmenter la sinistralité.

Dépendance

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	(2,4)	1,7	(4,1)	ns
Variation des provisions globales	-	-	-	0%
Marge technique nette	(2,4)	1,7	(4,1)	ns
Revenus des placements nets	2,2	2,3	(0,1)	(4%)
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(0,2)	(0,3)	0,1	(33%)
Marge financière	2,0	2,0	-	0%
Commissions	-	-	-	ns
Frais	(0,9)	(0,6)	(0,3)	50%
Autres produits techniques nets de charges	-	-	-	ns
Commissions et frais	(0,9)	(0,6)	(0,3)	50%
Résultat technique	(1,3)	3,1	(4,4)	ns

Tableau 15 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur la Dépendance entre 2020 et 2021

La détérioration du résultat technique de 4,4 M€ est lié à une baisse du taux technique et à une augmentation de la sinistralité.

Rentes Invalidité

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	9,4	5,0	4,4	88%
Variation des provisions globales	-	-	-	0%
Marge technique nette	9,4	5,0	4,4	ns
Revenus des placements nets	4,4	4,1	0,3	7%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	-	-	-	n
Marge financière	4,4	4,1	0,3	7%
Commissions	(5,3)	(4,8)	(0,5)	10%
Frais	(2,6)	(1,5)	(1,1)	73%
Autres produits techniques nets de charges	-	-	-	ns
Commissions et frais	(7,9)	(6,3)	(1,6)	25%
Résultat technique	5,9	2,8	3,1	ns

Tableau 16 – Abeille Vie - Compte de résultat simplifié sur les Rentes Invalidité entre 2020 et 2021

Le Résultat Technique s'améliore de 3,1 M€, en lien avec la croissance du portefeuille.

A.3 Résultat des investissements

A.3.1 Résultats financiers des activités d'investissements

Le résultat financier s'établit comme suit pour l'exercice 2021 :

Placements en euros

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation (%)
Revenus nets	530,1	651,9	(121,7)	(19%)
Plus-values nettes y compris mouvements sur la réserve de capitalisation	159,0	32,6	126,4	ns
Produits des placements nets de charges	689,2	684,4	4,7	1%
Participation aux résultats	(834,2)	(757,3)	(76,9)	10%
Résultat financier	(145,0)	(72,9)	(72,2)	99%

Tableau 17 – Abeille Vie - Résultat financier des placements en euros en 2020 et 2021

A noter, que conformément à la réglementation, les revenus des placements (nets de charges) du fonds Eurocroissance, comprenant la variation des valeurs de l'actif, sont présentés dans les revenus des placements en Euros : -0,6 M€ en 2021 (contre 2,9 M€ en 2020).

Cette évolution des produits des placements se répercute sur la participation aux bénéfices qui intègre également une dotation à la provision pour participation aux excédents constituée en 2021 (178,4 M€).

Placements en UC

En millions d'euros	2021	2020	Evolution	Variation (%)
Revenus nets	32,4	36,8	(4,4)	(12%)
Plus-values nettes y compris mouvements sur la réserve de capitalisation	-	-	-	-
Produits des placements nets de charges	32,4	36,8	(4,4)	(12%)
Participation aux résultats	(34,2)	(34,1)	(0,1)	0%
Résultat financier	(1,8)	2,7	(4,5)	ns

Tableau 18 – Abeille Vie - Résultat financier des placements en UC en 2020 et 2021

Section B

Système de gouvernance

B.1	INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE.....	25
B.2	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ.....	36
B.3	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES.....	39
B.4	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE.....	48
B.5	FONCTION AUDIT INTERNE	52
B.6	FONCTION ACTUARIELLE.....	55
B.7	SOUS-TRAITANCE.....	56

B. Système de gouvernance

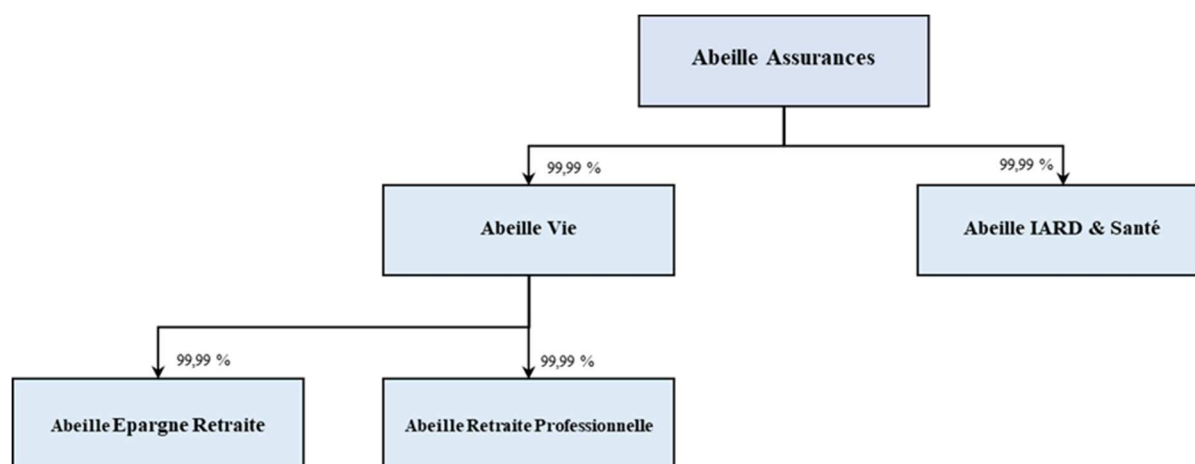
B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance

B.1.1 Structure de gouvernance

Le 19 novembre 2021, la dénomination sociale d'Aviva Vie a été modifiée à la suite du changement d'actionnaire intervenu le 30 septembre 2021, pour devenir Abeille Vie.

Abeille Vie, est une société anonyme à Conseil d'administration, détenue à 99,99% par la société Abeille Assurances.

Abeille Assurances, société anonyme dont le siège social est à Bois Colombes, est la société mère d'un groupe qui comprend, outre Abeille Vie, les sociétés d'assurance et le fonds de retraite professionnelle supplémentaire (Abeille Retraite Professionnelle) présentés ci-dessous :



En date de diffusion du présent rapport, le Conseil d'administration d'Abeille Vie est composé de 6 administrateurs :

- Philippe-Michel Labrosse, Président ;
- Blandine Chaghal ;
- Serge Da Mariana ;
- Raphaël Quarello ;
- Isabelle Delignon ;
- Valéry Jost.

Philippe-Michel Labrosse assure la Présidence du Conseil depuis le 30 septembre 2021.

Serge Da Mariana assure la Direction Générale de la société depuis le 20 novembre 2020 succédant dans ce mandat à Arthur Chabrol ; il est assisté d'un Directeur Général Délégué, Blandine Chaghal, depuis le 25 juin 2018.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à onze reprises avec un taux de présence moyen des administrateurs de plus de 91 %.

Le Commissaire aux Comptes a été convoqué à toutes les réunions du Conseil au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes.

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il approuve également notamment le plan d'audit interne et le plan de réassurance, ainsi que le présent rapport.

Le Conseil détermine les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Le Conseil suit les travaux des quatre fonctions clés (au sens de la réglementation Solvabilité II) ; un point sur l'activité lui est régulièrement présenté par la Direction Générale.

B.1.2 Comités spécialisés

Filiale de la société holding Abeille Assurances, Abeille Vie entre dans le périmètre d'activité des comités décrits ci-dessous, lesquels émanent du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances.

B.1.2.1 Le Comité des Comptes et de l'Audit

Le Comité des Comptes et de l'Audit, qui travaillait de façon étroite avec le Comité des Risques, avait pour objet d'apporter au Conseil d'administration une assistance technique et critique dans son rôle de contrôle de la conformité aux obligations légales et réglementaires.

Ce Comité était principalement chargé d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière. Il était notamment en charge de l'examen des états financiers et des indicateurs financiers réglementaires afin d'émettre un avis quant à leur approbation, auprès du Conseil d'administration de l'entité juridique concernée ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- De l'efficacité, de la performance, de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux Comptes et des Auditeurs Internes.

Les Commissaires aux Comptes étaient systématiquement convoqués aux réunions.

Le Comité des Comptes et de l'Audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2021, selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du Conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Le Comité des Comptes et de l'Audit était composé de trois membres : Marcel Kahn, qui en était le Président, David Rogers (qui a succédé à Carole Abbey en février 2021) et Chetan Singh.

B.1.2.2 Le Comité des Risques

Le Comité des Risques assistait le Conseil d'administration dans ses missions de surveillance de la gestion des risques, de revue de la méthodologie de calcul du capital économique de la société et de suivi du respect des obligations de la société en matière réglementaire.

Il était notamment en charge :

- D'examiner l'appétit au risque et le profil de risques de la société en matière de capital, liquidité et « Franchise Value » ;
- D'examiner l'efficacité du cadre de gestion des risques de la société, et l'efficacité et l'efficience des rapports sur les risques ;
- D'examiner et valider les Politiques de risques et les Business Standards concernant directement le Conseil d'administration ;
- De revoir l'adéquation et la qualité des fonctions Vérification de la Conformité et Risques de la société ;
- De revoir le dispositif « Fit and Proper » de la société ;
- De revoir la méthodologie de calcul du capital économique de la société et des stress-tests ;
- De vérifier la mise en œuvre de due diligences pour les transactions importantes ou stratégiques ;
- De suivre le respect des obligations de la société en matière réglementaire.

Le Comité des Risques se réunissait au moins quatre fois par an. Il a tenu sept réunions en 2021.

Le Comité des Risques était composé de trois membres : David Rogers, qui en assurait la présidence depuis la démission de Carole Abbey en février 2021, Marcel Kahn et Chetan Singh.

B.1.2.3 Le Comité de l'Audit et des Risques

Les comités des Comptes et de l'Audit et des Risques ont fait l'objet d'une « fusion » à compter du 30 septembre 2021, suite au changement d'actionnaire pour devenir le Comité de l'Audit et des Risques.

Le Comité de l'Audit et des Risques (ci-après le « **Comité** » ou le « **CAR** »)) exerce ses activités sous la responsabilité du Conseil d'administration. Le Comité assiste le Conseil d'administration en ce qui concerne l'analyse des comptes et des informations financières, la politique de gestion des risques majeurs et le contrôle interne de la Société et de ses filiales.

Il est notamment en charge de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière ;
- examiner les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- prendre connaissance des conventions majeures conclues par la société et ses filiales ;
- évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un administrateur et proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier ;
- veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- analyser l'exposition de la société et de ses filiales aux risques ;
- évaluer la stratégie de gestion des risques de la société et de ses filiales, leur appétit pour le risque et leur profil de risque ;
- procéder à une revue des projets comportant des risques significatifs ;
- veiller à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives ;
- être informé annuellement de l'organisation de l'audit interne et de son programme d'audit interne et périodiquement des principales observations des missions d'audit interne ayant des incidences sur les processus de contrôle interne, les risques ou l'exactitude de l'information financière ;
- promouvoir une culture de sensibilisation au risque au sein de la société et de ses filiales ;

- évaluer la méthodologie utilisée pour déterminer les besoins en capital et les tests de résistance de la société et de ses filiales ;
- évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle de l'information non financière et de gestion des risques ;
- surveiller la cyber-résilience de la Société et de ses filiales et évaluer les dispositifs de résilience ;
- surveiller les exigences réglementaires dans l'ensemble de la société et de ses filiales ;
- prendre en considération l'exposition de la société et de ses filiales aux risques financiers liés aux changements climatiques ;
- superviser la marque et la réputation de la société et de ses filiales ;
- évaluer les actions judiciaires importantes, en cours ou à venir impliquant la société et ses filiales ;
- examiner les processus de gouvernance produits et évaluer et approuver la stratégie d'élaboration de produits et les politiques associées au moins une fois par an ;
- évaluer les infractions importantes ou les infractions potentielles aux dispositions réglementaires ;
- évaluer les procédures de la société et de ses filiales (et leur respect) relatives à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la corruption.

Le CAR s'est réuni à quatre reprises postérieurement à sa création en septembre 2021, selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du Conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Le CAR est composé de quatre membres : Constance de Poncins, qui en est la Présidente, Jean-Louis Grosse, François Bonnin et Nicolas Bouffard.

B.1.2.4 Le Comité des Rémunérations et des Sélections

Le Comité des Rémunérations et des Sélections (ci-après le « **Comité** »), est un organe consultatif. Il a été mis en place le 30 septembre 2021 pour émettre des avis sur les sujets ayant trait à la composition des Conseils d'Administration et à la rémunération des personnels identifiés (mandataires sociaux et fonctions clés le cas échéant).

1/ En ce qui concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration de la société et de ses filiales :

- examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- faire des propositions et de donner un avis au Conseil d'Administration en vue de la nomination, du renouvellement ou de la révocation du mandat d'un Administrateur ou d'un dirigeant effectif ;
- veiller à l'équilibre de la composition du Conseil d'Administration et à la politique de diversité appliquée aux Administrateurs ;
- donner un avis sur la situation d'indépendance de chaque Administrateur ;
- prendre connaissance des projets de rapports réglementaires relatifs au gouvernement d'entreprise.

2/ En ce qui concerne les Rémunérations :

- proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
- émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ;

- soumettre chaque année au Conseil d'Administration le projet des rapports sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux et sur la politique de rémunération des dirigeants.

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an. Il a tenu une réunion en 2021.

Le Comité des Rémunérations et des Sélections est composé de deux membres : Philippe Perrault, qui en est le Président et Constance de Poncins.

B.1.2.5 Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est en charge de la production d'avis et/ou des recommandations au Conseil d'Administration de la société et de ses filiales, en amont de sa prise de décisions, sur les sujets relatifs à la Stratégie. Il a été mis en place le 30 septembre 2021.

Le Comité contribue par ses travaux à éclairer le Conseil d'administration quant à la détermination de la stratégie générale. Le Comité étudie les axes stratégiques à moyen et long terme de la société et de ses filiales en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités ainsi que les grandes tendances et évolutions technologiques et concurrentielles des métiers.

Il est chargé dans ce cadre de proposer au Conseil d'administration des axes de réflexion et d'entretenir un dialogue continu avec la Direction générale sur les évolutions envisagées.

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire, et au minimum trois fois par an. Il n'a pas tenu de réunion en 2021.

Le Comité Stratégique est composé de six membres : Jean-Philippe Dogneton, qui en est le Président, Sophie Elkrief, Fred Vianas, Mira Le Lay, Odile Ezerzer et Yann Arnaud.

B.1.3 Fonctions clés

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Solvabilité II, Abeille Retraite Professionnelle a désigné, pour chacune des quatre fonctions clés prévues par la réglementation, un responsable unique, personne physique, placé sous l'autorité d'un dirigeant effectif du sous-groupe Abeille Assurances, à savoir :

- Dominico De Carvalho pour la Fonction Risques ;
- Dominico De Carvalho pour la Fonction Vérification de la Conformité ;
- Frédéric Bussereau pour la Fonction Audit Interne ;
- Victorien Poncelet pour la Fonction Actuarielle.

B.1.3.1 La Fonction Risques

Le responsable de la Fonction Risques est Dominico De Carvalho.

La fonction Risques est rattachée directement à la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Risques sont décrites dans la partie B.3 Système de gestion des risques.

B.1.3.2 La Fonction Vérification de la Conformité

Le responsable de la Fonction Vérification de la Conformité et du Contrôle Interne est Dominico De Carvalho (désignée en 2021, en remplacement de Murielle Marveaux). Il est rattaché directement à la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Vérification de la Conformité sont décrites dans la partie B.4.2 Fonction Vérification de la Conformité.

B.1.3.3 La Fonction Audit Interne

La responsable de la Fonction Audit interne est Frédéric Bussereau (désigné en 2020 en remplacement d'Elisabeth Aubineau). Il a un double rattachement à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances, et à la Direction Générale d'Abeille Assurances. Il a un accès direct et illimité au Président du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances et à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Audit Interne sont décrites dans la partie B.5 Fonction Audit Interne.

B.1.3.4 La Fonction Actuarielle

Le responsable de la Fonction Actuarielle est Victorien Poncelet (désigné en remplacement de Ludovic Moreau). Il est rattaché directement à la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Actuarielle sont décrites dans la partie B.6 Fonction Actuarielle

B.1.4 Politique et pratique de la rémunération

La politique de rémunération menée par Abeille Assurances permet de garantir l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs en assurant une gestion appropriée des risques et de la conformité.

Pour les dirigeants mandataires sociaux, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur le long terme dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de ses collaborateurs. Durant une période dite « transitoire » après le rachat d'Abeille Assurances par Aéma Groupe, les principes communs de rémunérations à l'ensemble du Groupe Aviva continuent à s'appliquer.

B.1.4.1 Gouvernance et cadre réglementaire de la politique de rémunération

La gouvernance de la politique de rémunération d'Abeille Vie est définie au sein de l'Unité Economique et Sociale (U.E.S) Abeille Assurances.

Les politiques de rémunération sont définies par la Direction Générale. Abeille Assurances ne disposant pas de Comité de rémunération avant 2022, les compétences de ce dernier étaient attribuées au Conseil d'Administration d'Abeille Assurances afin d'éviter les conflits d'intérêts. Le Conseil d'Administration validait la politique de rémunération et la nomination des principaux dirigeants mandataires sociaux et les fonctions clés.

La Direction des Ressources Humaines met à disposition de ces instances les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, les analyses des pratiques de marché ainsi que toute information appropriée liée au contexte économique et social de l'entreprise.

Abeille Assurances s'assure de se conformer aux lois et réglementations en vigueur en France.

Cette politique entre dans le cadre réglementaire de la notice ACPR « Solvabilité II » Système de gouvernance (Version en date du 17/12/2015) et des conventions collectives de l'assurance.

La politique est revue dès qu'une modification ou un ajout s'avère nécessaire et au minimum une fois par an. Les circonstances entraînant la revue à minima sont les suivantes :

- Evolution de la réglementation
- Evolution significative des activités ou modifications importantes de son organe interne
- Modifications significatives des politiques liées

La révision tient compte de la stratégie globale de l'entreprise de l'évolution des activités ou des tendances de marché.

B.1.4.2 Les fonctions de contrôle

Les fonctions de contrôle renvoient aux fonctions clés Solvabilité 2, telles que présentées en section suivante (Risques, Vérification de la Conformité, Audit Interne et Fonction Actuarielle).

Pour garantir l'indépendance de ces fonctions clés, les responsables de ces fonctions :

- Sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Générale du sous-groupe Abeille Assurances (DG ou DGD) ;
- Et leurs enveloppes de rémunération variables sont définies sur la base de la réalisation d'objectifs propres à leurs fonctions, et ce, indépendamment des indicateurs financiers des activités qu'elles contrôlent.

Ces garanties permettent d'assurer leur indépendance et leur objectivité notamment dans le cadre de leurs missions de contrôle en matière de politique de rémunération.

B.1.4.3 Politique et principes généraux en matière de rémunération

La Direction des ressources humaines met en œuvre le déploiement de la politique de rémunération globale (incluant la rémunération de base fixe et variable) validée par la Direction Générale

La politique de rémunération se décline en fonction des différentes catégories de collaborateurs et des cadres dirigeants. Elle s'appuie à la fois sur les principes communs à l'ensemble du Groupe Aviva et sur ceux plus spécifiques, propres à l'industrie de la branche Assurance.

Dans le cadre de sa mission elle s'assure notamment de :

- Revoir périodiquement avec les partenaires sociaux la politique salariale dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) et lors de révisions des accords sur la rémunération ;
- Piloter les processus de révisions annuelles des rémunérations ;
- Mettre à disposition des différentes instances les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, les analyses des pratiques de marché ainsi que toute information appropriée liée au contexte économique et social de l'entreprise ;
- Diffuser la politique salariale auprès des collaborateurs ;
- Communiquer aux managers les guides et informations nécessaires au processus de révisions salariales, d'appréciation de la performance, d'attribution des rémunérations variables annuelles et de leurs collaborateurs ;

- Mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration d'Abeille Assurances concernant les rémunérations des fonctions de dirigeants mandataires sociaux et les fonctions clés.

La rémunération globale est constituée de la rémunération de base et des rémunérations variables individuelle, collective et différée. Celle-ci est complétée d'un plan épargne entreprise et d'un régime de retraite supplémentaire. Les salariés pouvaient également bénéficier d'un plan mondial d'actionnariat salarié proposé en principe chaque année par Aviva Plc.

B.1.4.3.1 La rémunération de base

La rémunération de base rémunère les compétences des collaborateurs et les responsabilités qui leur sont confiées.

Elle est fixée au moment de l'embauche du salarié et elle est revue périodiquement dans le cadre des processus décrits ci-dessus, et également dans le cadre de la mobilité ou de l'évolution professionnelle, et pour garantir l'égalité professionnelle entre les collaborateurs placés dans des situations comparables.

Abeille compare également ses pratiques en matière de rémunération à celles des autres sociétés du marché de l'Assurance.

La part fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable de rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune part variable.

B.1.4.3.2 La rémunération variable individuelle

La rémunération variable individuelle rémunère la performance individuelle évaluée en fonction des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année et les conditions de mises en œuvre. La rémunération variable est définie selon les catégories de personnel et leurs métiers et garantit l'équité dans la rétribution de la performance individuelle.

Les allocations individuelles des rémunérations variables sont fondées sur les résultats d'une évaluation individuelle formalisée, qui prend en compte la réalisation d'objectifs, quantitatifs, qualitatifs et notamment la contribution/performance individuelle des collaborateurs aux critères suivants :

- Aux objectifs spécifiques de l'année (quoi) ;
- Aux conditions de mise en œuvre et la manière dont l'objectif a été atteint (comment) ;
- Et à la prise en compte du risque dans le cadre de leurs responsabilités (risque) pour certaines catégories de personnel.

B.1.4.3.3 La rémunération variable individuelle des collaborateurs ayant une activité dite « commerciale »

Les collaborateurs ayant une activité commerciale et intermédiaire en contact avec les Agents et les Courtiers.

La part variable comprend les primes d'objectifs et d'autres « incentives » des réseaux de distribution qui sont régis par des plans définis et validés annuellement. Ceux-ci sont définis par la direction de la Distribution et la Direction Générale.

Les règles d'attribution prévoient des critères de qualité et de prévention des risques pour l'entreprise et le client. Le respect de ces règles, est une condition d'éligibilité à ces rémunérations variables et « incentives ».

Ces conditions sont précisées de manière explicite aux salariés considérés lors de l'attribution de cette rémunération.

Parmi ces conditions on retrouve notamment le respect :

- De la réglementation (notamment la lutte anti-terrorisme & lutte anti-blanchiment) ;
- Des règles internes en matière de souscription (notamment recevabilité et justificatifs), de gestion (encaissements, décaissements, sinistres) ;
- Du devoir de bon conseil délivré aux clients en dommages comme en Vie (notamment avec la mise à jour régulière du recueil des exigences et besoins des clients) ;
- Du respect des règles internes en matière de protection des données clients.

Le non-respect de ces règles peut entraîner une réduction ou la perte de la rémunération variable.

Les collaborateurs exerçant au sein d'une activité dite « plateforme téléphonique »

La définition des objectifs, les modalités et la périodicité des versements de rémunérations variable des activités de plateforme téléphonique sont définis selon le métier de l'assurance et les besoins de l'activité. La périodicité des versements est fixée selon les règlements en vigueur des plans de variables.

Les objectifs associés se composent de critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs notamment la prise en compte de qualité et du devoir de conseil vis-à-vis des clients d'Abeille.

La part variable ne permet pas d'inciter la prise de risque pour l'entreprise. Ceux-ci peuvent être revus selon les besoins de l'entreprise et de l'activité.

B.1.4.3.4 La rémunération des intermédiaires non salariés

Les intermédiaires nommés Agents et les Courtiers qui agissent pour Abeille Vie ne sont pas gérés dans la politique salariale.

B.1.4.3.5 La rémunération variable individuelle des cadres dirigeants

Le plan de bonus annuel

Les allocations individuelles des rémunérations variables sont fondées sur les résultats d'une évaluation individuelle formalisée, qui prend en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, et notamment la contribution/performance individuelle des collaborateurs aux critères suivants :

- Aux objectifs spécifiques de l'année (quoi) ;
- Aux conditions de mise en œuvre et la manière dont l'objectif a été atteint (comment) ;
- Et à la prise en compte du risque dans le cadre de leurs responsabilités (risque).

L'enveloppe de rémunération variable est calculée sur la base de la performance financière de l'entreprise ainsi que d'éléments quantitatifs et qualitatifs dont la gestion appropriée des risques. La structure de la rémunération variable, peut être composée de deux parties : numéraire et différée sur une période donnée. L'acquisition de la partie différée est soumise aux conditions du plan, notamment la présence du salarié.

Le cas des fonctions de contrôle

Les enveloppes des rémunérations variables des fonctions de contrôle (Risques, Vérification de la Conformité, Audit Interne et Fonction Actuarielle) sont définies sur la base de la réalisation d'objectifs propres à leurs fonctions, et ce, indépendamment des indicateurs financiers des activités qu'elles contrôlent.

Ces garanties permettent d'assurer leur indépendance et leur objectivité notamment dans le cadre de leurs missions de contrôle en matière de politique de rémunération. Il est précisé que, pour les cadres dirigeants rapportant à une fonction métier globale, la proposition individuelle est discutée entre le responsable de la fonction métier globale et la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Le plan d'intéressement long terme

La politique de rémunération des cadres dirigeants vise à lier les niveaux de rémunération à la performance et au progrès de l'entreprise dans le long terme et à aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Dans le cadre d'une stratégie globale d'intéressement de ses collaborateurs, Aviva Plc propose un plan de variable long terme sous forme d'attribution d'actions gratuites (RSU) pour ses cadres dirigeants identifiés comme talents stratégiques, aux ressources clés et aux plus performants. Les attributions sont décidées par Abeille Assurances et Aviva Plc en début de l'année.

L'acquisition de ces actions est soumise à condition de présence du salarié à leur date d'acquisition, ainsi qu'au respect du dispositif de malus décrit ci-après.

La rémunération variable différée en actions et la mise en œuvre en œuvre d'un système de malus.

L'acquisition de la partie variable différée est assortie d'un système de malus c'est-à-dire que sous certaines conditions, l'application d'un malus entraîne une réduction ou la perte des actions.

Les conditions justifiant l'application d'un malus, sont notamment :

- Une augmentation significative du niveau de risque du fait du Collaborateur supporté par la société ;
- Une prise de risque ou un comportement jugé inacceptable par la Direction Générale.

B.1.4.3.6 La rémunération variable collective

Les collaborateurs bénéficient d'une rémunération variable collective qui est le fruit de la performance économique de l'entreprise. Elle est constituée de la participation et de l'intéressement (accord d'intéressement conclu pour 3 ans et renouvelable) dont bénéficient les salariés des entités constituant l'Unité Economique et Sociale (U.E.S) du sous-groupe Abeille Assurances.

B.1.4.3.7 Les autres périphériques de la rémunération

L'ensemble des collaborateurs bénéficient de différents dispositifs qui complètent la rémunération globale.

Le Plan d'Epargne Groupe (PEG)

La rémunération globale est complétée d'un Plan d'Epargne Groupe (PEG) défini dans l'accord équilibre n°5 et d'un Plan d'Epargne Retraite Entreprise au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs de l'Unité Economique et Sociale (U.E.S) du sous-groupe Abeille Assurances.

Le Plan Epargne Retraite Entreprise Aviva

Le plan Epargne Retraite Entreprise Aviva (anciennement intitulé contrat Article 83) est un contrat d'assurance retraite collective destiné aux collaborateurs. Ce Plan Epargne Retraite Entreprise prend la forme d'un régime

dit à " cotisations définies ", le montant de la cotisation est fixe et versé par l'entreprise sous forme d'un pourcentage du salaire de base. Le collaborateur peut également réaliser des versements à titre volontaire. A date le nom du plan reste inchangé.

Le Plan d'actionnariat salarié du Groupe Aviva Plc

Les collaborateurs bénéficiaient également de la possibilité d'adhérer chaque année au plan d'actionnariat salarié du Groupe Aviva Plc. Il s'agissait d'un dispositif d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des collaborateurs du Groupe Aviva, dans le cadre d'un dispositif intitulé Global Matching Share ("GMS Plan "). Il reposait sur une démarche volontaire du collaborateur intéressé, qui devrait adhérer au " GMS Plan " et investir pour acquérir des actions d'Aviva.

B.1.5 Autres informations

Abeille Vie n'a pas conclu de transactions importantes durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1 Contexte et objectifs

Abeille Assurances applique la norme « Fit & Proper Minimum Requirements » (Exigences minimales en termes de compétences et d'honorabilité), qui expose les exigences minimales garantissant une cohérence dans le cadre du contrôle de l'ensemble des entités du Groupe, tout en veillant à assurer la conformité aux exigences réglementaires locales.

Le principe d'honorabilité et de compétences vise à s'assurer que les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui exercent des fonctions clés satisfont aux exigences d'honorabilité (réputation, intégrité) et de compétences (connaissance, expérience) requises.

L'entreprise doit fournir les preuves que ces exigences sont respectées. L'objectif est de permettre une gestion saine et prudente.

Les fonctions clés concernées par ces exigences de compétence et d'honorabilité sont l'Audit Interne, la Fonction Actuarielle, les Risques, et la Conformité.

En pratique, la politique se décline à deux niveaux d'application :

- **Les personnes notifiées** : ce sont les personnes qui participent à la direction de l'entreprise et les responsables titulaires des fonctions clés. Les justifications et éventuels changements les concernant sont communiqués au régulateur.
- **Les personnes non notifiées** : ce sont les personnes qui contribuent aux fonctions clés (en général, directeurs et collaborateurs « N-1 » des personnes notifiées). Les justifications et éventuels changements les concernant sont disponibles en cas de demande du régulateur.

Cette politique s'applique à toutes les sociétés du Groupe Abeille Assurances entrant dans le périmètre de contrôle de l'ACPR (dont Abeille Vie).

L'organigramme des personnes « Fit & Proper » en date d'établissement du présent rapport est présenté en annexe 1.

B.2.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

L'ensemble des exigences d'aptitudes de connaissances et d'expertise des personnes notifiées et non notifiées sont définies dans une fiche descriptive appelées « Role Profile ».

Celle-ci présente l'ensemble des éléments suivants :

- Le rôle et les responsabilités (missions, niveau de classe et principaux indicateurs d'activité et de performance) ;
- L'environnement relationnel (organisation de la fonction, lieu fonctionnel, relations internes y compris avec le Groupe, interlocuteurs externes) ;
- Qualifications (qualifications, savoirs et savoir-faire, expérience) ;
- Compétences personnelles (état d'esprit et attitude).

Les fiches « Role profile » sont revues chaque année par les personnes notifiées et non notifiées

B.2.3 Les processus mis en place par Abeille Assurances

Abeille Assurances a mis en place un processus permettant de s'assurer que l'entreprise respecte les exigences de compétences et d'honorabilité. Ce processus s'intègre de façon normale au processus général RH du cycle de vie des salariés.

La Direction des Ressources Humaines contribue au respect des exigences en s'assurant de la bonne qualité du processus « Fit & Proper ». Elle est en charge de la collecte des preuves aux moments opportuns :

- Identification du poste : identification du poste comme Fit & Proper, et « notifié » ou « non notifié » ;
- Recrutement (interne/externe) : contrôle des références, fourniture de l'extrait de casier judiciaire vierge, vérification des liens avec le Commissaire aux Comptes, signature d'une lettre d'honorabilité ;
- Intégration : formalisation du programme de formation / certification ;
- Talent & performance : vérification du plan de succession lors des comités de carrières, évaluation tous les ans des personnes Fit & Proper via le cycle de gestion des performances et des talents ; plan de formation (notamment formation lutte anti-fraude) ;
- Si longue absence : renseigner Workday¹ (pour les absences supérieures à 90 jours), s'assurer que le plan de succession est en œuvre et que l'intérim du poste est pourvu ;
- Transition (mobilité, évolution...) : mise à jour de la liste et vérification tous les ans des éléments à contrôler avec un principe d'escalade. Une personne Fit & Proper Partner est en charge du recueil des éléments de preuves ;
- Fin d'emploi : mise à jour de la liste.

B.2.4 Suivi de l'évolution des compétences

Constitution du dossier d'entreprise

Un dossier « Entreprise » a été constitué et présenté au Conseil d'Administration d'Abeille Assurances, comprenant :

- Un organigramme ;
- La liste des fonctions clés et les titulaires en poste ;
- La liste des personnes notifiées et non notifiées ;
- Les plans de succession des personnes clés ;
- La politique de rémunération ;
- La procédure de notification au superviseur ;
- La procédure d'évaluation et de suivi des personnes notifiées.

Constitution du dossier individuel

Des dossiers individuels sont constitués et révisés selon une périodicité fixée à deux ans.

Ils comprennent :

- Pour les personnes notifiées membres des conseils d'administration, non-salariés d'Aviva :

¹ Workday est le progiciel RH utilisé par Abeille et qui permet d'accompagner la vie des collaborateurs dans tous les aspects de sa vie quotidienne (absences, gestion des talents...)

- La référence aux exigences « Fit & Proper » dans les lettres de nomination ;
- La lettre d'honorabilité : une déclaration annuelle sur l'honneur de respect des exigences « Fit & Proper ».
- Pour les personnes notifiées, salariés d'Abeille :
 - Les descriptions de poste dans le Role Profile, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
 - La lettre d'honorabilité ;
 - Un profil professionnel à jour sur Workday ;
 - Un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 2 ans.
- Pour les personnes non notifiées, salariés d'Abeille :
 - Les descriptions de poste dans le Role Profile, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
 - Un profil professionnel à jour sur Workday ;
 - La lettre d'honorabilité.

B.3 Système de gestion des risques

B.3.1 Système de gestion des risques de l'entreprise : stratégie et objectifs

Durant une période dite « transitoire » après le rachat d'Abeille Assurances par Aéma Groupe, l'ensemble des politiques locales et du dispositif de gestion des risques continuent de s'appliquer. Durant cette période, les politiques locales, ainsi que l'ensemble des standards métiers, sont revus en tenant compte des adaptations nécessaires à l'environnement d'Aéma Groupe et son cadre de Gestion des Risques.

Ainsi, sur l'exercice 2021, le système de gestion des risques d'Abeille Assurances s'est inscrit dans le cadre normatif du Groupe Aviva Plc (« Risk Management Framework Policy » ou RMF) s'appuyant sur :

- Une stratégie (section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) et une appétence aux risques (section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) ;
- Une structure de gouvernance des risques décrivant les rôles et responsabilités des 3 lignes de défense (section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Ce système est décliné sur toutes les filiales du sous-groupe, incluant Abeille Vie.

B.3.1.1 Risk Management Framework Policy

Le cadre de gestion des risques d'Abeille Vie est conçu pour permettre une prise de décision dynamique basée sur les risques et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

La méthodologie de gestion des risques est basée sur la mise en place de processus et d'outils permettant d'identifier, mesurer, contrôler, gérer et établir un suivi des risques au sein d'Abeille Vie

Le cadre de gestion des risques est défini dans une politique de gestion des risques (déclinaison applicable à Abeille Vie de la politique de gestion des risques du Groupe Aviva Plc « Risk Management Framework Policy - RMF Policy »). Jusqu'au 30 septembre, Abeille Vie disposait de 7 politiques du Groupe et 35 politiques locales ainsi que 52 Standards métiers, couvrant l'ensemble des risques majeurs de la compagnie :

Politiques du Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales
Risk Management Framework Policy	Gestion des risques
	Compétence et honorabilité
	ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)
	Gouvernance des données (hors S2)
	Gouvernance des données solvabilité II (yc TOR comité données SII)
	Gestion Actif-Passif
	Contrôle interne
	Traitement des réclamations
	Capacité professionnelle, Honorabilité et Développement professionnel continu du personnel en charge de la distribution de produits d'assurance
	Audit interne
	Communication Information au public
	Relations avec les autorités
	Externalisation
	Rémunération
	Rémunération DDA
Operational Risk Policy	Plan de Continuité d'Activité
	Gestion du risque opérationnel
Financial Risk Policy	Gestion du risque d'investissement
	Gestion du capital
	Gestion du risque de liquidité
	Gestion du risque d'exposition
Life Insurance Risk Policy	Réassurance et autres techniques d'atténuation du risque Vie
	Gestion du risque de souscription et de provisionnement Vie
	Gestion du risque de concentration
	Politique de gouvernance et de surveillance des produits Vie

Politiques du Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales
General Insurance Risk Policy	Réassurance
	Gestion du risque de souscription et de provisionnement
	Politique de Gestion des Distributeurs Courtage Dommage
	Politique de gouvernance et de surveillance des produits GI
Conduct Risk Policy	Politique des personnes vulnérables
	Conflits d'intérêt
	Vérification de la conformité
	Politique de connaissance client en matière de devoir de conseil (assurance-vie et retraite)
Autres politiques	Conservation des données
	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information

Tableau 19 – Abeille Vie - Liste des politiques du Groupe et des politiques locales

Ces politiques de gestion des risques définissent la stratégie en matière de risques et l'appétence aux risques du Conseil d'Administration d'Abeille Vie. Elles sont validées au moins annuellement par le Conseil d'Administration.

Elles précisent, en particulier :

- Le cadre de l'appétence aux risques devant être utilisé par la compagnie ;
- L'approche en matière d'identification, mesure, gestion, surveillance et reporting des risques (processus Identify, Measure, Manage, Monitor and Report ou processus IMMMR) ;
- Les rôles et les responsabilités (y compris le modèle des trois lignes de défense) ;
- Les structures de gouvernance en matière de gestion des risques.

Suite au passage en cours d'année, du Modèle Interne vers la Formule Standard, les 4 politiques suivantes ont cessées de s'appliquer :

- Validation Indépendante du Modèle Interne Vie
- Changement de Modèle Vie
- Changement de Modèle non-Vie
- Validation Indépendante du Modèle Interne

A l'inverse, 2 nouvelles politiques ont été validées et mises en place :

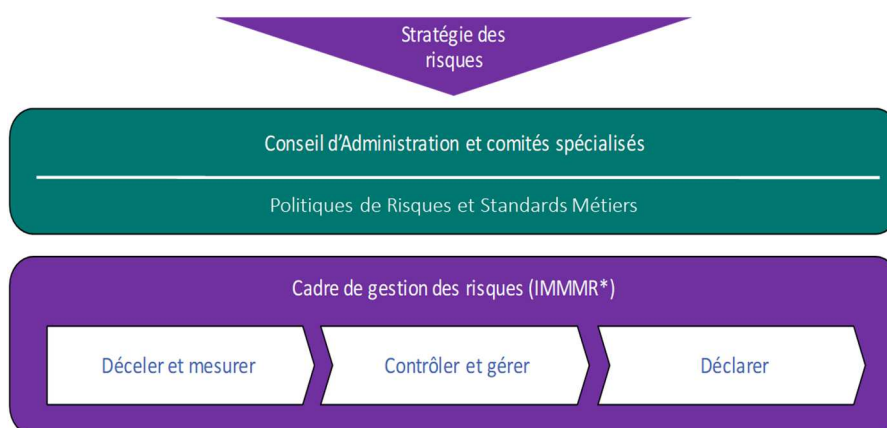
- Politique de Sécurité des Systèmes d'Information
- Politique de Gestion des Distributeurs Courtage Dommage

B.3.1.2 Stratégie

Abeille Vie alloue son capital disponible pour optimiser les rendements en fonction des risques pris, tout en conservant un niveau de capital économique et réglementaire permettant de couvrir l'ensemble de ses risques. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques d'Abeille Vie sont :

- De diffuser une gestion de risques rigoureuse au sein des métiers, sur la base d'un niveau d'appétence aux risques clair et en restant dans les limites définies ;
- De s'assurer que le capital est affecté là où il produit le meilleur rendement en fonction des risques choisis ;

- D'être conforme avec les attentes des clients, des investisseurs et des superviseurs en maintenant un niveau de surplus de capital permettant de tenir nos engagements, même en cas de risques extrêmes.



B.3.1.3 Dispositif d'appétence aux risques

Le dispositif d'appétence aux risques d'Abeille Vie comprend :

- **L'appétence aux risques** (« Risk Appetite ») qui exprime de manière quantitative, à un niveau agrégé, le niveau de risque soutenable par Abeille Vie (exemple : niveau de capital pouvant être mis à risque, niveau de liquidité) ; L'appétence est définie pour les principaux risques, comprenant la solvabilité, la liquidité et le risque opérationnel et constitue une contrainte forte ; Le dispositif d'appétence au risque opérationnel est détaillé dans la politique de gestion des risques opérationnels.
- **Les préférences de risques** (« Risk Preferences ») qui sont les définitions qualitatives pour les risques individuels (ex : actions, longévité) exprimant les risques qu'Abeille Vie souhaite accroître, les risques que l'entreprise souhaite maintenir stables ainsi que les risques que l'entreprise souhaite réduire et le rationnel associé ;
- **Les tolérances aux risques ou limites opérationnelles** qui sont les limites opérationnelles pouvant être spécifiques aux lignes d'activités. Les principaux indicateurs de tolérance (liste non exhaustive) sont la tolérance au risque de taux d'intérêt (l'indicateur de mesure est la variation du ratio de couverture SII aux changements des taux d'intérêt), ainsi que la tolérance aux risques opérationnels qui est définie dans notre registre des risques opérationnels.

La gouvernance en place permet de définir l'appétence aux risques et les préférences aux risques, de les mettre à jour de façon régulière et de les intégrer au processus de définition de la stratégie de l'entreprise.

Les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques sont mis à jour annuellement et présentés au Comité Capital (cf. section B.3.4) pour discussion, puis au Comité d'Audit et des Risques pour approbation. Le Conseil d'administration valide les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques. Ces informations sont ensuite présentées aux comités opérationnels.

Le Conseil d'Administration définit la stratégie d'Abeille Vie et le plan financier annuel en prenant en considération le profil de risques de l'entreprise ainsi que son dispositif d'appétence aux risques. En effet, Abeille Vie alloue son capital disponible pour optimiser les retours sur investissement en fonction des risques pris, tout en conservant un niveau approprié de capital économique et réglementaire. La politique de gestion des risques explicite l'approche vis-à-vis des différents types de risques auxquels les entités font face.

B.3.1.3.1 L'appétence aux risques

Le Conseil d'Administration d'Abeille Assurances valide les niveaux d'appétence aux risques en fonction de quatre principaux critères :

Critère de capital économique

Le capital économique d'Abeille Vie est géré à horizon du Plan financier. Il donne une indication sur les risques portés par le bilan d'Abeille Assurances (par entité juridique couverte). En cohérence avec les principes de Solvabilité II, il couvre l'ensemble des risques quantifiables et modélisables, qu'il s'agisse des risques assurantiels déjà souscrits ou à prendre, des risques financiers pris, ou de certains risques spécifiques et quantifiables.

Critère de liquidité

La position de liquidité reflète la capacité à honorer à l'avenir les engagements. À noter que le ratio de liquidité, LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), se calcule sur les prochains 24 mois, en cohérence avec les méthodes de calcul du Capital Économique.

Critère de taux d'intérêt

Conformément à la politique du Groupe Abeille, Abeille Assurances doit également effectuer un suivi de son appétence aux risques de taux d'intérêt. La politique des risques du Groupe Abeille définit l'appétence aux risques de taux d'intérêt sur la base de la sensibilité de son ratio de couverture du SCR aux variations des niveaux de taux d'intérêt.

Critère de risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de processus, de personnes ou de systèmes inadéquats ou défaillants et d'événements externes.

B.3.1.3.2 Les préférences de risques

Les préférences de risques (« Risk Preferences ») précisent les risques que l'entreprise souhaite accroître, maintenir stables, ou réduire. Elles sont mises à jour annuellement.

Les risques couverts sont d'ordre financiers, assurantiels et opérationnels, tels que :

- Le risque de crédit
- Le risque de santé
- Le risque sur les coûts
- Le risque sur les actions
- Le risque de taux d'intérêt
- Le risque immobilier
- Les risques non-vie
- Les risques opérationnels.

Les préférences sont également définies pour le risque sur la gestion d'actifs, la réputation et les risques « conduct ».

B.3.1.3.3 Les tolérances aux risques opérationnels

Les tolérances aux risques opérationnels sont définies dans le registre des risques opérationnels. Il s'agit d'un registre listant tous les risques opérationnels auxquels l'entreprise est exposée en précisant les tolérances du groupe pour chaque risque.

B.3.2 Cadre de gestion du capital

La gestion du capital s'appuie sur un cadre de gestion des risques robuste. Ce dernier est conçu pour permettre une prise de décision dynamique basée sur les risques et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

La prise en compte des impacts en termes de capital lors des prises de décision est définie dans le dispositif ORSA ou *Own Risk and Solvency Assessment*.

L'ORSA s'inscrit dans les activités courantes implémentées dans le cadre de la gestion du capital formalisé dans la politique de gestion du capital et la politique ORSA

L'objectif de l'ORSA est de contribuer à la protection des clients et des actionnaires en établissant une évaluation prospective (à court terme et à long terme) des risques auxquels la compagnie est exposée, ou pourrait être exposée, et de s'assurer que les exigences en termes de capital de solvabilité sont respectées à chaque instant.

Ces processus fournissent aux conseils les éléments nécessaires pour effectuer les évaluations suivantes :

- Evaluation du besoin global de solvabilité, qui se traduit par des considérations à la fois quantitatives et qualitatives ;
- Evaluation du respect permanent des exigences de capital, i.e. adopter une vision prospective sur la durée du plan triennal ;
- Evaluation des écarts aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité, i.e. adopter une vision rétrospective.

Le cycle de gestion du capital peut se résumer comme suit :

- Le Conseil et le Comité de Direction Générale établissent la stratégie de long terme de l'entreprise, y compris la stratégie en termes de risques lors de la définition des appétences aux risques (basées sur le profil de risque de la compagnie et du besoin global de solvabilité de la compagnie) ;
- Le management définit ensuite les actions de court et moyen terme afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie (financiers, commerciaux...) ;
- Ces actions ont un impact sur tous les métiers de l'entreprise (développement de produit, souscription, distribution, tarification, gestion des sinistres, investissement...) ;
- Ces actions ont des impacts en termes de revenus et de coûts qui sont communiqués au département Finance pour la construction du plan à trois ans ;
- Les équipes actuarielles calculent ensuite les chiffres de capital (fonds propres, SCR, MCR) pour les positions actuelle et projetée, pour permettre aux Conseils d'Administration de s'assurer de la conformité continue d'Abeille Vie vis-à-vis des exigences réglementaires en termes de capital ;
- Des simulations de crises (SST) et des simulations de crises inversées (RST) sont appliquées au plan triennal. Le management contribue à la définition des scénarios et à l'identification des décisions de gestion (*management actions*) appropriées (réassurance, investissement, etc.) permettant de revenir dans les limites de l'appétence aux risques ;
- Les résultats de ces simulations de crises et les analyses a posteriori d'une année à l'autre servent à fournir au Conseil d'Administration une meilleure vision afin d'ajuster la stratégie ;
- Il existe aussi de nombreux processus transverses/fonctionnels globaux qui contribuent aux activités courantes de la compagnie et fournissent une évaluation du cadre de gestion du risque et de la solvabilité (Identification des risques, rapport actuariel, rapport du Directeur des Risques, rapport de Conformité, Audit Interne).

Les résultats en sortie de tous les processus mentionnés ci-dessus servent de contributions au rapport ORSA.

Dans le cadre de son processus de gestion du capital, Abeille Vie produit un certain nombre de paramètres de performance (projection du capital requis et du ratio de couverture Solvabilité II, Capital generation, Underlying capital generation (UCG), Operating capital generation (OCG), Economic Value Added (EVA) – qui mesure la performance d'une activité au regard de l'immobilisation du capital).

Les décisions en matière de dividendes tiennent également compte des projections de capital du plan stratégique et des limites de l'appétence aux risques.

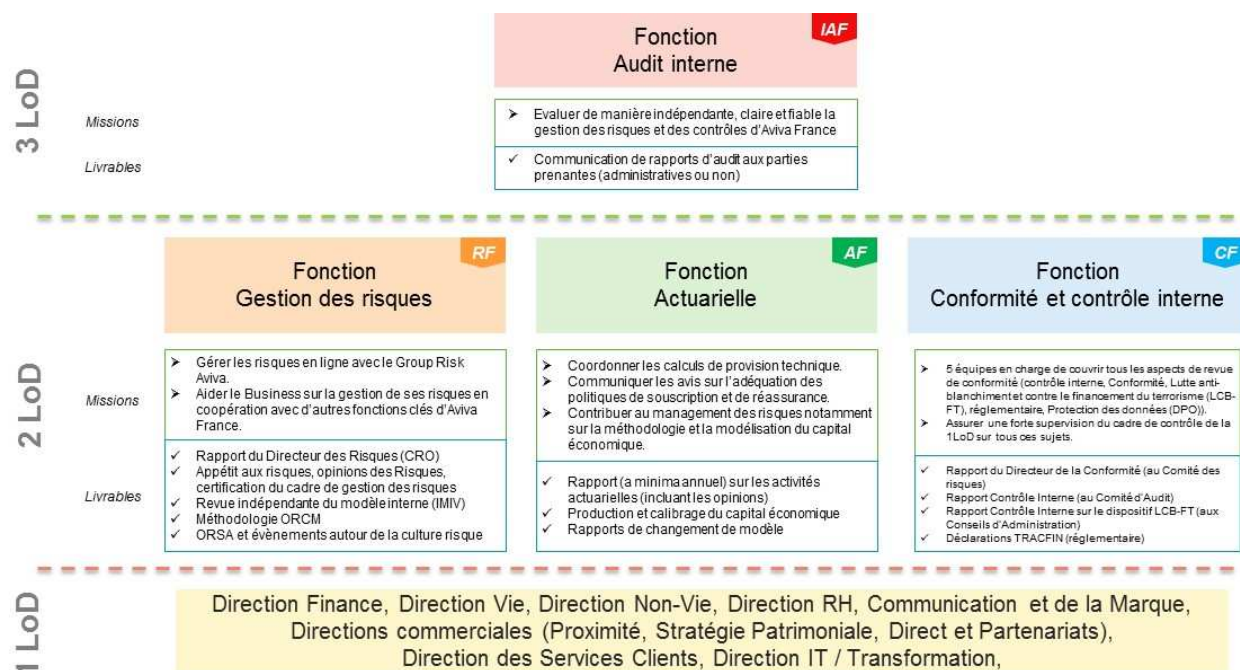
Par ailleurs, en 2021, le dispositif ORSA est complété par le plan préventif de rétablissement (PPR) qui permet à Abeille Vie de mener une réflexion anticipée (en dehors de toute période de crise) sur la gestion d'une situation de quasi-faillite en rétablissant son équilibre financier et prudentiel ou en organisant l'extinction ordonnée de son activité. Le PPR est élaboré une fois tous les deux ans, au niveau du sous-groupe Abeille Assurances, et permet au Collège de résolution de l'ACPR d'envisager le plan de résolution qui serait mis en œuvre en cas de faillite avérée. Il est présenté au Comité d'Audit et des Risques puis au Conseil d'Administration d'Abeille Vie pour validation, avant transmission à l'ACPR.

B.3.3 Mise en œuvre du système de gestion des risques

Le dispositif général de contrôle au sein du sous-groupe Abeille Assurances s'inscrit dans l'organisation en trois lignes de défense de la gestion des risques :

- 1ère ligne de défense (1LoD) : les opérationnels (y compris les équipes de Contrôle Interne) ;
- 2ème ligne de défense (2LoD) : Il s'agit des fonctions de contrôle clés de la gestion des risques, de l'actuariat et de la conformité ;
- 3ème ligne de défense (3LoD) : Il s'agit de la fonction de contrôle clé de l'audit interne.

L'articulation des trois lignes de défense autour des quatre fonctions clés exigées par la réglementation se présente comme suit :



B.3.3.1 La première ligne de défense : les opérations

La 1LoD est la responsable principale de l'identification, de la mesure, de la gestion, du suivi et du reporting des risques auprès du management d'Abeille Vie. Le management de la 1LoD est responsable de la mise en œuvre et de l'utilisation de la gestion des risques.

Le dispositif de contrôle interne de l'entreprise est au cœur de la première ligne de défense.

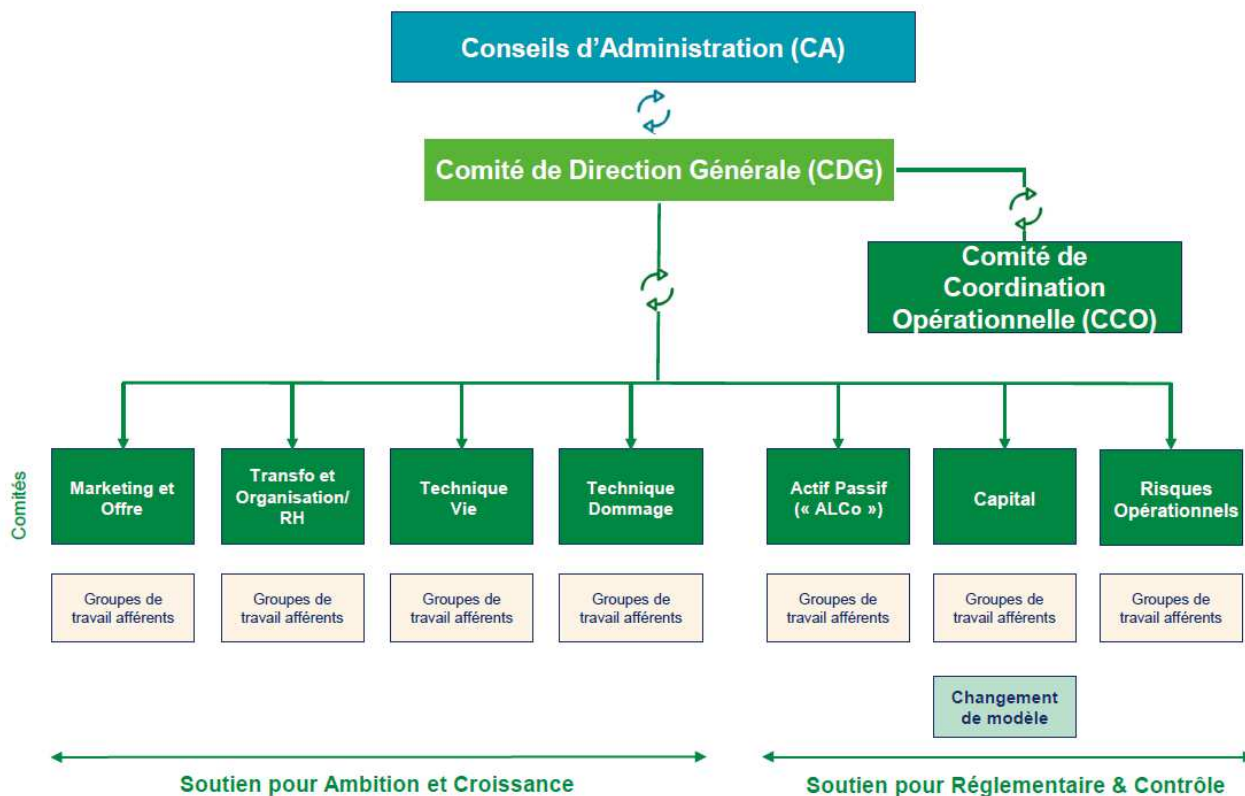
Pour plus de précisions sur le système de contrôle interne, se référer à la section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

B.3.3.2 Les deuxième et troisième lignes de défense

Il s'agit des fonctions clés, telles que décrites en section B.2.1.

B.3.4 Une gouvernance intégrée

La gouvernance d'Abeille Vie n'a pas évolué en 2021, les sous-comités continuent d'être accompagnés de groupes de travail sur des sujets dédiés. La présence du CCO vise à assurer une plus grande fluidité de l'information entre le CDG et les Comités Opérationnels, ainsi que des prises de décision plus rapides.



Le schéma de gouvernance ci-dessus s'applique de manière similaire pour les Conseils d'Administration d'Abeille Assurances et de ses entités légales devenues Abeille Vie, Abeille Retraite Professionnelle, Abeille Epargne Retraite et Abeille IARD & Santé.

Le Conseil d'Administration délègue la gestion des opérations et la gestion opérationnelle des risques au Directeur Général d'Abeille Vie, lui-même assisté des membres du Comité de Direction Générale. Le Directeur Général délègue alors l'autorité de l'implémentation de la présente politique et la gestion quotidienne des risques au responsable de la fonction clé de gestion des risques.

Ces activités sont encadrées par le Comité de Direction Générale. Le Comité de Direction Générale est soutenu par un Comité de Coordination Opérationnelle.

Le Comité de Direction Générale a établi des sous-comités jouant un rôle primordial dans le dispositif de gestion des risques :

- **L'ALCo ou Comité Actif-Passif** pilote les risques financiers et assurantiels d'Abeille Assurances. Il supervise la stratégie d'investissement d'Abeille Assurances et s'assure de l'optimisation des investissements au regard du rendement espéré et de l'appétence au risque des différentes entités d'Abeille Assurances.
- **L'ORC ou Comité des Risques Opérationnels** est chargé d'assurer la supervision globale des risques opérationnels, liés aux activités d'Abeille Assurances, de ses filiales et des sociétés apparentées. Pour chacun des risques identifiés dans notre registre des risques opérationnels, un dispositif de contrôle est identifié et évalué, sous la supervision du Contrôle Interne.
- **Le Comité Capital** est en charge de suivre les questions relatives au pilotage du Capital et ses impacts sur les entités légales. Il s'assure de la bonne gouvernance relative à la validation des

Provisions Techniques en normes IFRS et Solvabilité. Il veille aussi à la bonne application du standard sur la gestion du capital.

- **Le Comité Transformation, Organisation et People** auquel les comités RH rapportent. Les sujets d'organisation et de ressources humaines y sont présentés.
- **Le Comité Excellence Technique Non-Vie** a pour mission principale d'examiner la projection du rendement financier d'un produit, d'un canal de distribution et ce de manière consolidée, de challenger et valider les principales hypothèses de projection.
- **Le Comité Marketing et Offre** a une focalisation sur la conception des offres vie et non-vie. Ceci permet de renforcer le périmètre des décisions Comité Marketing et Offre afin de le rendre plus conforme au processus de décision du lancement et de l'évaluation des offres produit.
- **Le Comité Excellence Technique Vie** suit et valide la conception/évolution des produits Vie (Epargne, prévoyance, retraite et emprunteur) en réponse aux besoins exprimés (l'offre).

B.4 Système de Contrôle Interne

Conformément à l'article 46 de la directive Solvabilité 2 (2009/138/CE), les entreprises d'assurance doivent mettre en place un système de contrôle interne efficace. Ce système comprend au minimum :

- Des procédures administratives et comptables,
- Un cadre de contrôle interne,
- Des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise,
- Une fonction de vérification de la conformité.

B.4.1 Contrôle interne

Abeille Assurances a mis en place un système de contrôle interne efficace et adéquat, commun aux filiales du sous-groupe Abeille Assurances (parmi lesquelles Abeille Vie). Ce système vise à assurer le respect total des normes et obligations externes et internes et comprend des procédures administratives, opérationnelles et comptables, un cadre de contrôle interne des activités, le suivi des risques, et un cadre de remontée d'informations fiables et complètes, nécessaires à la prise de décision.

Le Directeur du Contrôle Interne reporte au Directeur des Risques qui rapporte au Directeur Général d'Abeille Assurances, ainsi qu'à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances (ex-Comité d'Audit et des Comptes).

La Direction du Contrôle Interne assure la supervision des équipes opérationnelles en matière d'environnement de contrôle. En lien avec les Commissaires aux Comptes, la Direction du Contrôle Interne fournit aussi au Directeur Financier et aux commissaires aux comptes une assurance raisonnable quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence des états financiers, en évaluant l'environnement de contrôle relatif à l'information financière et prudentielle.

La Direction du Contrôle Interne n'a donc aucune responsabilité opérationnelle, ce qui garantit son indépendance, assure la séparation des tâches et évite tout conflit d'intérêts potentiel.

Le Directeur Général s'assure de plus que la Direction du Contrôle Interne dispose, à tout moment, d'un accès libre et direct à toutes les activités des entités du sous-groupe Abeille Assurances et à toutes les informations pertinentes, et des ressources nécessaires. A ce titre, le Directeur des Risques est membre permanent des principaux Comités du sous-groupe Abeille Assurances.

Les activités de la Direction du Contrôle Interne sont menées conformément à la réglementation, à la législation, aux procédures et instructions du groupe Aviva Plc (jusqu'au 30 septembre, puis d'Aéma Groupe) au Standard métier 'Contrôle Interne' et à la politique locale 'Contrôle Interne'.

B.4.1.1 Objectifs

Les objectifs de la Direction du Contrôle Interne, au sein de la Direction des Risques, sont de :

- Garantir l'adéquation et l'efficacité de l'environnement global de contrôle interne ;
- Prévenir le risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou inopérants, de personnes ou de systèmes ;
- Prévenir le risque d'erreurs ou d'anomalies dans les états financiers et les informations connexes résultant de processus internes inadéquats ou inopérants, de personnes ou de systèmes ;
- Contribuer au renforcement de l'environnement de contrôle à travers le dispositif de contrôle permanent consistant au challenge des contrôles opérationnels.

B.4.1.2 Activités

L'activité principale de la Direction du Contrôle Interne consiste à évaluer, surveiller et rendre compte de l'adéquation et de l'efficacité de l'environnement global de contrôle interne, y compris l'environnement de contrôle interne sur les processus d'information financière.

La Direction du Contrôle Interne est aussi responsable du pilotage du cadre et de la stratégie du contrôle interne, et de l'animation, la coordination et l'évaluation régulière du dispositif de contrôle interne de 1^{re} ligne. A cet effet, elle s'appuie sur un réseau de correspondants chargés de veiller à la bonne efficacité du dispositif de contrôle de 1^{er} niveau.

La Direction du Contrôle Interne met également en œuvre des contrôles de second niveau. De plus, elle est l'interlocutrice des organes exécutifs et de gouvernance, ainsi que du régulateur, sur les questions de contrôle interne.

L'évaluation systématique et permanente du dispositif de contrôle interne est définie selon les résultats et informations issus des activités suivantes :

- Évaluation du niveau de maîtrise des risques auxquels font face les activités gérées par les entités du sous-groupe Abeille Assurances ;
- Plan de Contrôle Permanent couvrant la maîtrise des risques opérationnels et l'évaluation des risques résiduels ;
- Dispositif sur le reporting financier qui s'assure que les états comptables, financiers et prudentiels sont exacts et produits dans les temps ;
- Coordination avec d'autres équipes 'Risques et Contrôles' de 1^{er} niveau ; et les directions du contrôle interne des filiales non-assurantielles.

En cas de problèmes et défaillances potentiels identifiés (contrôle jugé insuffisant ou inefficace), la Direction du Contrôle interne fait des propositions de changement, d'ordre organisationnel et procéduraux visant à assurer des contrôles adéquats et efficaces. La Direction du Contrôle interne s'assure ensuite de l'adéquation et de l'efficacité des améliorations organisationnelles, dans le respect des engagements de délais pris par les responsables des processus et des contrôles.

B.4.1.3 Rôles et Responsabilités

La Direction du Contrôle interne reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au Directeur Général d'Abeille Assurances et/ou aux membres du Conseil d'Administration, tout sujet d'importance particulière identifié dans le cadre des activités de contrôle interne.

La Direction du Contrôle interne rend également compte trimestriellement au Comité d'Audit et des Risques (ex-Comité d'audit et des Comptes) conformément aux termes de référence (ou mandat) dudit Comité, de son évaluation globale de l'environnement de contrôle interne couvrant les états financiers et les risques opérationnels.

En outre, les résultats des activités de contrôle en lien avec la mise en œuvre du Plan de Contrôle Permanent sont reportés de façon mensuelle au Comité des Risques Opérationnels ; et de façon trimestrielle, au Comité d'Audit et des Risques (ex-Comité d'Audit et des Comptes).

B.4.2 Vérification de la Conformité

Comme indiqué en début de la section B.4, l'organisation de Fonction Vérification de la Conformité s'inscrit également dans le cadre de l'article 46 de la Directive Solvabilité II.

B.4.2.1 Organisation de la Direction de la Conformité

L'activité de vérification de la conformité est réalisée par deux départements au sein de la Direction de la Conformité :

- Protection des intérêts des clients et éthique des affaires ; et
- Sécurité financière.

B.4.2.2 Objectifs

L'objectif de la Direction de la Conformité est de prévenir les risques de non-conformité, notamment en matière :

- De sécurité financière (lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude externe, respect des sanctions internationales) ;
- D'éthique professionnelle (lutte contre la corruption et la fraude interne) ;
- De protection des intérêts des clients (gouvernance produit, information des clients, devoir de conseil, conflits d'intérêts, réclamations...) ;

Pour ce faire, la Direction de la Conformité est en charge de définir les dispositifs sur ces différents domaines qui permettent d'agir dans le respect de la législation, de la réglementation et des instructions du Groupe Aéma.

Ces dispositifs comprennent notamment des politiques et des procédures dont le respect doit être vérifié via des contrôles.

B.4.2.3 Activités – Plan de Conformité

Afin de répondre à ses objectifs, la Direction de la Conformité met en œuvre un plan annuel de conformité visant à l'amélioration continue des dispositifs de conformité et à la maîtrise des risques. Ce plan est défini notamment sur la base :

- Des évolutions législatives et réglementaires récentes ou à venir et leur impact sur les activités du sous-groupe Abeille Assurances ;
- Des objectifs et rapports stratégiques définis par les organes de direction et/ou les instances de gouvernance ;
- Des zones de risques et défaillances potentielles identifiées lors des activités de surveillance passées ;
- Des remontées d'informations (reportings) par les équipes opérationnelles ;
- Des résultats de toute activité d'inspection réglementaire ;
- Des points d'attention soulignés par les régulateurs ;
- Des instructions et points d'attention définis par la fonction conformité du groupe Aéma.

Le plan de conformité est approuvé par le Conseil d'administration de chaque entité juridique après avoir obtenu l'avis positif du comité d'audit et des risques.

La Direction de la Conformité est susceptible de proposer des adaptations de ce plan en cours d'année pour prendre en compte de nouveaux risques qu'elle aurait identifiés.

Pour permettre la définition et l'exécution du plan de conformité, la Direction de la Conformité est notamment impliquée dans :

- La coordination du processus de veille juridique et réglementaires (y compris l'évaluation des impacts liés en termes de processus opérationnels et de procédures de la compagnie) ;
- L'évaluation des nouveaux produits, services et partenariats (y compris leurs modifications significatives) en fonction des risques qu'ils présentent ;
- L'évaluation des prestataires critiques ;
- L'évaluation des différents dispositifs de gouvernance contribuant à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques de conformité (fournisseurs, prestataires, anti-fraude, ...) ;

Par ailleurs la Direction de la Conformité, sans être impliquée dans les activités :

- Conseille les équipes opérationnelles sur la mise en œuvre de dispositifs adéquats à leurs niveaux ;
- Sensibilise, informe et forme les équipes opérationnelles sur les risques de non-conformité et l'importance de leur maîtrise pour les clients, les collaborateurs et Abeille Assurances.

B.4.2.4 Rôles et responsabilités

Le Directeur de la Conformité reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au Directeur Général d'Abeille Assurances et/ou aux membres du Conseil d'Administration, tout sujet ou événement significatif ou d'importance particulière identifié dans le cadre du plan annuel de conformité. Cela assure l'absence d'interférence fonctionnelle, ou de circonstances préjudiciables pouvant entraîner un conflit d'intérêts.

Dans tous les cas, le Directeur de la Conformité reporte immédiatement au Directeur Général et/ou au Conseil d'Administration tout cas significatif de non-conformité.

Le Directeur de la Conformité établit un rapport trimestriel au Comité d'Audit et des risques sur les sujets pertinents associés aux activités réalisées par ses équipes.

B.5 Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne a pour objectif d'aider le Conseil d'Administration et la Direction Générale à protéger les actifs, la réputation et la pérennité du sous-groupe Abeille Assurances et de ses filiales, en donnant une assurance indépendante et objective destinée à apporter une valeur ajoutée et à améliorer les activités du sous-groupe.

La fonction d'Audit Interne évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Pour ce faire, l'Audit Interne évalue si la direction et la fonction de gestion des risques ont identifié et signalé de manière appropriée tous les risques importants au Conseil d'Administration et à la Direction Générale; elle apprécie si ces risques sont gérés de manière adéquate; et elle invite la Direction Générale à améliorer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes.

L'Audit Interne est autorisé à revoir tous les domaines du sous-groupe Abeille Assurances et a un accès libre et illimité à toutes les activités, les dossiers, les biens ainsi que le personnel nécessaire pour mener à bien sa mission. Le périmètre de ses activités s'étend à toutes les entités légales du sous-groupe Abeille Assurances (parmi lesquelles Abeille Vie).

Le Directeur de l'Audit Interne assiste à toutes les réunions du Comité d'Audit et des Risques, ainsi qu'à tout autre comité de la gouvernance du sous-groupe Abeille Assurances ou il juge nécessaire de participer.

Le Directeur de l'Audit Interne a aussi le droit d'assister à tout ou partie des comités exécutifs et à d'autres instances où des décisions clés sont prises, y compris au niveau des filiales du sous-groupe Abeille Assurances.

Par ailleurs, il est attendu de la Direction Générale qu'elle s'assure que l'Audit Interne soit informé dans un délai d'une semaine de tous changements importants des activités commerciales, de la structure organisationnelle, des processus opérationnels, des systèmes informatiques, des politiques et procédures de l'entreprise, ainsi que de toute défaillance significative du contrôle interne, des pertes qui en résulterait, des suspicions d'irrégularités ou de fraudes identifiées par la direction ou les auditeurs externes ou violations graves de la réglementation.

La Direction Générale doit s'assurer que l'équipe d'Investigation du sous-groupe Abeille Assurances (intégrée à l'Audit Interne) soit informée dans les deux jours ouvrables de tout soupçon ou allégation de:

- a) faute professionnelle interne et non-client; et
- b) infraction financière commise par une personne et pouvant avoir un impact financier et/ou de réputation sur le sous-groupe Abeille Assurances.

La politique d'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances décrit le cadre des travaux de l'Audit Interne, conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II, dans son article 47.

La politique se conforme à l'article L354-1 du Code des assurances et aux recommandations de l'ACPR au travers de sa notice « Solvabilité II – Système de Gouvernance » du 17 décembre 2015.

L'Audit Interne doit, en outre, se conformer aux pratiques professionnelles et orientations de l'Institute of Internal Auditors (IIA) dans la mesure où elles sont compatibles avec les exigences légales et réglementaires.

B.5.1 Les activités de l'Audit Interne

L'Audit Interne mène, de manière objective et indépendante, six activités principales :

- Evaluer et reporter aux Comités des d'Audit et des Risques et à la Direction Générale, sur l'efficacité de la conception et du fonctionnement de l'environnement de contrôle permettant d'évaluer et de gérer les risques ;
- Evaluer et reporter au Comité d'Audit et des Risques et à la Direction Générale sur l'efficacité des mesures mises en place pour remédier aux déficiences de l'environnement de contrôle et des risques hors tolérance ;
- Évaluer les événements clés de l'entreprise, tels que les acquisitions / désinvestissements et les décisions d'externalisation, afin de déterminer et d'indiquer si les risques clés sont correctement pris en compte. A la suite d'événements indésirables significatifs survenus dans l'organisation, l'Audit Interne peut également analyser a posteriori si les « enseignements tirés » sont pertinents ;
- Enquêter et signaler les cas de criminalité financière présumée, de fraude et de malversation ;
- Entreprendre des missions de conseil mandatées par la Direction Générale à condition qu'elles ne menacent pas l'indépendance de l'Audit Interne

B.5.2 Les responsabilités de l'Audit Interne

Dans le cadre énoncé de l'activité de l'Audit Interne, le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances doit signaler tous les trimestres au Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances les évolutions matérielles relatives à la gestion de la fonction Audit Interne, ainsi que :

- Lui présenter les résultats, les conclusions, les recommandations et le suivi des défaillances résultant des précédentes missions d'audit ;
- Lui remonter les cas où l'Audit Interne pense que la Direction Générale a accepté un niveau de risque résiduel qui peut s'avérer inacceptable pour le sous-groupe Abeille Assurances;
- Lui signaler les cas où l'Audit Interne pense qu'il y a eu un retard injustifié pour obtenir une réponse de la Direction Générale concernant une défaillance liée à un contrôle ou à un risque hors tolérance, qu'elle ait été remontée par l'Audit Interne ou par d'autres sources;
- Lui confirmer que les risques identifiés dans le cadre du plan d'audit sont pris en compte ;
- Lui signaler les manquements de la Direction Générale à mener des actions appropriées et en temps opportun pour régler des défaillances liées à des contrôles ou des risques hors tolérance. Le cas échéant, il peut demander à la Direction Générale de présenter des plans d'action détaillés et de fournir les raisons du retard au Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances.

B.5.3 Indépendance de la Fonction Audit Interne

L'Audit Interne doit être indépendant de la Direction pour être efficace dans l'exercice de ses activités. Les dispositions visant à protéger l'indépendance de l'Audit Interne sont énoncées ci-dessous.

Nomination et rattachement

- Le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances a un double rattachement à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances, et à la Direction Générale d'Abeille Assurances. Il a un accès direct et illimité au Président du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances et à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances
- Le Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances peut :
 - Recommander la nomination ou la révocation du Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances au Conseil d'Administration;

- Et participer, conjointement avec le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances à la détermination de ses objectifs et à l'évaluation de ses résultats, en consultation avec la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Membres des équipes d'Audit Interne

- Les membres de l'équipe d'Audit Interne ne doivent avoir aucune responsabilité directe ou quelconque autorité sur les activités opérationnelles contrôlées dans le cadre de leurs missions, ni endosser de telles responsabilités pour le compte d'autres personnes.
- L'Audit Interne doit maintenir une politique de rotation de ses équipes afin de veiller au maintien de son indépendance.
- Par ailleurs, les auditeurs internes en cours de mobilité ne peuvent pas auditer les domaines d'activité dont ils étaient auparavant responsables.

L'Audit Interne fournit aux Comités d'Audit et des Risques et du sous-groupe Abeille Assurances une confirmation annuelle de son indépendance, accompagnée d'un formulaire de déclaration d'indépendance signé par tous les membres de l'équipe d'Audit Interne d'Abeille Assurances.

Communication avec les autorités de contrôle

La responsabilité première de la communication régulière des évolutions significatives affectant les activités du sous-groupe Abeille Assurances aux autorités de contrôle (autres que les questions relatives à l'évolution de la fonction Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances) incombe aux membres concernés du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances.

En cas de circonstances exceptionnelles ayant un impact significatif sur les activités d'Abeille Assurances, le Directeur de l'Audit Interne France peut être amené à informer directement les autorités de contrôle.

B.6 Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle a été créée en Septembre 2015 au sein du sous-groupe Abeille Assurances. Elle couvre l'ensemble des activités d'assurances vie et non-vie et est organisée autour de trois pôles :

- Fonction Actuarielle Vie
- Fonction Actuarielle Non-Vie
- Risque financier et calibrage financier
- Gouvernance du modèle interne (en cours de revue suite à la sortie du Modèle interne).

A fin décembre 2021 et en accomplissement de son plan de recrutement, la Fonction Actuarielle était composée de 14 ETP (dont FA Non-Vie composée de 4 ETP, FA Vie composée de 4 ETP, FA Finance composée de 4 ETP, gouvernance du modèle avec 1 ETP).

Le responsable de la fonction clé Fonction Actuarielle est rattaché depuis le 1er décembre 2017 au Directeur Général Délégué et Directeur des Risques d'Abeille Assurances. Il est à noter que cette gouvernance était en place avant l'entrée d'Abeille Assurances dans le groupe Aéma.

L'article 48 de la Directive 2009/138 Solvabilité II définit le champ d'application de la Fonction Actuarielle qui a à sa charge de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Superviser le calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Ces missions concernent toutes les entités du sous-groupe Abeille Assurances, parmi lesquelles Abeille Vie.

La synthèse de l'ensemble de ses travaux est retranscrite dans le rapport actuariel. Ce rapport est produit au moins une fois par an, validé par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (*Administrative Management or Supervisory Body, AMSB*) c'est-à-dire par les Conseils d'Administration. Il est tenu à disposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Le contenu du rapport est défini à l'article 272 du Règlement Délégué : « il rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leurs résultats, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations pour y remédier ».

La Fonction Actuarielle est, par ailleurs, régie par une charte actuarielle, déclinaison de la charte actuarielle du Groupe Aviva. En plus des exigences réglementaires, cette charte définissait un périmètre supplémentaire lié à la gestion du modèle interne et lui attribuait la responsabilité de la méthodologie, du calibrage des facteurs de risques et de la gestion de la documentation du modèle interne.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 La politique de sous-traitance

B.7.1.1 La démarche d'externalisation

La démarche d'externalisation est cadrée par la politique et la stratégie d'externalisation d'Abeille Assurances et se déroule en plusieurs étapes :

- Le recensement des projets potentiels en lien avec la la stratégie d'Abeille Assurances et de ses filiales.
- La revue des projets stratégiques par le Comité de Direction Générale
- L'analyse de la rentabilité (business case) et arbitrages éventuels
- La consultation avec les institutions représentatives du personnel pour les projets éligibles
- Le lancement du projet et rédaction du cahier des charges
- La rédaction et le lancement de l'appel d'offre
- L'analyse des risques par le « comité expert » avant contractualisation
- La contractualisation avec le fournisseur
- La gouvernance relative aux externalisation critiques ou importantes :
- Conformément à la directive Solvabilité II, les conditions clés des accords relatifs à des activités externalisées critiques sont présentées préalablement au Conseil d'Administration ou à un organe délégué.
- La compagnie notifie à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution son intention d'externaliser les activités jugées critiques ou importantes 6 semaines avant le début de l'accord (au sens de l'article R354-7 du Code des Assurances).

B.7.1.2 L'appétence à l'externalisation

Les entités du sous-groupe Abeille Assurances (parmi lesquelles Abeille Vie) n'ont pas vocation à externaliser à date leurs activités, à moins d'être confrontées à un manque d'expertise en interne ou que des avantages économiques soient anticipés par cette externalisation, qui ne pourraient être obtenus en interne. L'externalisation des activités et le recours à des prestataires peuvent être pris en considération pour :

- Accélérer ou faciliter la réalisation des objectifs stratégiques ;
- Devancer le marché sur l'accès aux nouvelles technologies et à des compétences clés ;
- Répondre à court, moyen et long terme à des écarts de compétences avec le marché ;
- Bénéficier d'un avantage compétitif ;
- Accroître la flexibilité du modèle opérationnel ;
- Réduire les coûts, tout en conservant le contrôle des opérations externalisées ;
- Réduire de manière significative notre profil de risque ;
- Renforcer la relation avec des tiers clés (clients, intermédiaires ou agents) ;
- Générer une croissance rentable des activités.

A l'inverse, les entités du sous-groupe Abeille Assurances n'ont pas d'appétence à externaliser :

- L'intégralité de l'activité de la relation client. Une partie de cette activité pourra être externalisée lorsque cette opération sera jugée bénéfique (notamment lorsque les plages horaires internes ne sont pas adaptées aux besoins des clients) ;
- L'intégralité du processus de tarification et des provisions de sinistres pour leurs produits clés ;
- Le processus de gouvernance, et les fonctions de gestion des risques et de vérification de la Conformité ;
- Les fonctions ou activités qui généreraient un risque inacceptable en matière de satisfaction client, conformité avec la réglementation ou de coûts des opérations.

Toute activité / fonction externalisée doit rester conforme à l'image de marque d'Abeille Assurances et à ses valeurs, et Abeille Assurances ne doit en aucun cas déléguer sa responsabilité en matière de satisfaction client, de conformité avec la réglementation ou de gestion des coûts.

Dans tous les cas, Abeille Assurances doit veiller à maintenir une gouvernance, une activité de contrôle et une supervision de ses activités externalisées proportionnelles à son appétit aux risques et conformes aux exigences réglementaires.

B.7.2 Détails sur les prestataires de services

La liste des prestataires de services auxquels des activités jugées importantes ou critiques ont été sous-traitées au sens de l'article R354-7 du Code des Assurances, pour l'année 2021, est présentée en annexe 4.

B.7.2.1 La sélection du prestataire

Dans le cadre de la sélection du prestataire, un cahier des charges détaillant une description de la prestation est rédigé par le prescripteur métier qui sera communiquée à la Direction Achats à destination des éventuels fournisseurs sollicités.

En parallèle une analyse interne des risques est réalisée en amont de la contractualisation afin d'identifier les risques majeurs et les moyens de traitement de ces risques. Un comité constitué des différentes fonctions de gestion des risques au sein de la compagnie et de la fonction Achats est chargé de réaliser cette analyse. Cette analyse permettant de définir les éléments complémentaires à fournir par les fournisseurs afin de déterminer

- Leur capacité à assumer la prestation de manière fiable et dans les temps ;
- La maturité de leur processus de sécurité physique et informatique de leurs installations ;
- La gestion de la confidentialité des données et de la continuité d'activité ;

Le prestataire doit préciser dans sa réponse les moyens techniques et les processus qui lui permettront de satisfaire la prestation.

Dans le cadre de l'appel d'offre, des auditions des prestataires ainsi que d'éventuelles visites sur site sont réalisées par les différentes parties prenantes (métier, acheteurs, chargé de projet...) pour évaluer la capacité du fournisseur à assurer la prestation. Par ailleurs, une note sur la santé financière du prestataire est réalisée pour le dossier de sélection.

Ces différents critères seront notés et reportés sur une grille de dépouillement qui permettra de déterminer le choix du prestataire.

B.7.2.2 La rédaction du contrat

La Direction Juridique a défini une matrice de contrat cadre disposant d'une liste exhaustive de clauses contractuelles qui formalise légalement l'engagement du prestataire sur un certain nombre de domaines dont les obligations contractuelles relatives à la sous-traitance d'activités ou fonctions critiques et importantes :

- Les devoirs et responsabilités des deux parties
- L'engagement du prestataire de se conformer aux exigences réglementaires
- La continuité d'activité ;
- Le droit d'audit et la collaboration avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ;
- La réversibilité ;
- Le suivi de la performance ;
- La gestion des données confidentielles ;
- Les clauses de responsabilité.

A ce contrat cadre s'ajoutent également la ratification par le prestataire d'un code de déontologie ainsi que certaines annexes (engagement de niveau de service, plan qualité, plan de continuité d'activité...).

B.7.2.3 Processus lors de la prestation

Abeille Assurances s'est dotée d'un certain nombre d'outils permettant de contrôler la capacité de ses prestataires à satisfaire leurs engagements :

- Le suivi et le contrôle du dépôt des documents réglementaires de nos prestataires, réalisé par Provigis (immatriculation et attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF) ;
- Le suivi de la santé financière à travers les alertes et les rapports transmis par Altares ou Credit Safe;
- Le pilotage de la performance à travers des comités de pilotage réguliers ;
- Une évaluation de la maturité du dispositif de sécurité informatique, physique et de continuité d'activité à travers un programme d'audit annuel selon son appétit au risque ;
- Des visites sur site menées par les équipes métiers pour vérifier les conditions de réalisation de la prestation ;
- Un suivi des activités externalisées critiques conformément à la politique d'Externalisation d'Abeille Assurances.
- Une Gestion des risques au travers du standard Groupe (Procurement & Outsourcing)
- Un outil de pilotage dédié : Ariba

B.7.2.4 Le Groupement d'Intérêt Economique Abeille Assurances

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Abeille Assurances, contrôlé à 100% par le Groupe Aéma, fournit pour le compte de l'entité juridique Abeille Vie un certain nombre de services relatifs à des fonctions supports et notamment les fonctions clés, en conformité avec les exigences de compétences et d'honorabilité « Fit & Proper ».

Abeille Vie et le GIE Abeille Assurances ont pour caractéristique d'avoir une gouvernance commune garantissant un dispositif de gestion des risques opérationnels, de continuité d'activité et de contrôle interne totalement intégré.

Section C

Profil de risque

C.1	RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	61
C.2	RISQUE DE MARCHÉ	68
C.3	RISQUE DE CRÉDIT	73
C.4	RISQUE DE LIQUIDITÉ	76
C.5	RISQUE OPÉRATIONNEL	79

C. Profil de risque

C.1 Risque de souscription

C.1.1 Exposition

Le portefeuille d'Abeille Vie est composé de contrats d'épargne, retraite et prévoyance, avec une prépondérance des produits d'épargne.

Les types de contrats et les garanties proposées par Abeille Vie sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Type de contrat	Garanties	Encours en Millions
Epargne/Retraite en Euro	Garantie de taux Garantie en Capital Promesse de rendement compétitif	29 169,9
Epargne/Retraite en Unités de Compte (UC)	Garanties Planchers	18 922,1
Rentes	Rentes viagères	382,8

Tableau 20 – Abeille Vie - Encours par type de contrat et de garanties au 31/12/2021

C.1.1.1 Identification des risques

Pour la clôture 2021, Abeille Vie a réalisé le calcul de son capital de solvabilité requis par le biais de la formule standard. Dans ce cadre, Abeille Vie est exposée aux risques de souscriptions détaillés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description du risque
Rachat	Hausse du taux de rachat	Le risque de rachat est le risque associé à une variation du niveau ou de la volatilité du taux de rachat. En effet, une hausse du taux de rachat peut engendrer un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant été rachetés. En cas de rachat massif, Abeille Vie est exposé au risque de perte lié à des cessions d'actifs en moins-values latentes.
	Baisse du taux de rachat	
	Rachat massif	
Longévité		Le risque de longévité est le risque de payer une rente sur une durée plus importante qu'évaluée initialement en raison d'une durée de vie moyenne plus élevée de son portefeuille d'assurés.
Mortalité		Le risque de mortalité est un risque de perte sur les contrats Epargne lié à un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant subi un sinistre.
Frais		Le risque de frais est le risque que les dépenses réelles de fonctionnement (frais de personnels, infrastructure) soient plus élevées que le niveau estimé au préalable.
Morbidité		Le risque de morbidité est le risque de perte sur les contrats Prévoyance, lié à des taux d'invalidité / morbidité plus important qu'attendu, ou lié à une baisse des taux de recouvrement pour l'invalidité et la morbidité. Ce risque est de faible matérialité pour Abeille Vie.
Catastrophe Vie		Le risque de catastrophe vie correspond à la perte en fonds propres résultante d'une hausse soudaine et absolu de 0,15% du taux de mortalité.

Tableau 21 – Abeille Vie - Risques de souscription inhérents retenus dans le cadre de la formule standard au 31/12/2021

Il convient de noter qu'Abeille Vie n'est pas exposée au risque de Révision défini dans le cadre de la formule standard.

C.1.1.2 Risques quantifiables non modélisés

Abeille Vie est également exposé aux risques présentés dans le tableau ci-dessous, sans que ceux-ci ne soient considérés dans le cadre de la formule standard.

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Autres risques d'assurance vie	Concentration	Le risque de concentration parmi les risques de souscription correspond au risque inhérent à avoir un portefeuille de contrats non suffisamment diversifiés par type de produit et garantie. La matérialité du risque de concentration est faible pour Abeille Vie. Pour plus de détails, se référer au paragraphe C.1.2.
	Morbidité pandémique	Le risque de pandémie est le risque de perte sur les contrats Prévoyance, lié à une forte hausse ponctuelle de la sinistralité. Ce risque est de faible matérialité pour Abeille Vie.
	Fiscalité	Le risque de fiscalité correspond au risque de changement dans la réglementation fiscale.
	Erosion de marge	Le risque d'une diminution de marge (peut être considéré comme une conséquence des autres risques de souscription)
	Sortie en rente	Le risque correspondant à l'option « sortie en rente » proposée par certains contrats.

Tableau 22 – Abeille Vie - Risques de souscription inhérents non retenus dans le cadre de la formule standard au 31/12/2021

C.1.2 Risque de concentration

Le portefeuille d'Abeille Vie est composé de contrats d'épargne, retraite et prévoyance, avec une prépondérance des produits d'épargne. Par conséquent, l'entité voit ses risques concentrés sur les risques inhérents au portefeuille Epargne.

Cependant, la matérialité de ce risque est faible. Abeille Vie considère que cette concentration identifiée est entièrement captée dans les risques de frais et le risque de rachats, qui sont les principaux risques auxquels l'entité est exposée en matière de souscription.

C.1.3 Atténuation des risques

C.1.3.1 Traités de Réassurance

La principale méthode d'atténuation de risque de souscription mise en place par Abeille Vie est la réassurance. L'objectif du recours à la réassurance est de se prémunir contre les « risques de pointes », qui pourraient survenir sur le portefeuille Prévoyance. Une autre raison est d'avoir un support technique en termes de tarification.

La gouvernance sur la réassurance fin 2021 repose sur le Life Reinsurance Standard issu du précédent Groupe Aviva plc. Des travaux sont en cours début 2022 afin d'adapter ce standard aux exigences du nouveau Groupe Aéma.

C.1.3.1.1 Plan de réassurance

La mise en œuvre de réassurance dans les activités vie concerne quatre catégories de garanties :

- Décès toutes causes

Afin de limiter la volatilité des résultats techniques, une couverture en excédent de plein a été mise en place sur les différentes générations de produits de prévoyance. Les risques liés à une exposition sur une seule tête dépassant un seuil de 300 k€ pour les anciens produits de prévoyance familiale et les produits emprunteurs, 762 K€ pour la dernière version de produit de prévoyance individuelle (gamme Senséo et Emprunteur) sont cédés en réassurance obligatoire ou facultative.

Pour l'activité directe, un traité en quote-part est mis en place pour réduire le risque de mortalité/morbidité. Il porte sur la prise en charge de la moitié des frais de commercialisation par le réassureur.

- Dépendance

En ce qui concerne la dépendance (premiers contrats en 1991), la protection mise en place vise à se prémunir sur un risque de très long terme et à développement encore mal connu.

L'intervention d'un réassureur expert (qui couvre déjà et depuis longtemps ce risque sur de gros portefeuilles en France et à l'étranger) constitue un appui important pour bien administrer la sélection à l'entrée et au moment des sinistres, mettre en réserve les provisions jugées adéquates, anticiper les dérives sur ce risque potentiellement lourd.

La réassurance s'opère en quote-part à hauteur de 50 % sur les périmètres Abeille Vie.

Le produit AFER Dépendance est réassuré en quote-part à 40 %.

- La garantie du remboursement du versement en cas de décès sur d'anciennes générations de contrats en UC

Pour le périmètre ex-Norwich Union, au lancement de la commercialisation des contrats d'épargne en unités de compte par le réseau des courtiers et en vente directe, une couverture en réassurance avait été mise en place destinée à couvrir la totalité (quote-part à 100 %) du risque garantie plancher décès.

Compte tenu de la taille du portefeuille constitué et de l'arrêt de commercialisation de cette génération de produit, le traité a été résilié au 31/12/2001 (les adhésions antérieures au 01/01/2002 restant couvertes jusqu'à leur expiration normale).

- Prévoyance collective

Pour les contrats de prévoyance collective, un traité de réassurance en excédent de sinistre par tête a été mis en place à compter du 1er juillet 2015 pour les risques décès, incapacité et invalidité.

C.1.3.1.2 Le choix des réassureurs

A fin 2021, Abeille Vie applique la politique de choix définie par le Groupe Aviva plc. Cette politique s'appuie sur les éléments majeurs suivants :

- Sélection des réassureurs : au niveau mondial un Comité Groupe approuve ou non chaque réassureur selon des critères financiers quantitatifs et qualitatifs très détaillés. Abeille Vie n'a pour partenaires que des réassureurs « approuvés » ;
- Distinction entre les risques long-terme et les risques court terme : les critères d'approbation d'un réassureur sont plus sélectifs pour les risques long terme tels que l'activité Vie. Les réassureurs choisis par Abeille Vie répondent à ces critères ;

- Des limites d'exposition par réassureur sont définies et gérées par le Groupe Aviva plc, en agrégeant l'ensemble des positions des sociétés du Groupe. Abeille Vie applique les règles Groupe fixées.

Parmi les réassureurs répondant aux critères de solidité financière fixés par le Groupe Aviva plc, le choix va s'opérer suivant la capacité de chacun de répondre aux besoins particuliers de l'entreprise :

- Expertise solide dans les risques à couvrir ;
- Apport d'un soutien de qualité dans l'approche technique (tarification, provisionnement et suivi statistique des résultats) et commerciale des produits concernés ;
- Offre de services complémentaires tels que la formation, la mise à disposition d'outils d'aide à la sélection des risques.

C.1.3.1.3 Les décisions de mise en œuvre

La réflexion et la mise en œuvre d'un programme de réassurance est généralement à la main de l'Actuariat Produit dans le cadre d'un nouveau produit :

- Le process respecte les dispositions du Standard Customer Proposition ;
- Les analyses techniques sont effectuées par l'Actuariat Produit à partir des plafonds autorisés par le Groupe ;
- Le choix du réassureur se fait via un appel d'offre après information préalable des services du Groupe. Les services d'acceptation médicale et juridiques valident les dispositions envisagées.

Ces analyses sont mentionnées dans la note de montage du produit qui est validée au Comité Technique Vie et Prévoyance.

C.1.3.1.4 Le suivi

Le suivi des comptes de réassurance est à la charge du service des Engagements Techniques.

C.1.3.2 Politique de souscription Abeille Vie

Le risque de souscription est également maîtrisé à travers la politique de souscription d'Abeille Vie.

Pour les contrats de prévoyance, les procédures de souscription comprennent des formalités médicales, financières et liées aux activités professionnelles et sportives du demandeur.

Sélection médicale

La sélection médicale est réalisée à partir d'un formulaire de déclaration des risques de santé annexé à la demande d'adhésion et des éventuels questionnaires médicaux spécifiques disponibles. A partir de certains âges et de capitaux garantis, elle est effectuée sur la base d'examens médicaux. Cette sélection permet d'identifier les risques aggravants et peut conduire à une surprime, une clause particulière, le refus des garanties ou de la demande d'adhésion.

Risques financiers

Lorsque le montant à assurer est supérieur ou égal à 1.000.000 €, une analyse financière du dossier est effectuée systématiquement par Abeille Vie et par le réassureur.

La tarification financière comprend d'une part le recueil d'informations spécifiques afin de connaître les besoins et les attentes du client, et d'autre part l'évaluation des besoins réels notamment la perte financière probable en cas de survenance d'un sinistre.

Autres risques

La profession exercée, les sports pratiqués et les séjours à l'étranger de la personne à assurer sont également des informations prises en compte dans l'analyse du risque global et la tarification.

C.1.4 Sensibilité

Chaque année, Abeille Vie effectue des calculs de sensibilité à des niveaux demandés par le Groupe Aéma. Ces sensibilités sont de deux sortes :

- Des sensibilités au niveau « risques seuls », où un seul risque est choqué ;
- Des sensibilités combinées suivant une approche « scénarios » où plusieurs risques sont choqués simultanément.

C.1.4.1 Méthodologie appliquée pour les études de sensibilité « risques seuls »

Le but de cet exercice est de stresser le bilan dans les situations définies avec le Groupe Aéma et de quantifier les impacts sur les valeurs des fonds propres, de la marge de risque et du SCR. Les situations comprennent des stress sur les actifs (par exemple actions, immobilier) et passifs (par exemple Frais).

Les données au 31 décembre 2021 ont ainsi été prises en compte pour la première étape sur les « risques seuls ». Pour chaque analyse de sensibilité, l'approche consiste en l'application des niveaux de sensibilités dans le modèle de projection stochastique. Un bilan Solvabilité II stressé est ensuite reconstruit afin de pouvoir quantifier l'impact des stress sur les fonds propres et SCR.

C.1.4.2 Présentation des hypothèses et des résultats

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses de sensibilités prises en compte pour le risque de souscription :

Hypothèses des sensibilités par facteur de risque pour le risque de souscription
Frais +10% : les frais de gestion augmentent de 10% pour les 50 années de projection

Tableau 23 – Abeille Vie - Hypothèses des sensibilités sur les risques de souscription au 31/12/2021

Les résultats de cet exercice de sensibilité par facteur de risque, pour le risque de souscription, sont présentés ci-dessous :

Abeille Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2021	4 507,2	2 563,5	1 943,6	175,8%
Sensibilité aux hypothèses				
Frais +10%	(152,1)	43,6	(195,7)	(8,8%)

Tableau 24 – Abeille Vie – Résultats de sensibilités 2021 – Risque de souscription

Ces résultats montrent que le ratio de couverture est relativement sensible à l'augmentation des frais d'administration.

C.2 Risque de marché

C.2.1 Exposition

C.2.1.1 Identification des risques

Abeille Vie est exposé aux risques financiers à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif. Le risque de marché correspond donc au risque que les investissements réalisés soient insuffisants pour faire face à ses engagements et aux attentes des assurés en termes de rendement (promesse de rendement compétitif).

Les risques de marché quantifiables et inhérents à Abeille Vie sont :

Catégorie de risque	Description
Action	Le risque d'action est le risque de perte liée à une variation du niveau et de la volatilité du cours des actions.
Immobilier	Le risque d'immobilier est le risque lié à une fluctuation de valeur de marché des biens immobiliers détenus. Il s'agit d'un risque majeur en raison du caractère illiquide de ce type d'investissement en cas de crise économique.
Taux d'intérêt	Le risque de taux est le risque qu'une fluctuation de la courbe des taux nominale crée un désadossement entre l'actif et le passif conduisant à terme à des pertes financières
Spread	Le risque de spread est le risque de perte financière liée à une hausse du niveau du risque crédit. Ce risque de spread peut se matérialiser par une migration de rating, un défaut ou simplement par un changement du niveau du risque credit.
Change	Le risque de change correspond au risque de perte financière liée à une fluctuation du taux de change entre l'Euro et la monnaie d'un investissement présent dans notre portefeuille.
Concentration	Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille Vie.

Tableau 25 – Abeille Vie - Risques de marché inhérents au 31/12/2021

C.2.1.2 Risques quantifiables non modélisés

Certains risques quantifiables et inhérents à Abeille Vie ne sont pas intégrés dans le calcul de la formule standard. Ces risques sont notamment :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Taux	Autres composantes	Ce risque correspond aux fluctuations de la pente de la courbe des taux, sa courbure ainsi que toute autre composante autre que le niveau.
Crédit	Souverain	Ce risque est lié au spread des obligations d'Etat européennes. La formule standard ne prend pas en compte des exigences en capital liées au risque de spread pour la détention d'obligations souveraines.
Inflation	Inflation	Ce risque est lié aux fluctuations des niveaux d'inflation et leurs impacts sur les actifs et passifs.
Volatilité	Taux	Ce risque de taux mesure la sensibilité de la valeur des actifs et des passifs aux changements affectant la volatilité des taux d'intérêt.
	Action	Ce risque sur actions mesure la sensibilité des actifs, passifs et des instruments financiers par rapport à la volatilité de la valeur de marché des actions.
	Immobilier	Ce risque est lié aux fluctuations sur les valeurs immobilières ;
Couverture	Couverture de change	Ce risque est lié à une éventuelle insuffisance de couverture des fluctuations des taux de change.
	Couverture de crédit	Ce risque est lié à une éventuelle insuffisance de couverture du risque lié au crédit.
	Collatéral	Ce risque correspond à une éventuelle insuffisance du collatéral pour couvrir la totalité de la perte en raison d'un défaut de l'émetteur de l'instrument dérivé.

Tableau 26 – Abeille Vie - Risques de marché non modélisés au 31/12/2021

Toutefois, dans le cadre de l'exercice de sensibilité, certains risques sont calculés afin de quantifier leurs impacts sur les valeurs de fonds propres, de la marge de risque et du SCR.

C.2.2 Risque de concentration

C.2.2.1 Politique de gestion du risque

Les actifs détenus dans le portefeuille d'Abeille Vie font l'objet d'un mandat de gestion entre Abeille Vie et Abeille Asset Management. Celui-ci s'engage à respecter les limites d'investissement imposées par Abeille Vie et à porter à sa connaissance les dépassements éventuels.

Le respect des limites ainsi que la mise à jour du mandat de gestion avec Abeille Asset Management sont suivis par la Direction des Investissements pour tous les portefeuilles d'Abeille Assurances, dont ceux de l'entité Abeille Vie.

C.2.3 Atténuation des risques

Les méthodes d'atténuation des risques présentées ci-dessous sont appliquées de manière transverse sur tous les portefeuilles (impacts mesurés au niveau d'Abeille Assurances) :

Méthode	Description	Impacts au niveau d'Abeille Assurances
Fonds actions à volatilité contrôlée	Une étude d'optimisation des investissements en action a été réalisée par la Direction des Investissements en 2014. Cette étude a permis de démontrer que les fonds à volatilité contrôlée à l'aide de puts en dehors de la monnaie ont de bonnes propriétés de consommations de capital. Ainsi, le rendement ajusté au risque de cette stratégie est meilleur que celui des actions « vanille ». Une partie significative de l'encours en action « vanille » a été transférée vers les fonds à volatilité contrôlée. Cela diminue le risque de perte liée à une évolution défavorable du cours des actions et contribue donc à atténuer les risques de marché.	Au 31/12/2021, la part de l'encours avec volatilité contrôlée s'élève à 1 milliards d'euros au niveau d'Abeille Assurances. Ceci permet de diminuer le SCR action.
Couverture de la VIF UC	Abeille Assurances a souhaité diminuer son capital requis pour les actions et notamment celui engendré par la commercialisation des contrats en UC. Cela a conduit Abeille Assurances à recommander l'achat de puts « en dehors de la monnaie » portés par AER et Abeille Vie. Cette stratégie, initialement mise en place en 2015, a été poursuivie en 2021 dans un objectif de protection du SCR.	Diminution du SCR action au niveau d'Abeille Assurances (mix Abeille Vie / AER).
Réduction du gap de durée entre l'actif et le passif	Abeille Assurances a effectué des achats à terme sur les obligations souveraines (OAT de l'Etat Français et autres obligations souveraines). Cela permet de réduire le risque de réinvestissement sur certaines échéances dans le futur et d'allonger la durée de l'actif de l'actif général Abeille Assurances (et donc toutes choses égales par ailleurs de réduire le « gap » de durée).	Réduction du SCR de taux d'intérêts au niveau d'Abeille Assurances (entité AER en particulier).

Tableau 27 – Abeille Vie - Méthodes d'atténuation du risque de marché au 31/12/2021

C.2.4 Sensibilité

Le but de cet exercice est de stresser le bilan dans les situations définies par le Groupe et de quantifier les impacts sur les valeurs des fonds propres, de la marge de risque et du SCR. Les situations comprennent des stress sur les actifs (par exemple actions, immobilier) et passifs (par exemple Frais).

Les données au 31 décembre 2021 ont ainsi été prises en compte pour la première étape sur les « risques seuls ». Pour chaque analyse de sensibilité, l'approche consiste en l'application des niveaux de sensibilités dans le modèle de projection stochastique. Un bilan Solvabilité II stressé est ensuite reconstruit afin de pouvoir quantifier l'impact des stress sur les fonds propres et SCR.

C.2.4.1 Méthodologie appliquée pour les études de sensibilité « risques seuls »

La méthodologie est identique à celle présentée pour le risque de souscription, en partie C.1.4.

C.2.4.2 Présentation des hypothèses et des résultats

Les résultats de cet exercice de sensibilité par facteur de risque, pour le risque de marché, sont présentés ci-dessous :

Taux d'intérêt

Abeille Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2021	4 507,2	2 563,5	1 943,6	175,8%
Sensibilité aux hypothèses économiques				
Taux d'intérêt + 0.25%	196,4	(42,2)	238,5	10,7%
Taux d'intérêt + 0.50%	369,6	(88,4)	458,	21,2%
Taux d'intérêt - 0.25%	(235,4)	36,2	(271,6)	(11,5%)
Taux d'intérêt - 0.50%	(525,0)	86,7	(611,6)	(25,6%)

Tableau 28 – Abeille Vie - Résultats de sensibilités 2021 – taux d'intérêt

Les sensibilités à la courbe des taux d'intérêts concernent une évolution parallèle de la courbe des taux, à la hausse ou à la baisse.

Ces résultats démontrent qu'une augmentation des taux d'intérêts sur la base du niveau de la courbe de taux à fin 2021, a un impact favorable sur le ratio de couverture Solvabilité II.

Actions

Abeille Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2021	4 507,2	2 563,5	1 943,6	175,8%
Sensibilité aux hypothèses économiques				
Valeur des actions + 10%	207,6	91,7	115,8	1,7%
Valeur des actions + 25%	521,6	200,2	321,4	6,1%
Valeur des actions - 10%	(213,9)	(80,)	(133,9)	(2,9%)
Valeur des actions - 25%	(509,4)	(148,)	(361,4)	(10,3%)

Tableau 29 – Abeille Vie – Résultats de sensibilités 2021 – actions

Une hausse des marchés actions entraîne de manière logique une amélioration des fonds propres éligibles, mais également une augmentation du SCR (situation de départ plus favorable pour faire face à l'éventuel risque bicentenaire). Il est à noter que dans ces sensibilités le *Dampener* a été ajusté pour tenir compte de ces stress (+10% pour les sensibilités à +10% et +25%, +2.85% pour -10% et -3.42% pour -25%).

Couvertures sur les actions : “put”

La couverture action mise en place pour l'exercice 2019 via l'achat d'options de ventes a été reconduite pour l'exercice 2021.

Inflation

Abeille Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2020	4 507,2	2 563,5	1 943,6	175,8%
Sensibilité aux hypothèses économiques				
Inflation +1.00%	(151,9)	61,7	(213,6)	(9,9%)

Tableau 30 – Abeille Vie - Résultats de sensibilités 2021 – inflation

La présence d'obligations indexées sur l'inflation en portefeuille permettant de couvrir en partie le risque inflation sur les frais, limitant l'exposition du portefeuille à ce risque comme le démontre la sensibilité ci-dessus.

Obligations d'entreprise :

Abeille Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2021	4 507,2	2 563,5	1 943,6	175,8%
Sensibilité aux hypothèses économiques				
Obligations d'entreprise +0.5%	(210,7)	95,3	(306,)	(14,23%)
Obligations d'entreprise -0.5%	191,	(83,2)	274,2	13,6%

Tableau 31 – Abeille Vie - Résultats de sensibilités 2021 – obligations d'entreprise

Obligations souveraines :

Abeille Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2021	4 507,2	2 563,5	1 943,6	175,8%
Sensibilité aux hypothèses économiques				
Spread des obligations souveraines +0.5%	(409,1)	194,4	(603,6)	(27,2%)
Spread des obligations souveraines -0.5%	413,2	(196,)	609,1	32,0%

Tableau 32 – Abeille Vie - Résultats de sensibilités 2021 – obligations souveraines

Les résultats démontrent que le portefeuille est beaucoup plus sensible au risque de crédit sur les obligations souveraines plutôt que sur les obligations d'entreprises pour un même niveau de choc ; cependant, la probabilité d'occurrence d'un choc donné sur les obligations souveraines est beaucoup moins importante que la probabilité d'occurrence du même choc sur les obligations d'entreprises.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à deux types de risques en Formule Standard :

- Le risque de spread ;
- Le risque de contrepartie des émetteurs.

Le risque de spread étant traité au sein des risques de marché dans la Formule Standard, celui-ci est donc décrit dans la section **Erreur ! Source du renvoi introuvable..** Par conséquent, cette section C.3 fera uniquement référence au risque de contrepartie tel que défini par la Formule Standard.

C.3.1 Exposition

Abeille Vie est exposée au risque de crédit lié à la détention d'actifs tels que des produits dérivés, des comptes de dépôts ou des créances. Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de satisfaire son engagement. Les contreparties peuvent être des émetteurs, des banques ou des réassureurs.

C.3.1.1 Quantification des risques et définition de la matérialité par entité

La Formule Standard distingue deux types d'exposition pour l'évaluation du risque de contrepartie, détaillées ci-dessous :

Expositions de Type 1

Les expositions de type 1 sont les expositions liées aux contrats d'atténuation du risque, notamment les contrats de réassurance, les véhicules de titrisation et les titrisations et dérivés d'assurance, aux avoirs en banque, aux dépôts auprès des entreprises cédantes, ainsi qu'aux engagements juridiquement contraignants que l'entreprise a fournis ou convenus et qui sont susceptibles de faire naître des obligations de paiement dépendant de la qualité de crédit ou du défaut d'une contrepartie.

Au 31/12/2021	Valeurs de marché
Contreparties	
En millions d'euros	
Expositions de Type 1 – TOTAL	241,7
Avoirs en banque	61,5
Créances de réassurance	68,3
Dépôts auprès des entreprises cédantes	111,9
Prêts de titres	0,0

Tableau 33 – Abeille Vie - Expositions de Type 1 au 31/12/2021

Le principal réassureur auquel Abeille Vie est exposée en termes de réserves est Swiss Re à plus de 90%.

Expositions de Type 2

Les expositions de type 2 sont tous les risques de crédit non couverts dans le sous-module « risque de spread » et qui ne sont pas de type 1, notamment les montants à recevoir d'intermédiaires et les créances sur les preneurs.

Au 31/12/2021	Valeurs de marché
Contreparties	
En millions d'euros	
Expositions de Type 2 – TOTAL	188,5
Expositions de Type 2 dus dans 3 mois	172,8
Primes arriérés	4,9
Primes acquises et non émises	2,5
Créances sociétés groupes	76,7
Débiteurs divers	88,7
Expositions de Type 2 dus dans plus de 3 mois	15,7
Créances assurés et intermédiaires	1,9
Comptes courants coassureurs débiteurs	0,1
Prêts	0,4
Débiteurs divers	13,3

Tableau 34 – Abeille Vie - Expositions de Type 2 au 31/12/2021

La combinaison de ces différentes expositions conduit ainsi à estimer le risque de contrepartie d'Abeille Assurances au 31 décembre 2021 comme suit :

Au 31/12/2021	SCR
Risque de Marché	
En millions d'euros	
Risque de Contrepartie – TOTAL diversifié	48,2
Diversification	(2,1)
Risque de Contrepartie – TOTAL non diversifié	50,3
Contreparties de Type 1	10,3
Contreparties de Type 2	40,0

Tableau 35 – Abeille Vie – Capital requis pour couvrir le risque de contrepartie d'Abeille Assurances au 31/12/2021

C.3.1.2 Nature et volume du portefeuille de prêts de l'entreprise d'assurance

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de prêts d'Abeille Vie est composé principalement d'avances sur polices pour un montant de 390,4 M€.

Il comprend également, pour un montant de 130,0 M€, un prêt subordonné consenti en 2019 par Abeille Vie à sa filiale Abeille Epargne Retraite.

Le montant des autres prêts est considéré comme non significatif.

C.3.2 Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille Vie.

Ce risque est suivi principalement par la Direction des Investissements pour chaque entité d'Abeille Assurances. Les investissements et désinvestissements réalisés par Abeille Vie font l'objet d'un mandat de gestion avec Abeille Asset Management, qui s'engage à respecter les limites strictes imposées par Abeille Vie. Les éventuels dépassements de limites et de dégradation de notation d'émetteur sont analysés en réunion de suivi des risques de crédit et de liquidité, et peuvent, le cas échéant, être soumis à l'ALCo pour décision finale.

Les principaux types de limites définis dans le cadre du mandat de gestion sont :

- Limites d'exposition brute par émetteur ;
- Limites de détention de la dette totale d'un émetteur ;
- Limites de risque actionnaire.

C.3.3 Atténuation des risques

C.3.3.1 Politique de gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit d'Abeille Vie intègre des limites définies dans le mandat de gestion avec Abeille Asset Management. Les limites sont présentées dans la section C.3.2.

Une réunion de suivi du risque de crédit et de liquidité se tient mensuellement entre Abeille Asset Management, la Direction des Investissements, la Direction des Risques et la Comptabilité des Valeurs mobilières. Ce comité permet de suivre le respect des limites d'investissements définies et, le cas échéant, de définir des plans d'action en cas de dépassement.

Le mandat avec Abeille Asset Management est mis à jour annuellement. Les principales décisions d'investissement font l'objet de dossiers de décision communiqués dans le cadre de l'ALCo France commun aux différentes entités du sous-groupe Abeille Assurances (dont Abeille Vie).

C.3.3.2 Opérations en cas de dépassement des limites d'exposition

Le respect des limites d'exposition imposées permet de réduire les impacts du risque de crédit. Les dépassements de limites peuvent conduire la Direction des Investissements à réaliser des opérations pour réduire le niveau d'exposition sur l'émetteur identifié.

C.3.4 Sensibilité

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 Exposition

C.4.1.1 Niveau d'exposition à court terme

Le risque de liquidité à court terme est géré de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, centralisée pour toutes les entités du sous-groupe Abeille Assurances. Le service Trésorerie Groupe, au sein de la Direction des Investissements assure au quotidien la disponibilité des liquidités pour faire face aux dépenses courantes (frais généraux, impôts et taxes), aux charges correspondant aux sorties de passif, et aux investissements à l'actif, sur la base d'éléments prévisionnels communiqués par différents départements.

Les placements de trésorerie à court terme font l'objet d'un mandat de gestion confié à Abeille Asset Management, qui gère et commercialise différents compartiments d'OPC monétaires (principalement AI Monétaire ISR). Abeille Assurances dispose d'environ 1,5 milliards d'actifs monétaires liquides répartis sur l'ensemble des portefeuilles d'investissements.

Les excédents de trésorerie sont investis au jour le jour en OPC monétaire par Abeille Asset Management, sur la base des ordres communiqués par la Trésorerie. De même, en cas de besoin de trésorerie, Abeille Asset Management procède aux désinvestissements pour couvrir les positions de trésorerie débitrices.

En plus des liquidités investies sur les OPC monétaires, Abeille Vie dispose d'une réserve de liquidité d'environ 30 à 45 millions d'euros sur des comptes bancaires détenus chez CACIB, répartie sur les portefeuilles suivants : l'actif général Abeille Vie (hors AFER), le fonds de roulement et les fonds propressur les portefeuilles suivants : l'actif général Abeille Vie (hors AFER), le fonds de roulement et les fonds propres.

C.4.1.2 Niveaux d'exposition à moyen terme : méthodologie de calcul des indicateurs et analyse des ratios de liquidité

C.4.1.2.1 Principe

Le suivi du risque de liquidité à moyen terme s'effectue au travers de l'analyse du ratio de liquidité, calculé au niveau des principaux portefeuilles d'actifs. L'objectif est de s'assurer chaque trimestre, que le niveau de liquidité disponible sur les différents portefeuilles est suffisant pour faire face aux échéances de la Compagnie sur 24 mois glissants, en situation de stress au niveau de l'actif (scenario de crise financière équivalent à 2008) et du passif (scenario de rachats massifs de 40% des polices Epargne Abeille Vie et AFER en 6 mois). D'autres stress spécifiques sont déterminés dans le cadre des travaux de l'ORSA, avec une évaluation de l'impact sur le niveau de liquidité de la Compagnie

C.4.1.2.2 Méthodologie de calcul

Le ratio de liquidité est calculé par la Direction des Investissements chaque trimestre sur la base des flux de trésorerie prévisionnels des vingt-quatre prochains mois, et analysé comme suit :

- Le ratio LCR à moyen / court terme doit permettre de s'assurer que les ressources sont suffisantes pour couvrir les besoins de liquidité à 1 mois sur les 24 prochains mois, dans une situation de crise extrême ayant une probabilité de survenance de 1 sur 200 ans.
- Le ratio LCR à moyen / long terme doit permettre de s'assurer que les ressources sont suffisantes pour couvrir les besoins de liquidité à 6 mois sur 24 mois glissants, dans une situation de crise ayant une probabilité de survenance de 1 sur 200 ans.

Les résultats du calcul du LCR sont analysés au niveau de chaque portefeuille d'investissement et utilisés dans le cadre du suivi de l'appétit au risque d'Abeille Assurances. Le ratio de liquidité doit être supérieur à 1 afin de s'assurer que les encaissements sont suffisants et permettent de couvrir les besoins de trésorerie à moyen terme.

C.4.1.3 Exposition à long terme

La gestion du risque de liquidité à long terme s'effectue au travers des études ALM (analyse à moyen et long terme des éléments de passif pour ajuster l'actif en termes de rendement, risque et de duration).

Le résultat des études ALM annuelles permet d'optimiser l'allocation des différents actifs composant le portefeuille, et notamment de calibrer la taille de la poche de liquidité (dépôts ou OPC monétaires) nécessaire pour faire face aux sorties de passif.

C.4.1.4 Bénéfice attendu dans les primes futures

Le risque de liquidité est considéré comme non matériel, en particulier dans le contexte de suivi de la liquidité tel qu'exposé au point C.4.3.

Par ailleurs, le calcul de l'Expected Profit In Future Premiums (EPIFP, soit le profit attendu venant des primes futures) ne prend pas en compte le bénéfice d'un apport de liquidité grâce à ces primes.

C.4.2 Risque de concentration

Le risque de concentration pour le risque de liquidité correspond au risque de concentration des émetteurs pour le risque crédit, détaillé dans la section C.2.2

C.4.3 Atténuation de risque

C.4.3.1 Suivi quotidien du niveau de liquidité et plan de réaction

Le risque de liquidité à court terme est suivi de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, donnant lieu chaque jour à des ordres d'investissements et désinvestissement sur les différents portefeuilles d'actifs, afin de faire face aux diverses échéances (clients, apporteurs, fournisseurs, salariés, contreparties financières, administration fiscale, etc.).

Lorsque les niveaux de liquidités immédiatement disponibles sur le marché monétaire passent en deçà des seuils définis dans le cadre des mandats de gestion avec Abeille Asset Management, ou en cas de besoin exceptionnels, la Trésorerie alerte les équipes en charge du suivi des portefeuilles afin que les gérants procèdent à des cessions d'actifs en fonction des besoins de trésorerie.

A moyen terme, le suivi trimestriel du ratio de liquidité (LCR) permet de réaliser les ajustements nécessaires en termes d'allocation d'actifs, afin de faire face aux besoins de trésorerie des différentes entités.

En cas de dépassement des seuils d'appétit au risque de liquidité approuvés par le Comité des Risques d'Abeille Assurances (BRC), les problématiques de liquidité et l'analyse des niveaux de LCR feront l'objet de discussions en ALCO et au BRC, afin d'analyser les raisons du dépassement et définir les actions pour restaurer la liquidité dans les seuils acceptables.

C.4.3.2 Convention sur le Cash pooling

Une convention de trésorerie a été signée entre la holding Abeille Assurances et ses filiales (au nombre desquelles Abeille Vie) pour réaliser des opérations de cash pooling, permettant de regrouper les excédents de trésorerie et les besoins des différentes entités au sein d'un même groupe.

Pour Abeille Assurances, l'objectif est d'optimiser la gestion des différents comptes en limitant le nombre de virements et d'ordres d'investissement / désinvestissement sur le marché monétaire, la gestion de la trésorerie étant réalisée de manière centralisée au niveau du sous-groupe Abeille Assurances.

Il existe deux types d'application du cash pooling, encadrée par les conventions signées entre les différentes entités du Groupe, donnant lieu chacune au paiement d'intérêts à la société prêteuse :

- Cash pooling notionnel : la banque considère que tous les comptes (définis sur une liste fermée en amont) forment un seul ensemble et elle calcule les intérêts sur ce solde fusionné. Elle débite ou crédite les intérêts sur le compte de la société centralisatrice (Abeille Assurances). La fusion de comptes n'est qu'une centralisation temporaire ou notionnelle et ne sert que de base de calcul, chaque société conservant la propriété et la gestion de ses fonds, dans la limite de seuils définis par Abeille Assurances ;
- Cash pooling physique : au-delà d'un certain seuil (variable suivant les filiales), la Trésorerie Groupe effectue des virements entre les comptes des filiales et le compte pivot de la société centralisatrice (Abeille Assurances). Les comptes de filiales sont donc régulièrement nivelés, via le transfert effectif des fonds. Les opérations de centralisation intra-groupe sont matérialisées via des écritures de compte courant avec Abeille Assurances, généralement en fin de trimestre.

C.5 Risque opérationnel

Conformément à la définition du risque opérationnel par la Directive Solvabilité II, le risque opérationnel auquel Abeille Vie est exposé est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs ».

Abeille Vie utilise la formule standard pour estimer son risque opérationnel, pour lequel l'EIOPA définit le calcul de l'exigence de capital pour le module « Risque opérationnel » comme suit :

$$SCR_{Op} = \min(0.3 * BSCR, Op) + 0.25 * Exp_{UL}$$

Où :

- BSCR désigne le capital de solvabilité requis de base ;
- Op désigne le capital requis de base pour risque opérationnel ;
- Exp_{UL} désigne le montant des dépenses encourues au cours des 12 derniers mois en ce qui concerne les contrats d'assurance vie où le risque d'investissement est supporté par les preneurs.

Le capital requis de base pour le risque opérationnel se calcule comme suit :

$$Op = \max [Op_{Primes} ; Op_{Provisions}]$$

Où :

- Op_{Primes} désigne le capital requis pour risque opérationnel sur base des primes acquises;
- $Op_{Provisions}$ désigne le capital requis pour risque opérationnel sur base des provisions techniques.

L'exigence de capital pour risque opérationnel sur base des primes acquises se calcule comme suit :

$$Op_{Primes} = \begin{cases} 0.04 * (Earn_{Life} - Earn_{Life-UL}) + 0.03 * Earn_{non-life} \\ + \max[0 ; 0.04 * (Earn_{Life} - 1.2 * pEarn_{Life} - (Earn_{Life-UL} - 1.2 * pEarn_{Life-UL}))] \\ + \max [0 ; 0.03 * (Earn_{non-life} - 1.2 * pEarn_{non-life})] \end{cases}$$

Où :

- $Earn_{Life}$ désigne les primes acquises au cours des 12 derniers mois pour les engagements d'assurance et de réassurance vie, sans déduction des primes des contrats de réassurance ;
- $Earn_{Life-UL}$ désigne les primes acquises au cours des 12 derniers mois pour les engagements d'assurance et de réassurance vie pour lesquels le risque d'investissement est supporté par les preneurs, sans déduction des primes des contrats de réassurance ;
- $Earn_{non-life}$ désigne les primes acquises au cours des 12 derniers mois pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie, sans déduction des primes des contrats de réassurance ;
- $pEarn_{Life}$ désigne les primes acquises au cours des 12 mois précédant les 12 derniers mois pour les engagements d'assurance et de réassurance vie, sans déduction des primes des contrats de réassurance;
- $pEarn_{Life-UL}$ désigne les primes acquises au cours des 12 mois précédant les 12 derniers mois pour les engagements d'assurance et de réassurance vie pour lesquels le risque d'investissement est supporté par les preneurs, sans déduction des primes des contrats de réassurance;
- $pEarn_{non-life}$ désigne les primes acquises au cours des 12 mois précédant les 12 derniers mois pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie, sans déduction des primes des contrats de réassurance.

L'exigence de capital pour risque opérationnel sur base des provisions techniques se calcule comme suit :

$$Op_{Provisions} = 0.0045 * \max[0 ; TP_{Life} - TP_{Life-UL}] + 0.03 * \max[0 ; TP_{non-life}]$$

Où :

- TP_{Life} désigne les provisions techniques pour les engagements d'assurance et de réassurance vie ;
- $TP_{Life-UL}$ désigne les provisions techniques pour les engagements d'assurance vie pour lesquels le risque d'investissement est supporté par les preneurs ;
- $TP_{non-life}$ désigne les provisions techniques pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie.

Ainsi, au 31 décembre 2021, le SCR risque opérationnel d'Abeille Vie est obtenu à partir des expositions suivantes (en millions d'euros) :

Au 31/12/2021	SCR
Risque Opérationnel	
En millions d'euros	
SCR Risque opérationnel	169,1
Risque opérationnel de base (Op)	154,2
Risque opérationnel base primes (Op_{primes})	85,2
<i>Primes Acquisées Vie brutes de réassurance (N)</i>	<i>3 066,0</i>
<i>Primes Acquisées Vie UC brutes de réassurance (N)</i>	<i>1 306,5</i>
<i>Primes Acquisées Non-Vie brutes de réassurance (N)</i>	<i>0</i>
<i>Primes Acquisées Vie brutes de réassurance (N-1)</i>	<i>2 153,1</i>
<i>Primes Acquisées Vie UC brutes de réassurance (N-1)</i>	<i>995,7</i>
<i>Primes Acquisées Non-Vie brutes de réassurance (N-1)</i>	<i>0</i>
Risque opérationnel base provisions (Op_{provisions})	154,2
<i>Provisions Techniques Vie</i>	<i>52 388,0</i>
<i>Provisions Techniques Vie UC</i>	<i>18 114,8</i>
<i>Provisions Techniques Non-Vie</i>	<i>0</i>

Tableau 36 – Abeille Vie – Capital requis pour couvrir le risque opérationnel au 31/12/2021

Au sein de la formule standard, le risque opérationnel n'est pas diversifié avec les autres sous-risques : il est ajouté directement au SCR de base (avant impôt).

La contribution totale du risque opérationnel représente 7% du SCR total avant ajustements.

Section D

Valorisation à des fins de solvabilité

D.1	ACTIFS	83
D.2	PROVISIONS TECHNIQUES	93
D.3	AUTRES PASSIFS	99
D.4	METHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE	101

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan prudentiel Solvabilité II, ainsi que le bilan comptable correspondant, et les écarts entre ces deux bilans s'établissent comme suit, pour la société Abeille Vie, au 31 décembre 2021 :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	16,3	(16,3)
Actifs incorporels	-	11,8	(11,8)
Immobilisations corporelles pour usage propre	3,9	3,9	-
Immobilier (autre que pour usage propre)	513,8	1 716,2	(1 202,4)
Participations	2 118,5	1 709,5	409,0
Actions	1 863,1	172,2	1 690,9
Obligations	25 899,7	24 309,7	1 590,0
Fonds d'investissement	8 662,5	7 363,0	1 299,5
Produits dérivés	24,2	-	24,2
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	157,6	156,4	1,2
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	18 967,1	18 966,9	0,2
Autres prêts	132,3	130,4	1,9
Avances sur polices	390,4	381,6	8,8
Provisions techniques cédées	68,1	68,3	(0,2)
Dépôts auprès des cédantes	95,6	95,6	-
Créances nées d'opérations d'assurance	9,0	9,0	-
Créances nées d'opérations de réassurance	0,2	-	0,2
Autres créances	194,9	194,9	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	61,5	61,5	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	10,6	449,5	(438,9)
Total de l'actif	59 173,0	55 816,7	3 356,3
Provisions techniques hors UC	34 237,5	32 207,4	2 030,1
Provisions techniques UC	18 362,6	18 973,3	(610,7)
Provisions autres que les provisions techniques	19,1	17,7	1,4
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	64,9	64,9	-
Impôts différés passifs	221,6	-	221,6
Produits dérivés	164,3	-	164,3
Dettes envers les établissements de crédit	8,3	8,3	-
Dettes financières autres que celles envers les éta. de crédit	850,0	850,0	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	457,1	108,2	348,9
Dettes nées d'opérations de réassurance	4,1	4,1	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	126,4	126,4	-
Dettes subordonnées éligibles en tant que fonds propres S2	640,0	640,0	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	226,2	(226,2)
Total du passif	55 155,9	53 226,5	1 929,4
Actif net	4 017,1	2 590,2	1 426,9

Tableau 37 – Abeille Vie - Ecarts entre le bilan Solvabilité II et le bilan comptable au 31/12/2021

D.1 Actifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les principaux postes de l'actif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

D.1.1 Ecarts d'acquisition

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Total	-	-	-

Tableau 38 – Abeille Vie - Ecarts d'acquisition au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 12 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les éventuels écarts d'acquisition figurant dans les états financiers comptables ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation Solvabilité II.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2021, de tels écarts d'acquisition au bilan comptable d'Abeille Vie.

D.1.2 Frais d'acquisition reportés

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Frais d'acquisition reportés	-	16,3	(16,3)
Total	-	16,3	(16,3)

Tableau 39 – Abeille Vie - Frais d'acquisition reportés au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Les éventuels frais d'acquisition reportés figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation Solvabilité II.

D.1.3 Actifs incorporels

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Actifs incorporels	-	11,8	(11,8)
Total	-	11,8	(11,8)

Tableau 40 – Abeille Vie - Actifs incorporels au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 12 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les actifs incorporels ne peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro que s'ils peuvent être vendus séparément, et qu'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels identiques ou similaires.

Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2021, les actifs incorporels inscrits au bilan comptable d'Abeille Vie sont constitués, pour environ 4,0 M€, par des malis techniques de fusion. Pour de tels actifs, dont la valeur résiduelle est indissociable du bilan dans lequel ils figurent, la valorisation à des fins de solvabilité est de zéro.

Les autres actifs incorporels, dont la valeur résiduelle au 31 décembre 2021 est d'environ 7,8 M€, ont également été jugés avoir une valeur de zéro à des fins de solvabilité.

D.1.4 Immobilisations corporelles pour usage propre

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Immobilier d'exploitation	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3,9	3,9	-
Total	3,9	3,9	-

Tableau 41 – Abeille Vie - Actifs incorporels au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les actifs immobiliers d'exploitation sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les autres immobilisations corporelles conservent une valeur identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur résiduelle, nette d'amortissement, en date de clôture.

En l'absence d'immobilier d'exploitation au 31 décembre 2021, le montant inscrit au bilan Solvabilité II est identique au montant issu du bilan comptable d'Abeille Vie.

D.1.5 Immobilier

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Immobilier	513,8	1 716,2	(1 202,4)
Total	513,8	1 716,2	(1 202,4)

Tableau 42 – Abeille Vie - Actifs immobiliers au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les actifs immobiliers doivent être valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues sont déterminées sur la base d'expertises quinquennales, qui font l'objet d'une mise à jour annuelle par un expert immobilier indépendant, et reflètent à la fois la valeur vénale des biens concernés, et leur valeur d'usage, dans un contexte de marché actif.

Seuls les immeubles détenus en direct ont vocation à être présentés dans cette rubrique. Les parts de sociétés immobilières sont classées en « fonds d'investissement », si elles sont assimilées à des FIA (ce qui est le cas des SCPI, des OPCI, et de certaines SI), ou en « actions » dans le cas contraire.

Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2021, un montant total de 1 716,2 M€ est inscrit au bilan comptable d'Abeille Vie, correspondant au total de la valeur nette comptable des immeubles de placement et parts de sociétés immobilières et OPCI, tel que détaillé dans le tableau ci-après :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles de placement en direct	351,1	(26,4)	324,7	513,8
Immeubles d'exploitation en direct	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières & OPCI (FIA)	555,1	(32,8)	522,3	591,3
Parts de sociétés immobilières (Autres)	876,1	(6,9)	869,2	1 369,7
Total	1 782,3	(66,1)	1 716,2	2 474,8

Tableau 43 – Abeille Vie – VNC des immeubles de placement et parts de sociétés immobilières et OPCI au 31/12/2021

L'écart constaté entre ce montant et la valeur retenue au bilan Solvabilité II, pour un total de (1 202,4) M€, s'explique par :

- Le reclassement des parts de sociétés immobilières et OPCI, pour (1 391,5) M€ (en VNC) ;
- La valorisation des immeubles de placement en direct à leur valeur de réalisation pour 189,1 M€.

D.1.6 Participations

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Participations	2 118,5	1 709,5	409,0
Total	2 118,5	1 709,5	409,0

Tableau 44 – Abeille Vie – Participations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité et différence par rapport au bilan comptable

Le détail des participations figurant au bilan comptable d'Abeille Vie au 31 décembre 2021, et le traitement qui leur est appliqué à des fins de solvabilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Détail des Participations en VNC	Qualification retenue pour le bilan Solvabilité II	Traitement retenu pour les participations au bilan Solvabilité II
Abeille Epargne Retraite (AER)	810,8	Participation	Valorisation Solvabilité II
Abeille Retraite Professionnelle (ARP)	310,4	Participation	Valorisation économique de type Solvabilité II
Union Financière de France (UFF)	250,0	Participation	Valeur de marché
Epargne Actuelle	89,7	Participation	Valorisation économique
SACAF	3,3	Participation	Valorisation économique
Abeille Développement Vie	0,5	Participation	Valorisation économique
Abeille Investissements	100,0	Action ordinaire (non cotée)	
Abeille Impact Investing France	41,3	Action ordinaire (non cotée)	
Abeille Assurances Ventures	40,0	Action ordinaire (non cotée)	
Sofragi	53,3	Action ordinaire (cotée)	
Groupe Astoria	10,2	Actions ordinaires (non cotées)	
Autres	0,1	Actions ordinaires (non cotées)	
Total	1 709,5		

Tableau 45 – Abeille Vie - Détail des participations et méthodes de valorisation au 31/12/2021

Au 31 décembre 2021, il n'existe au bilan d'Abeille Vie qu'une seule participation dans une société d'assurance soumise à la réglementation Solvabilité II : Abeille Epargne Retraite. Celle-ci est valorisée de sorte à refléter la part d'Abeille Vie dans l'actif net de cette société, évalué selon les principes Solvabilité II.

Au cours de l'exercice 2018, Abeille Assurances a créé en France une nouvelle entité juridique de type FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire), dénommée Abeille Retraite Professionnelle (ARP), dont Abeille Vie est actionnaire unique. Bien que cette entité ne soit pas soumise en propre à la réglementation Solvabilité II, les titres correspondants sont valorisés, au bilan d'Abeille Vie, de sorte à refléter un actif net correspondant évalué, en vision économique, selon les principes Solvabilité II.

La participation d'Abeille Vie dans UFF est valorisée de sorte à refléter, en vision « solo », la valeur de marché de la quote-part d'Abeille Vie dans cette société cotée.

Epargne Actuelle est une société de services auxiliaires non réglementée, détenue à 100% par Abeille Vie. Les titres correspondants sont valorisés, au bilan d'Abeille Vie, de sorte à refléter un actif net correspondant évalué, en vision économique, selon les principes Solvabilité II.

Il en va de même pour SACAF et pour Abeille Développement Vie, toutes deux sociétés de services auxiliaires non réglementées, détenues à 100% par Abeille Vie.

Le détail des participations figurant au bilan Solvabilité II d'Abeille Vie au 31 décembre 2021 s'établit ainsi comme suit :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Valorisation retenue pour le bilan Solvabilité II	Traitement retenue pour le bilan Solvabilité II
Abeille Epargne Retraite (AER)	1 364,1	Part Abeille Vie de l'actif net du bilan Solvabilité II (100%)
Abeille Retraite Professionnelle (ARP)	220,5	Part Abeille Vie de l'actif net du bilan Solvabilité II (100%)
Union Financière de France (UFF)	338,5	Part Abeille Vie de la valeur de marché (74,99%)
Epargne Actuelle	195,4	Part Abeille Vie de l'actif net économique (100%)
SACAF	1,3	Part Abeille Vie de l'actif net économique (100%)
Abeille Développement Vie	(1,2)	Part Abeille Vie de l'actif net économique (100%)
Total	2118,5	

Tableau 46 – Abeille Vie - Détail des participations figurant au bilan Solvabilité II au 31/12/2021

D.1.7 Actions

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Action cotées	174,4	101,7	72,7
Action non cotées	1 688,7	70,5	1 618,2
Total	1 863,1	172,2	1 690,9

Tableau 47 – Abeille Vie – Actions au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 10 octobre 2014, les actions, comme tous les autres actifs de placement, doivent être valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture.

Différence par rapport au bilan comptable

L'écart global de 1 690,9 M€ constaté entre la valeur figurant au bilan comptable et la valeur retenue au bilan Solvabilité II, sur ces rubriques, s'explique par :

- Le reclassement des parts de sociétés immobilières depuis la rubrique « Immobilier », en actions non cotées, pour 869,2 M€ (cf. paragraphe D.1.5) ;
- La valorisation des ces parts de sociétés immobilières à leur valeur de réalisation pour 500,5 M€ ;
- Le reclassement, depuis le poste « Participations », des actions non qualifiées de participations en vision Solvabilité II (cf. D.1.6), pour 191,6 M€ en actions non cotées, et pour 53,3 M€ en actions cotées ;
- La valorisation des actions cotées (pour 19,4 M€) et non cotées (pour 56,9 M€) à leur valeur de réalisation.

D.1.8 Obligations

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Obligations souveraines	12 264,3	11 473,2	791,1
Obligations d'entreprise	11 667,9	11 013,7	654,2
Obligations structurées	1 967,5	1 822,8	144,7
Titres garantis	-	-	-
Total	25 899,7	24 309,7	1 590,0

Tableau 48 – Abeille Vie - Obligations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les obligations, comme tous les autres actifs de placement, doivent être valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture. Pour les titres cotés (qui constituent l'essentiel du portefeuille d'Abeille Vie), la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès des contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés, ou dont le cours coté n'est pas disponible auprès des contributeurs, les valeurs sont obtenues auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Pour la valorisation à des fins de solvabilité, ces valeurs de réalisation s'entendent y compris les éventuels intérêts courus et non échus en date de clôture.

Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2021, un montant total de 24 309,7 M€ est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'Abeille Vie au titre des obligations. Ce chiffre correspond à la valeur nette comptable des obligations, hors impact de la surcote / décote obligataire, figurant au bilan comptable en comptes de régularisation. Le tableau ci-dessous présente le détail de ce chiffre, ainsi que les valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation correspondantes :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Valeur nette comptable hors surcote/décote	Correction de valeur surcote/décote	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation (hors intérêts courus)	Intérêts courus	Valeur de réalisation (yc intérêts courus)
Obligations souveraines	11 473,2	(47,6)	11 425,6	12 147,3	117,0	12 264,3
Obligations d'entreprise	11 013,7	1,4	11 015,1	11 550,4	117,5	11 667,9
Obligations structurées	1 822,8	3,6	1 826,4	1 958,8	8,7	1 967,5
Titres garantis	-	-	-	-	-	-
Total	24 309,7	(42,6)	24 267,1	25 656,5	243,2	25 899,7

Tableau 49 – Abeille Vie - Détail VNC et valeur de réalisation des obligations au 31/12/2021

L'écart global de 1 590,0 M€ constaté entre ce montant et la valeur retenue au bilan Solvabilité II s'explique par :

- Le reclassement du montant net de surcote / décote obligataire, depuis les comptes de régularisation correspondants, à l'actif (183,6 M€) et au passif (226,2 M€), pour (42,6) M€ ;
- La valorisation des obligations à leur valeur de réalisation hors intérêts courus et non échus, pour 1 389,4 M€ ;
- Le reclassement des intérêts courus et non échus depuis le compte de régularisation correspondant à l'actif, pour 243,2 M€.

D.1.9 Fonds d'investissement

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Parts d'OPCVM	8 071,2	7 363,0	708,2
Parts de sociétés immobilières et d'OPCI	591,3	-	591,3
Total	8 662,5	7 363,0	1 299,5

Tableau 50 – Abeille Vie - Fonds d'investissement au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Outre les parts d'OPCVM, les parts d'OPCI et de sociétés immobilières assimilées à des FIA sont également classées en « fonds d'investissement » dans le bilan Solvabilité II.

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les parts de fonds d'investissement, comme tous les autres actifs de placement, doivent être valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture.

Pour les parts d'OPCVM et d'OPCI, il est retenu la dernière valeur liquidative disponible en date de clôture.

Pour les parts de SCPI, la valeur de réalisation est déterminée par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture.

Pour les parts des autres sociétés immobilières assimilées à des FIA, la valeur de réalisation est déterminée sur base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué dans le cas contraire.

Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2021, un montant total de 7 363,0 M€ est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'Abeille Vie au titre des fonds d'investissement, correspondant au total de la valeur nette comptable des seules parts d'OPCVM, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Parts d'OPCVM	7 384,9	(21,9)	7 363,0	8 071,2
Total	7 384,9	(21,9)	7 363,0	8 071,2

Tableau 51 – Abeille Vie - Détail de la VNC des fonds des parts d'OPCVM au 31/12/2021

L'écart constaté entre ce montant et la valeur retenue au bilan Solvabilité II s'explique par :

- Le reclassement des parts de sociétés immobilières et OPCI depuis la rubrique « Immobilier », en VNC, pour 522,3 M€ (cf. paragraphe D.1.5) ;
- La valorisation des fonds d'investissement (yc parts de sociétés immobilières) à leur valeur de réalisation, pour 777,2 M€.

D.1.10 Produits dérivés

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Produits dérivés	24,2	-	24,2
Total	24,2	-	24,2

Tableau 52 – Abeille Vie – Produits dérivés (actif) au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Les produits dérivés doivent être valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Il s'agit principalement de contrats de vente forward, couvrant des actifs obligataires dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement.

Différence par rapport au bilan comptable

Ces montants sont, pour l'essentiel, exclus du bilan comptable, établi en valeur historique.

D.1.11 Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	157,6	156,4	1,2
Total	157,6	156,4	1,2

Tableau 53 – Abeille Vie – Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Ces dépôts sont des actifs dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture, augmentée, pour 1,2 M€, des intérêts courus et non échus afférents, reclassés depuis le compte de régularisation correspondant à l'actif.

D.1.12 Placements en représentation de contrats en Unités de Compte (UC)

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Placements en représentation de contrats en UC	18 967,1	18 966,9	0,2
Total	18 967,1	18 966,9	0,2

Tableau 54 – Abeille Vie - Placements en représentation de contrats en UC au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, comme tous les autres actifs de placement, les placements en représentation de contrats en UC doivent être valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture.

La différence de 0,2 M€ qui ressort sur cette rubrique par rapport au bilan comptable correspond au reclassement des intérêts courus et non échus depuis le compte de régularisation correspondant à l'actif.

D.1.13 Autres prêts

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Autres prêts	132,3	130,4	1,9
Total	132,3	130,4	1,9

Tableau 55 – Abeille Vie – Autres prêts au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

L'essentiel de ce poste est constitué, pour un montant de 130 M€, par un prêt subordonné consenti en 2019 par Abeille Vie à sa filiale Abeille Epargne Retraite.

Ces prêts sont des actifs dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture, augmentée, pour 1,9 M€, des intérêts courus et non échus afférents, reclassés depuis le compte de régularisation correspondant à l'actif.

D.1.14 Avances sur polices

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Avances sur polices	390,4	381,6	8,8
Total	390,4	381,6	8,8

Tableau 56 – Abeille Vie - Avances sur polices au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Dans la mesure où elles sont indissociables du portefeuille de contrats dont elles sont issues, la valorisation à des fins de solvabilité des avances sur polices reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société.

La différence de 8,8 M€ qui ressort sur cette rubrique par rapport au bilan comptable correspond au reclassement des intérêts courus et non échus depuis le compte de régularisation correspondant à l'actif.

D.1.15 Dépôts auprès des cédantes

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dépôts auprès des cédantes	95,6	95,6	-
Total	95,6	95,6	-

Tableau 57 – Abeille Vie - Dépôts auprès des cédantes au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Ces dépôts sont des actifs liquides, dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation à des fins de solvabilité reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture.

D.1.16 Trésorerie et équivalents trésorerie

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Trésorerie et équivalents trésorerie	61,5	61,5	-
Total	61,5	61,5	-

Tableau 58 – Trésorerie et équivalents trésorerie au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Cette rubrique correspond à des liquidités (principalement les soldes des comptes courants bancaires), dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation à des fins de solvabilité reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture.

D.1.17 Autres postes d'actif

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	9,2	9,0	0,2
Autres créances (hors assurance)	194,9	194,9	-
Autres actifs non mentionnés par ailleurs	10,6	449,5	(438,9)
Total	214,7	653,4	(438,7)

Tableau 59 – Abeille Vie - Autres postes d'actif au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Ces rubriques correspondent à des postes d'actif circulant, pour lesquels il n'existe pas de différence fondamentale entre la valorisation à des fins de solvabilité et la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société.

Ceci découle, en particulier, du caractère jugé non significatif de l'effet de la valeur « temps » de l'argent sur ces rubriques, qui ne nécessitent donc pas d'ajustement spécifique lié à leur actualisation.

Ce jugement repose sur l'examen de la ventilation de ces éléments d'actif selon leur durée résiduelle, qui ne fait pas apparaître de montant significatif dont la durée excède une année.

La différence de (438,8) M€ qui ressort sur ces rubriques par rapport au bilan comptable correspond pour l'essentiel au reclassement :

- De la décote obligataire en obligations, pour (183,6) M€ (cf.D.1.8)
- Des intérêts courus et non échus en obligations, pour (243,2) M€ (cf.D.1.8), en dépôts, pour (1,2) M€ (cf.D.1.11), en prêts, pour (1,9) M€ (cf.D.1.13), en avances sur polices, pour (8,8) M€ (cf.D.1.14) et en placements en représentation de contrats en Unités de Compte (UC) pour (0,2) M€ (cf.D.1.12) ;
- Des provisions pour sinistres à payer depuis les provisions techniques cédées pour 0,2 M€ (cf 0).

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Valorisation des provisions techniques

Au 31 décembre 2021, les provisions techniques aux bilans comptables et Solvabilité II de l'entité Abeille Vie se décomposent comme suit :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Provisions techniques vie (hors UC)	33 950,8	31 904,4	2 046,4
Meilleure estimation	33 518,1		
Marge de risque	432,7		
Provisions techniques UC	18 362,6	18 973,3	(610,7)
Meilleure estimation	18 125,4		
Marge de risque	237,2		
Provisions techniques Non-Vie	286,7	287,2	0,5
Autres provisions techniques	-	15,8	(15,8)
Total brut de réassurance	52 600,1	51 180,7	1 419,4
Part des réassureurs :			
Provisions techniques Vie	(65,3)	(65,5)	0,2
Provisions techniques Non-Vie	(2,8)	(2,8)	-
Total réassurance	(68,1)	(68,3)	0,2
Total net de réassurance	52 532,0	51 112,4	1 419,6

Tableau 60 – Abeille Vie - Provisions techniques au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

D.2.1.1 Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation à des fins de solvabilité des provisions techniques correspond à la somme de :

- La meilleure estimation des passifs ;
- La marge de risque.

D.2.1.1.1 Calcul de la meilleure estimation des passifs

Le modèle de projection ALM des passifs techniques est composé de deux sous-modules :

- Un modèle déterministe de projection des cash-flows de passif technique ;
- Un modèle stochastique actif-passif de projection des résultats.

Modèle déterministe de projection des cash-flows de passif technique

A partir de données par contrats agrégées sur des lignes homogènes de contrats appelés « points de modèle » et des hypothèses de meilleure estimation (déclinées en hypothèses de mortalité, option de rente, frais, rachat, ...), le modèle Prophet déterministe projette des flux de passif par point de modèle sur 50 ans à un pas mensuel.

Au cours de la projection, le modèle déterministe revalorise les provisions mathématiques aux taux garantis et modélise les flux de passif suivants : primes, prestations, frais chargements et commissions.

Ce modèle permet d'obtenir un scénario central de flux de passif.

Modèle stochastique actif-passif de projection des résultats (modèle ALS)

Le modèle stochastique est alimenté principalement par les tables d'hypothèses liées au passif projeté dans le modèle déterministe, les tables de cash-flow de passif issues du modèle déterministe, les données d'actif et 3 000 scénarios économiques (les tables de scénarios économiques utilisées par Abeille Vie sont construites à partir d'hypothèses financières fournies par Moody's).

Dans sa globalité, ce modèle génère des résultats moyens actualisés de 3 000 scénarios et projetés sur un horizon de 50 ans à un pas annuel.

L'ensemble des interactions entre l'actif et le passif modélisés se déroulent au sein des différents modules du modèle de projection stochastique. L'impact de l'environnement économique est pris en compte au sein de ce modèle, notamment via la modélisation du comportement dynamique des assurés, de la participation aux bénéfices discrétionnaire et de la volatilité des actifs UC sur les flux déterministes.

Les résultats issus des modules du modèle de projection sont utilisés à des fins de calcul de différents indicateurs dont la meilleure estimation des passifs (« Best Estimate Liabilities ») et la valeur des contrats en portefeuille (« Value of In-Force »).

Parmi les modules du modèle de projection stochastique, il existe notamment un module externe utilisé pour le calcul de la provision pour Garantie Plancher : le modèle « GMDB ou Guaranteed Minimum Death Benefits » qui utilise les composantes du modèle ALS pour évaluer le coût de la provision pour Garantie Plancher (GMDB) sous Solvabilité II.

Hypothèses de calcul de la meilleure estimation des passifs

- L'ajustement de volatilité

L'ajustement de volatilité est appliqué sur les fonds euros et UC et correspond à 3 bps pour l'année 2021. Pour rappel, l'ajustement de volatilité utilisé au 31/12/2020 était de 7 bps.

- Les frais

Les hypothèses de frais ont été mises à jour en 2021, sur base d'une estimation des frais 2021.

- La courbe des taux

La courbe des taux utilisée est celle des taux swap au 31 décembre 2021 incluant « l'ajustement de volatilité » et « l'ajustement du spread de crédit » (« Credit Rate adjustment », ou « CRA »).

- L'ajustement du spread de crédit

« L'ajustement du spread de crédit » est appliqué sur les fonds euros et UC et correspond à -10 bps en fin d'année 2021, comme en fin d'année 2020.

- Les chutes (y compris rachats)

Les hypothèses de rachats sur les portefeuilles AFER et hors AFER d'Abeille Vie, ainsi que les hypothèses de chutes sur l'ensemble du portefeuille Prévoyance ont été mises à jour en 2021. Ces mises à jour se basent sur des données historiques d'une profondeur de 10 années pour les rachats, 11 années pour la Prévoyance du portefeuille VAD et 6 années pour la Prévoyance du portefeuille Abeille Vie.

- La table de mortalité

Des tables d'expérience sont utilisés sur les périmètres Epargne AFER et non-AFER, et les tables réglementaires TGF/TGH 00-05 sont utilisées sur le périmètre des rentiers. La table AFER est construite sur un historique de 3 années et la table non-AFER est construite sur un historique de 14 années.

- La sinistralité

Les ratios S/P ont été mis à jour à fin 2021 sur le portefeuille Prévoyance Abeille Vie sur la base des données historiques d'une profondeur de 9 années. Les hypothèses de sinistralité sur le périmètre VAD ont été mises à jour pour la dernière fois à fin 2018 et ont fait l'objet d'un suivi en 2021.

Plus généralement, il est tenu compte de l'ensemble des risques d'assurance vie présentés ci-avant en C.1.1.1.

D.2.1.1.2 Calcul de la marge de risque

La méthode de calcul de la marge de risque est fonction d'une approche coût du capital et du capital requis (« Solvency Capital Requirement » ou SCR) pour les risques non répliquables, soit typiquement les risques d'assurance classiques.

Il s'agit des risques suivants :

- Mortalité ;
- Mortalité catastrophique ;
- Longévité ;
- Morbidité ;
- Rachat ;
- Contrepartie ;
- Risque opérationnel ;
- Frais ;
- Arbitrages à cours connu.

La méthodologie de calcul retenue pour l'établissement de la marge pour risque est celle des ratios d'évolution du risque. Elle consiste à évaluer le capital requis en fonction de l'évolution du facteur de risque considéré. Les capitaux requis pour chaque module hors risque de marché sont projetés le long de l'écoulement du « driver » retenu par risque. Pour tous les risques, la chronique projetée de provisions techniques en vision meilleure estimation est utilisée.

La marge pour risque finale correspond à 6% (taux de coût de capital utilisé par Abeille) de la valeur actuelle de la chronique de capitaux requis calculés.

D.2.1.2 Différence par rapport au bilan comptable

A fin 2021, dans le bilan d'Abeille Vie, les provisions comptables d'assurance vie comprennent :

- **Les provisions mathématiques** qui représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.
- Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.
- **Dans le bilan Solvabilité II**, les provisions mathématiques sont modélisées dans le Best Estimate, comme décrit précédemment.
- **La provision pour participation aux bénéfices.** En complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéfices techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéfices. Conformément au code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du huitième exercice suivant sa dotation.
- **Dans le bilan Solvabilité II**, cette provision est modélisée dans le Best Estimate.
- **La provision pour garantie plancher**, qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie. Elle est calculée à partir du modèle de Black & Scholes. Pour Abeille Vie, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.
- **Dans le bilan Solvabilité II**, la provision pour garantie plancher est annulée.
- La provision globale de gestion, qui est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.
- **Dans le bilan Solvabilité II**, la provision globale de gestion est annulée.
- La provision d'égalaion, qui est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférente aux opérations d'assurance de Groupe contre le risque décès. Elle concerne les contrats temporaires décès et emprunteurs.
- **Dans le bilan Solvabilité II**, la provision d'égalaion est annulée.
- **Les provisions pour sinistres à payer vie et non-vie**, qui représentent « la valeur estimative de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».
- Les provisions pour sinistres à payer vie sont reclassées en autres dettes dans le bilan Solvabilité II.
- **Les provisions pour sinistres à payer non-vie** sont modélisées dans le Best Estimate.
- **La provision pour risques croissants**, égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectifs pris par l'assureur et par les assurés. Elle est constituée par des contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité ou dépendance à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.
- **Dans le bilan Solvabilité II**, la provision pour risques croissants est modélisée dans le Best Estimate.
- **Les provisions techniques des contrats en unités de compte** : les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exprimées en unités de compte. A la clôture de l'exercice, ces engagements et les placements qui les représentent sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire.

- **Dans le bilan Solvabilité II**, comme pour les provisions mathématiques, les provisions techniques des contrats en UC sont modélisées dans le Best Estimate.

L'écart global de 1 419,6 M€ constaté entre le montant du bilan social et la valeur retenue au bilan Solvabilité II s'explique par :

- L'allocation de la réserve de capitalisation en passif technique pour 568,3 M€ ;
- L'allocation des plus-values latentes, issues de la revalorisation de l'actif, en passif technique à hauteur de 2 654,3 M€ ;
- L'annulation des FAR pour (16,3) M€ ;
- L'annulation des provisions globales (provision globale de gestion, provision pour garantie plancher et provision pour risque d'exigibilité) pour (60,1) M€ ;
- Le reclassement des provisions pour sinistres à payer en autres dettes à hauteur de (348,7) M€ ;
- Le constat de la « Value of In-Force » (constat des profits futurs, permettant de passer en vision « Best Estimate »), à hauteur de (1 590,0) M€ ;
- Le constat de la marge pour risque à hauteur de 669,9 M€ ;
- Le reclassement depuis le BEL vers les fonds excédentaires d'un montant de PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) admissible à fin 2020, de (457,8) M€, en conformité avec les modalités exposées dans la fiche technique publiée en janvier 2020 par l'ACPR, à la suite de la parution au Journal Officiel du 28 décembre 2019 de l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance.

D.2.2 Méthodologies et hypothèses actuarielles pour le calcul des provisions techniques SII

Abeille Vie utilise la correction de volatilité pour l'évaluation des provisions techniques, du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles. Celle-ci s'élevait à 3 bps à fin 2021.

Les indicateurs hors correction de volatilité sont présentés ci-dessous :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Impact du retrait de la correction de volatilité	Au 31-12-2021 hors correction de volatilité
Fonds Propres Eligibles	4 507,2	(69,0)	4 438,2
SCR	2 563,5	25,0	2 588,5
Surplus	1 943,6	(93,9)	1 849,7
Ratio de couverture	175,8%	(4,4%)	171,5%
Best Estimate Liabilities	51 930,2	55,2	51 985,4
MCR	1 064,3	6,3	1 070,7

Tableau 61 – Abeille Vie - Indicateurs de solvabilité avant et après correction de volatilité

Le retrait de la correction de volatilité, aurait un impact défavorable mais limité, à la fois sur les Fonds Propres Eligibles (baisse) mais aussi sur le SCR (hausse).

D.2.3 Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques

La principale incertitude réside dans une éventuelle évolution de la réglementation fiscale française en vigueur. Celle-ci est actuellement favorable aux contrats d'épargne à long terme, offrant une fiscalité réduite sur les bénéfices au-delà d'un certain horizon de temps.

De tels changements apparaissent peu probables à court terme, au vu des dernières déclarations du gouvernement français, mais pourraient avoir un impact sur l'encours de provisions techniques.

L'évolution de la longévité apparaît comme moins sensible, du fait de l'équilibrage, sur ce point, entre impacts liés aux « épargnants » et impacts liés aux « rentiers ».

D.2.4 Evolution des hypothèses utilisées

Il n'y a pas eu d'évolutions majeures dans les hypothèses sous-jacentes concernant les provisions techniques courant 2021.

D.2.5 Déductions transitoires

Abeille Vie n'a pas fait l'objet de demande de déduction transitoire.

D.3 Autres passifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les autres postes du passif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Provisions autres que les provisions techniques	9,5	9,5	-
Provision pour retraite et autres avantages	9,6	8,2	1,4
Total	19,1	17,7	1,4

Tableau 62 – Abeille Vie - Provisions autres que les provisions techniques au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Les provisions pour engagements de retraite dans le bilan Solvabilité 2 tiennent compte des écarts actuariels non comptabilisés dans le bilan comptable.

Les autres provisions, correspondent pour l'essentiel à des provisions pour litiges.

Les litiges auxquels la société pourrait faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management. Cette règle a notamment été appliquée aux litiges relatifs à certains contrats présentant des facultés d'arbitrage à cours connu. Ce risque est comptabilisé en provisions techniques.

Les autres provisions sont conservées, à des fins de solvabilité, à la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société, en raison du caractère jugé non significatif de l'effet de la valeur « temps » de l'argent, et donc d'un éventuel ajustement pour actualisation des montants en question.

D.3.2 Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	64,9	64,9	-
Total	64,9	64,9	-

Tableau 63 – Abeille Vie - Dettes pour dépôts espèces des réassureurs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Ces dettes correspondent à des engagements liquides, dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation à des fins de solvabilité reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture.

D.3.3 Impôts différés passifs

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Impôts différés passifs	221,6	-	221,6
Total	221,6	-	221,6

Tableau 64 – Abeille Vie - Impôts différés passifs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 15 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, des impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires constatées entre les valeurs économiques des actifs et passifs du bilan, valorisés à des fins de solvabilité, et les valeurs fiscales correspondantes issues des comptes sociaux de la société.

Conformément aux dispositions de la Loi de Finance en vigueur, le calcul des impôts différés à fin 2021 tient compte de la diminution progressive du taux d'impôt sur les sociétés de 28,41 % à 25,83 % entre 2021 et 2022, pour les différences temporaires ayant vocation à se dénouer après le 31 décembre 2021.

Abeille Vie n'appliquant pas le principe optionnel des impôts différés dans ses comptes sociaux individuels, l'intégralité du solde d'impôts différés constaté au bilan économique apparaît en différence par rapport au bilan comptable.

D.3.4 Produits dérivés

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Produits dérivés	164,3	-	164,3
Total	164,3	-	164,3

Tableau 65 – Abeille Vie - Produits dérivés au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Les produits dérivés doivent être valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Il s'agit principalement de contrats de vente forward, couvrant des actifs obligataires dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement.

Différence par rapport au bilan comptable

Ces montants sont, pour l'essentiel, exclus du bilan comptable, établi en valeur historique.

D.3.5 Dettes subordonnées

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dettes subordonnées	640,0	640,0	-
Total	640,0	640,0	-

Tableau 66 – Abeille Vie - Dettes Subordonnées au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Ce poste correspond aux dettes subordonnées émises par Abeille Vie :

- en août 2019 et souscrite par sa société mère Abeille Assurances (prix de souscription 290 M€)
- en décembre 2021 et souscrite par la MACIF, société parente au sein du groupe Aéma (prix de souscription 350M€)

Leur valeur Solvabilité II est conservée à l'identique de celle issue des comptes sociaux comptables.

Ces dettes subordonnées relèvent, en termes d'éligibilité des fonds propres SII, du Niveau 2.

D.3.6 Autres postes de passif

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	8,3	8,3	-
Dettes financières autres que celles envers les éta. de crédit	850,0	850,0	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	457,1	108,2	348,9
Dettes nées d'opérations de réassurance	4,1	4,1	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	126,4	126,4	-
Autres passifs non mentionnés par ailleurs	-	226,2	(226,2)
Total	1 445,9	1 323,2	122,7

Tableau 67 – Abeille Vie - Autres postes de passif au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2021

Valorisation à des fins de solvabilité

Ces rubriques correspondent à des postes de passif circulant, pour lesquels il n'existe pas de différence fondamentale entre la valorisation à des fins de solvabilité et la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société.

Ceci découle, en particulier, du caractère jugé non significatif de l'effet de la valeur « temps » de l'argent sur ces rubriques, qui ne nécessitent donc pas d'ajustement spécifique lié à leur actualisation.

Ce jugement repose sur l'examen de la ventilation de ces éléments de passif selon leur durée résiduelle, qui ne fait pas apparaître de montant significatif dont la durée excède une année.

La différence de 122,7 M€ qui ressort sur ces rubriques par rapport au bilan comptable correspond pour l'essentiel au reclassement :

- de la surcote obligatoire en obligations, pour (226,2) M€ (cf D.1.8))
- des provisions pour sinistres à payer depuis les provisions techniques pour 348,9 M€ (cf 0)

D.4 Méthode de valorisation alternative

Cette section n'est pas applicable à l'entité Abeille Vie. Les méthodes de valorisation sont présentées dans les sous-sections ci-dessus.

Section E

Gestion du capital

E.1	FONDS PROPRES.....	103
E.2	DÉTERMINATION DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	107
E.3	UTILISATION DU SOUS MODULE « RISQUE ACTION FONDÉ SUR LA DURÉE » DANS LE CALCUL DU SCR	108
E.4	DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ	109
E.5	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	109

E. Gestion du capital

Depuis le rachat d'Abeille Assurances par le Groupe Aéma, Abeille Vie utilise la formule standard. Pour des raisons de comparabilité entre les exercices 2021 et 2020, les données 2020 indiquées dans la suite du document sont issues d'un calcul en formule standard.

E.1 Fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture de l'exigence de solvabilité requis sont dérivés du bilan prudentiel Solvabilité II.

Les fonds propres correspondent à la somme des fonds propres de base (tels que définis par l'article 88 de la Directive) et des fonds propres auxiliaires (tels que définis par l'article 89 de la Directive).

Les fonds propres de base se composent des éléments suivants :

- L'excédent des actifs par rapport aux passifs, issu du bilan prudentiel Solvabilité II évalué conformément à l'article 75 de la Directive ;
- Les passifs subordonnés répondant aux critères d'éligibilité dans le cadre de Solvabilité II.

L'excédent visé au point 1) se compose des éléments suivants :

- Le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié ;
- Les éventuels fonds excédentaires qui ne sont pas considérés comme des engagements d'assurance et de réassurance conformément à l'article 91, paragraphe 2, de la Directive ;
- Les éventuelles actions privilégiées libérées et le compte de primes d'émission lié ;
- Une réserve de réconciliation constituée du report à nouveau, résultat de l'exercice et autres réserves issus des comptes sociaux, ajustés de l'impact des différences d'évaluation liées au passage du référentiel comptable au référentiel Solvabilité II.

En conformité avec les modalités exposées dans la fiche technique publiée en janvier 2020 par l'ACPR, à la suite de la parution au Journal Officiel du 28 décembre 2019 de l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance, un montant de PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) admissible a été reclassé depuis le BEL vers les fonds excédentaires à fin 2020.

Cet excédent est diminué, le cas échéant :

- Du montant de ses propres actions que l'entreprise détient ;
- Du montant de dividende prévu et non encore distribué au titre de l'exercice ;
- De toute autre restriction applicable prévue par la Directive.

Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes.

Au 31 décembre 2021, ces fonds propres de base sont constitués :

- Du capital social de la société, entièrement libéré, et des primes qui y sont liées ;

- De l'accumulation des réserves non distribuées, en vision Solvabilité II (c.a.d. en vision « réserve de réconciliation » SII) ;
- Des fonds excédentaires constitués par la prise en compte de la PPB admissible ;
- Des dettes subordonnées éligibles en tant que fonds propres de base, émise par la société en 2019 et 2021.

Les fonds propres éligibles Solvabilité II d'Abeille Vie s'établissent comme suit :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
Capital social libéré	1 205,5	1 205,5
Primes liées au capital	300,8	300,8
Réserve de réconciliation	1 903,0	1 313,6
PPB admissible en fonds excédentaires	457,8	402,4
Dette subordonnée éligible	640,0	290,0
Total Fonds Propres éligibles	4 507,1	3 512,3

Tableau 68 – Abeille Vie - Fonds propres Solvabilité II à fin 2021 et fin 2020

Ces fonds propres se réconcilient comme suit avec l'excédent des actifs par rapport aux passifs, issu du bilan prudentiel :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
Excédent des actifs par rapport aux passifs	4 017,1	3 222,3
Prise en compte dette subordonnée éligible	640,0	290
Déduction du dividende prévu	(150,0)	-
Total Fonds Propres éligibles	4 507,1	3 512,3

Tableau 69 – Abeille Vie - Réconciliation des fonds propres avec l'excédent actifs/passifs à fin 2021 et fin 2020

E.1.1 Classification des fonds propres

Les éléments de fonds propres sont classés en trois niveaux (appelés « Tier » en anglais), respectivement 1 (étant le meilleur niveau de fonds propres), 2 et 3.

Ce classement est fonction de la qualité des éléments de fonds propres (en particulier, fonds propres de base ou fonds propres auxiliaires) et de leur disponibilité pour absorber les pertes.

Seuls les éléments répondant aux critères d'éligibilité applicables à chacun des niveaux peuvent prétendre à l'éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et au minimum de capital requis (MCR). Les éléments ne répondant aux critères d'aucun niveau sont déclassés, c'est-à-dire ne font pas partie des fonds propres prudentiels Solvabilité II.

Par ailleurs, des exigences ou limites quantitatives d'éligibilité sont fixées, pour chaque niveau de fonds propres.

A fin 2021, tout comme à fin 2020, les fonds propres d'Abeille Vie sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base. Le capital social, les primes liées au capital, la réserve de réconciliation et la PPB

admissible relèvent intégralement du Niveau 1. Les dettes subordonnées éligibles émises en 2019 et 2021 relèvent du Niveau 2.

Les fonds propres Solvabilité II d'Abeille Vie, éligibles en couverture du capital de solvabilité requis (SCR) s'établissent comme suit, au 31 décembre 2021 :

Au 31 décembre 2021 En millions d'euros	Fonds Propres Niveau 1	Fonds Propres Niveau 2	Fonds Propres Niveau 3
Capital social libéré	1 205,5	-	-
Primes liées au capital	300,8	-	-
Réserve de réconciliation	1 903,0	-	-
PPB admissible en fonds excédentaires	457,8	-	-
Dettes subordonnées éligibles	-	640,0	-
Total Fonds Propres éligibles (SCR)	3 867,1	640,0	-

Tableau 70 – Abeille Vie - Classification des fonds propres éligibles en couverture du SCR par Tier au 31/12/2021

Les fonds propres Solvabilité II d'Abeille Vie, éligibles en couverture du minimum de capital requis (MCR) font l'objet d'une restriction en ce qui concerne la dette subordonnée de niveau 2, les fonds propres de niveau 2 n'étant éligibles en couverture du MCR qu'à hauteur de 20% de ce dernier.

Ils s'établissent comme suit, au 31 décembre 2021 :

Au 31 décembre 2021 En millions d'euros	Fonds Propres Niveau 1	Fonds Propres Niveau 2	Fonds Propres Niveau 3
Capital social libéré	1 205,5	-	-
Primes liées au capital	300,8	-	-
Réserve de réconciliation	1 903,0	-	-
PPB admissible en fonds excédentaires	457,8	-	-
Dettes subordonnées éligibles	-	212,9	-
Total Fonds Propres éligibles (MCR)	3 867,1	212,9	-

Tableau 71 – Abeille Vie - Classification des fonds propres éligibles en couverture du MCR par Tier au 31/12/2021

E.1.2 Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II

Ce passage peut être résumé de la façon suivante :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
Fonds Propres comptables (*)	2 590,2	2 484,0
Evaluation des placements en valeur de réalisation (nette de fiscalité différée)	2 061,3	2 672,2
Evaluation des provisions techniques à leur valeur Solvabilité II (nette de fiscalité différée)	(1 783,2)	(2 878,3)
Reclassement PPB admissible en fonds excédentaires	457,8	402,4
Extourne des actifs incorporels	(11,8)	(12,2)
Valorisation des participations	655,6	508,5
Autres	47,2	45,7
Excédent des actifs par rapport aux passifs Au bilan prudentiel Solvabilité II	4 017,1	3 222,3
Dette subordonnée éligible	640,0	290,0
Déduction du dividende prévu	(150,0)	-
Fonds Propres Solvabilité II	4 507,1	3 512,3

(*) issu des comptes individuels d'Abeille Vie en normes françaises, avant affectation du résultat.

Tableau 72 – Abeille Vie - Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II à fin 2021 et fin 2020

E.1.3 Ajustements et restrictions

L'analyse des fonds propres de la société Abeille Vie n'a pas mis en évidence dans les comptes au 31 décembre 2021 d'ajustements ni de restrictions notables affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres au sein de l'Entreprise.

E.1.4 Absorption de pertes

Aucun des éléments de fonds propres de niveau 1 de l'Entreprise ne correspond aux éléments visés à l'article 69, point a), iii) et v) et point b).

E.2 Détermination du capital de solvabilité requis

E.2.1 Capital de Solvabilité Requis (SCR)

Le capital de solvabilité requis (Solvency Capital Requirement ou SCR) représente le montant nécessaire pour faire face aux risques les plus importants et limiter la probabilité de ruine à 1 fois tous les 200 ans (d'où un seuil de confiance à 99.5%). Il est calculé selon les instructions EIOPA de calcul de la formule standard. L'approche retenue est par conséquent modulaire.

Le SCR d'Abeille Vie peut être présenté comme suit :

Détail du calcul du SCR (net d'effet d'absorption des Provisions Techniques) En millions d'euros	Au 31-12-2021	%	Au 31-12-2020	%
Risque de marché	2 238,7	87,3%	1 977,4	78,6%
Risque de contrepartie	48,2	1,9%	26,8	1,1%
Risque de souscription Vie	550,0	21,5%	573,5	22,8%
Risque de souscription Santé	-	0,0%	-	0,0%
Risque de souscription Non-Vie	-	0,0%	-	0,0%
Diversification	(387,6)	(15,1%)	(377,5)	(15,0%)
BSCR net	2449,4	95,5%	2 200,2	87,5%
Risque opérationnel	169,1	6,6%	172,5	6,9%
Capacité d'absorption des impôts différés	(221,6)	(8,6%)	(104,3)	(4,1%)
SCR avant exigences supplémentaires	2 396,9	93,5%	2 268,4	90,2%
Exigences supplémentaires	166,6	6,5%	246,5	9,8%
SCR après exigences supplémentaires	2 563,5	100,0%	2 514,9	100,0%

Tableau 73 – Abeille Vie - SCR détaillé à fin 2021 et fin 2020

Le SCR diversifié d'Abeille Vie calculé via la formule standard s'établit à 2 564 M€, en augmentation de 2% par rapport à fin 2020, reflétant notamment :

- L'impact lié aux mises à jour d'hypothèses ;
- L'impact lié aux réajustements de modèle (prise en compte des repo, allocation d'actifs dynamiques) ;
- La hausse du risque de marché provenant de l'amélioration des conditions économiques (hausse des taux et performance des marchés actions).

À fin 2021, des exigences supplémentaires de capital pour ajustement de modèle ont été ajoutées au SCR d'Abeille Vie, à hauteur de 167 M€.

E.2.2 Capital requis minimum (MCR)

Le MCR (Minimum Capital Requirement, ou capital requis minimum) est le capital minimal que l'assureur doit détenir en permanence, et en-dessous duquel les ressources financières de l'entreprise deviendraient insuffisantes. Il est soumis à un plancher de 25 % et un plafond de 45 % du SCR.

Son calcul s'établit comme suit :

- Application d'une formule linéaire simple et facilement auditable en fonction des primes et des provisions techniques pour obtenir le MCR linéaire ;
- Retraitement éventuel du MCR linéaire pour qu'il soit compris entre 25% et 45% du SCR afin d'aboutir au MCR combiné.

Le MCR d'Abeille Vie s'établit comme suit :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
SCR	2 563,5	2 514,9
Plancher du MCR (25% du SCR)	640,9	628,7
Plafond du MCR (45% du SCR)	1 153,6	1 131,7
MCR	1 064,3	1 131,7

Tableau 74 – Abeille Vie - MCR à fin 2021 et fin 2020

E.2.3 Besoin global de Solvabilité

Compte tenu des exigences réglementaires en capitaux ainsi déterminées, la position de solvabilité d'Abeille Vie ressort comme suit :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
Fonds Propres Eligibles en couverture du SCR	4 507,1	3 512,3
SCR	2 563,5	2 514,9
Surplus par rapport au SCR	1 943,6	997,3
Ratio de couverture du SCR	175,8%	139,7%
Fonds Propres Eligibles en couverture du MCR	4 080,0	3 448,6
MCR	1 064,3	1 131,7
Surplus par rapport au MCR	3 015,7	2 316,9
Ratio de couverture du MCR	383,3%	304,7%

Tableau 75 – Abeille Vie – Couverture du SCR et du MCR à fin 2021 et fin 2020

E.3 Utilisation du sous module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du SCR

Abeille Vie n'utilise pas le sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du SCR.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Depuis le rachat d'Abeille Assurances par le Groupe Aéma, Abeille Vie utilise la formule standard pour valoriser son SCR. Ainsi, pour l'exercice du 31 décembre 2021, la formule standard a été appliquée.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Abeille Vie respecte le minimum de capital requis et le niveau de solvabilité requis.

F. Annexes : Etats QRT (en milliers d'euros)

F.1 Etat S.02.01.02 – Bilan Solvabilité II

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 860
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	39 239 526
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	513 770
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 118 543
Actions	R0100	1 863 121
Actions – cotées	R0110	174 390
Actions – non cotées	R0120	1 688 731
Obligations	R0130	25 899 717
Obligations d'État	R0140	12 264 298
Obligations d'entreprise	R0150	11 667 890
Titres structurés	R0160	1 967 530
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	8 662 481
Produits dérivés	R0190	24 231
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	157 664
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	18 967 052
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	522 696
Avances sur police	R0240	390 393
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	132 303
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	68 063
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	2 798
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	2 798
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	65 265
Santé similaire à la vie	R0320	56 776
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	8 489
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	95 560
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 999
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	220
Autres créances (hors assurance)	R0380	194 912
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	61 522
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	10 599
Total de l'actif	R0500	59 173 009

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	286 687
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	286 687
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	286 687
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	33 950 829
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	120 077
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	120 077
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	33 830 751
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	33 398 033
Marge de risque	R0680	432 718
Provisions techniques UC et indexés	R0690	18 362 614
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	18 125 412
Marge de risque	R0720	237 202
Autres provisions techniques	R0730	-
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9 513
Provisions pour retraite	R0760	9 597
Dépôts des réassureurs	R0770	64 916
Passifs d'impôts différés	R0780	221 621
Produits dérivés	R0790	164 281
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	8 297
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	849 973
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	457 092
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 080
Autres dettes (hors assurance)	R0840	126 362
Passifs subordonnés	R0850	640 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	640 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3
Total du passif	R0900	55 155 863
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 017 145

F.2 Etat S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	-	70 647	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	-	2 012	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	68 635	-	-	-	-	-	-	-
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	-	70 650	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	-	2 007	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	68 643	-	-	-	-	-	-	-
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	-	84 150	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	-	978	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	-	83 172	-	-	-	-	-	-	-
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	-	201	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	201	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	R0550	-	18 296	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-					70 647
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	-	
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	2 012
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	68 635
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-					70 650
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	2 007
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	68 643
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-					84 150
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	978
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	83 172
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-					201
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	201
Dépenses engagées	R0550	-	-	-	-	-	-	-	18 296
Autres dépenses	R1200								-
Total des dépenses	R1300								-

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410	9 149	1 586 618	1 305 475	116 961	-	-	-	-	3 018 203
Part des réassureurs	R1420	4 376	9 636	-	6 180	-	-	-	-	20 192
Net	R1500	4 773	1 576 981	1 305 475	110 780	-	-	-	-	2 998 010
Primes acquises										
Brut	R1510	9 149	1 586 618	1 305 475	116 991	-	-	-	-	3 018 233
Part des réassureurs	R1520	4 376	9 636	-	6 185	-	-	-	-	20 197
Net	R1600	4 773	1 576 981	1 305 475	110 806	-	-	-	-	2 998 036
Charge des sinistres										
Brut	R1610	3 911	2 222 033	1 150 193	48 109	-	-	-	-	3 424 246
Part des réassureurs	R1620	1 939	17 124	-	736	-	-	-	-	19 799
Net	R1700	1 973	2 204 909	1 150 193	47 372	-	-	-	-	3 404 447
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	(9 588)	992 251	(1 798 869)	347	-	-	-	-	(815 859)
Part des réassureurs	R1720	(4 344)	10 515	-	28	-	-	-	-	6 199
Net	R1800	(5 244)	981 736	(1 798 869)	319	-	-	-	-	(822 058)
Dépenses engagées	R1900	842	189 060	203 120	41 524	10 735	-	-	-	445 281
Autres dépenses	R2500									-
Total des dépenses	R2600									445 281

F.3 Etat S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010		-	-	-	-	-	-
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	70 647	-	-	-	-	-	70 647
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	2 012	-	-	-	-	-	2 012
Net	R0200	68 635	-	-	-	-	-	68 635
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	70 650	-	-	-	-	-	70 650
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	2 007	-	-	-	-	-	2 007
Net	R0300	68 643	-	-	-	-	-	68 643
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	84 150	-	-	-	-	-	84 150
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	978	-	-	-	-	-	978
Net	R0400	83 172	-	-	-	-	-	83 172
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	201	-	-	-	-	-	201
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	201	-	-	-	-	-	201
Dépenses engagées	R0550	18 296	-	-	-	-	-	18 296
Autres dépenses	R1200							-
Total des dépenses	R1300							18 296

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400		BE (Belgique)	-	-	-	-	
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	3 010 246	7 956	-	-	-	-	3 018 203
Part des réassureurs	R1420	20 192	-	-	-	-	-	20 192
Net	R1500	2 990 054	7 956	-	-	-	-	2 998 010
Primes acquises								
Brut	R1510	3 010 277	7 956	-	-	-	-	3 018 233
Part des réassureurs	R1520	20 197	-	-	-	-	-	20 197
Net	R1600	2 990 079	7 956	-	-	-	-	2 998 036
Charge des sinistres								
Brut	R1610	3 382 931	41 315	-	-	-	-	3 424 246
Part des réassureurs	R1620	19 799	-	-	-	-	-	19 799
Net	R1700	3 363 131	41 315	-	-	-	-	3 404 447
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	(845 341)	29 482	-	-	-	-	(815 859)
Part des réassureurs	R1720	6 199	-	-	-	-	-	6 199
Net	R1800	(851 540)	29 482	-	-	-	-	(822 058)
Dépenses engagées	R1900	443 553	1 728	-	-	-	-	445 281
Autres dépenses	R2500							-
Total des dépenses	R2600							445 281

F.4 Etat S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
			C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-			-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	33 398 033		2 441 258	15 684 154		-	-	-	-	51 456 992
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	8 489		-	-		-	-	-	-	8 489
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	33 389 545		2 441 258	15 684 154		-	-	-	-	51 514 957
Marge de risque	R0100	432 718	237 202			-			-	-	669 920
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-			-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120	-		-	-		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-	-			-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	33 830 751	18 362 614			-			-	-	52 193 365

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180			
C0190	C0200	C0210					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	-			-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		-	-	120 077	-	120 077
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		-	-	56 776	-	56 776
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		-	-	63 301	-	63 301
Marge de risque	R0100	-			-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-			-	-	-
Meilleure estimation	R0120		-	-	-	-	-
Marge de risque	R0130	-			-	-	-
Provisions techniques – Total	R0200	-			120 077	-	120 077

F.5 Etat S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque													
Meilleure estimation													
Provisions pour primes													
Brut	R0060	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres													
Brut	R0160	-	286 687	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	2 798	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-	283 889	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total meilleure estimation – brut	R0260	-	286 687	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total meilleure estimation – net	R0270	-	283 889	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0280	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques													
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques – Total													
Provisions techniques – Total	R0320	-	286 687	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-	2 798	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	-	283 889	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160	-	-	-	-	286 687
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	-	-	-	-	2 798
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	-	-	-	-	283 889
Total meilleure estimation – brut	R0260	-	-	-	-	286 687
Total meilleure estimation – net	R0270	-	-	-	-	283 889
Marge de risque	R0280	-	-	-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	R0300	-	-	-	-	-
Marge de risque	R0310	-	-	-	-	-
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320	-	-	-	-	286 687
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-	-	-	-	2 798
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	-	-	-	-	283 889

F.6 Etat S.19.01.21 - Sinistres en non-vie

**Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)**

Année d'accident

Année d'accident		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Année																	
Précédentes	R0100																12
N-14	R0110	6 578	4 382	1 062	370	85	98	66	59	37	34	29	30	25	27	27	
N-13	R0120	6 004	4 554	1 012	225	47	40	27	20	15	13	16	19	12	22		
N-12	R0130	5 299	4 132	1 128	283	59	60	37	32	30	27	27	23	20			
N-11	R0140	4 698	3 650	674	289	68	55	105	40	32	24	26	21				
N-10	R0150	5 329	4 205	1 085	311	118	65	59	47	61	37	39					
N-9	R0160	6 151	4 209	825	197	52	106	38	29	25	28						
N-8	R0170	7 680	5 588	1 573	514	88	80	52	52	48							
N-7	R0180	9 377	7 164	2 106	937	166	145	131	116								
N-6	R0190	10 707	8 789	2 013	839	230	98	110									
N-5	R0200	15 348	11 954	2 977	1 122	311	180										
N-4	R0210	18 181	13 893	2 728	852	204											
N-3	R0220	22 555	18 374	5 012	2 026												
N-2	R0230	25 070	20 194	4 972													
N-1	R0240	35 986	23 861														
N	R0250	30 409															

Total

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	121	121
R0110	27	12 907
R0120	22	12 023
R0130	20	11 155
R0140	21	9 683
R0150	39	11 355
R0160	28	11 660
R0170	48	15 674
R0180	116	20 140
R0190	110	22 786
R0200	180	31 892
R0210	204	35 858
R0220	2 026	47 966
R0230	4 972	50 236
R0240	23 861	59 847
R0250	30 409	30 409
Total	62 203	383 711

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)**

Année d'accident

Année		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes	R0100																855
N-14	R0110	1 607	697	2 262	1 969	666	545	395	497	346	262	231	211	199	178	144	
N-13	R0120	1 642	4 641	2 900	2 067	406	254	187	147	83	87	93	81	87	85		
N-12	R0130	10 613	8 188	3 954	502	479	345	307	224	219	195	175	148	134			
N-11	R0140	16 707	7 595	3 577	427	383	382	203	175	138	147	126	108				
N-10	R0150	18 903	10 933	3 806	1 115	556	508	453	392	299	288	293					
N-9	R0160	19 699	10 240	2 081	663	626	488	425	444	424	280						
N-8	R0170	21 393	10 141	3 735	885	686	461	359	345	155							
N-7	R0180	21 392	12 060	8 866	1 113	994	982	953	917								
N-6	R0190	23 387	14 519	8 626	1 129	1 176	1 075	652									
N-5	R0200	33 590	25 196	9 555	2 234	1 824	1 540										
N-4	R0210	48 415	27 710	11 557	2 489	2 166											
N-3	R0220	52 355	33 984	20 641	2 801												
N-2	R0230	59 828	32 378	18 365													
N-1	R0240	72 209	39 361														
N	R0250	88 712															

Total

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	855
R0110	144
R0120	85
R0130	134
R0140	108
R0150	293
R0160	280
R0170	155
R0180	917
R0190	652
R0200	1 540
R0210	2 166
R0220	2 801
R0230	18 365
R0240	39 361
R0250	88 712
R0260	156 569

F.7 Etat S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	52 600 130	-	-	55 361	-
Fonds propres de base	R0020	4 507 145	-	-	(68 968)	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	4 507 145	-	-	(68 968)	-
Capital de solvabilité requis	R0090	2 563 509	-	-	24 963	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	4 080 011	-	-	(68 968)	-
Minimum de capital requis	R0110	1 064 330	-	-	6 334	-

F.8 Etat S.23.01.22 - Fonds propres

Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 205 529	1 205 529		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	300 794	300 794		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-	-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	457 775	457 775			
Actions de préférence	R0090	-	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	1 903 048	1 903 048			
Passifs subordonnés	R0140	640 000	-	-	640 000	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-	-	-	-	-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	4 507 145	3 867 145	-	640 000	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	4 507 145	3 867 145	-	640 000	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	4 507 145	3 867 145	-	640 000	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	4 507 145	3 867 145	-	640 000	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	4 080 011	3 867 145	-	212 866	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 563 509				
Minimum de capital requis	R0600	1 064 330				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	176%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	383%				

C0060		
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	4 017 145
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	150 000
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 964 097
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Réserve de réconciliation	R0760	1 903 048
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	113 498
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	113 498

F.9 Etat S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis
C0010	C0020	C0030
Risque de souscription		550 002
Risque de défaut de la contrepartie		48 239
Risques de marché		2 238 680
Risques opérationnels		169 150
Autres risques		
Capacité d'absorption des impôts différés		(221 621)

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	2 784 450
Diversification	R0060	(387 550)
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire)	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 396 900
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	166 609
Capital de solvabilité requis	R0220	2 563 509
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	(1 961 635)
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	(221 621)
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

F.10 Etat S.25.02.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel

La société Abeille Vie n'est pas concernée par cet état.

F.11 Etat S.25.03.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral

La société Abeille Vie n'est pas concernée par cet état.

F.12 Etat S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

La société Abeille Vie n'est pas concernée par cet état.

F.13 Etat S28.02.01 - Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	37 190	-

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente
Réassurance santé non proportionnelle
Réassurance accidents non proportionnelle
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
Réassurance dommages non proportionnelle

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	-	1 027 140

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

[illegible]

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
-		29 608 867	
-		3 780 678	
-		18 125 412	
-		63 301	
	-		

Calcul du MCR global

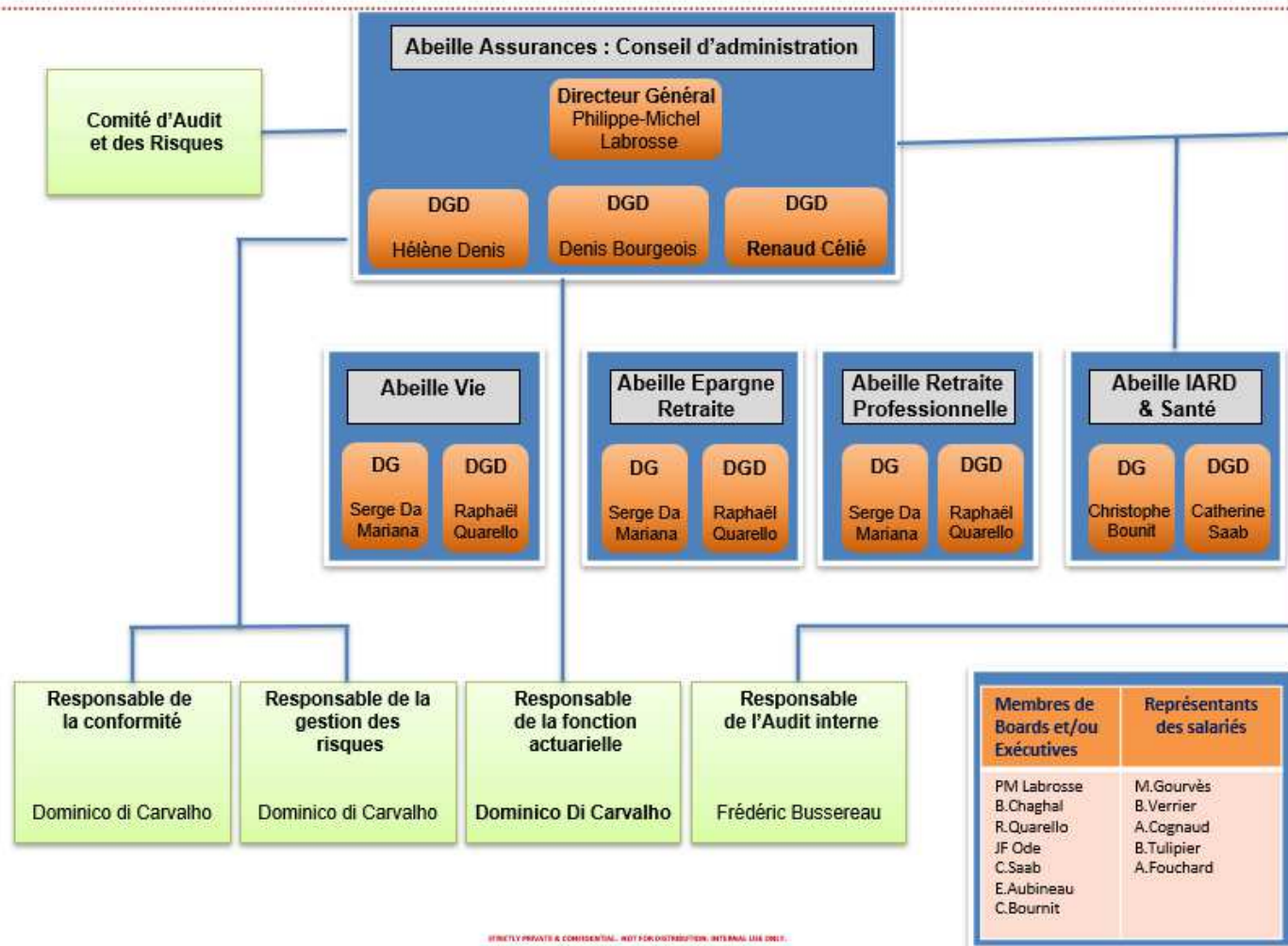
		C0130
MCR linéaire	R0300	1 064 330
Capital de solvabilité requis	R0310	2 563 509
Plafond du MCR	R0320	1 153 579
Plancher du MCR	R0330	640 877
MCR combiné	R0340	1 064 330
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	1 064 330

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	37 190	1 027 140
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	-	2 563 509
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	-	1 153 579
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	-	640 877
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	-	1 064 330
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	-	3 200
Montant notionnel du MCR	R0560	37 190	1 127 388

Annexes

Annexe 1 : Organigramme de la Direction du sous-groupe Abeille Assurances

Entités régulées (Solvabilité 2) : Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés, membres de conseils d'administration



Annexe 2 : Glossaire

Terme	Définition
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, organe de régulation des compagnies d'assurance françaises
AER	Abeille Epargne Retraite SA
AFER	Association Française d'Epargne et de Retraite. On parle aussi du contrat AFER, dont le portefeuille est partagé entre Abeille Vie et AER
ASM	Abeille Asset Management (ASM)
ALCo	Assets and Liabilities Committee = comité de gestion actif-passif
ALM	Assets and Liabilities Management = gestion actif-passif
AMSB	Administrative, Management and Supervisory Body, comprendre par Organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la compagnie.
Bottom Up Risk Assessment	Analyse des risques par les équipes de la première ligne de défense, il est constitué des risques identifiés et modélisés, complété par le processus RCSA
BGS	Besoin Global de Solvabilité
BRC	Board Risk Committee = Comité des Risques d'Abeille Assurances
CIC	Complementary Identification Code
COR	Combined Operating Ratio = ratio combiné opérationnel
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority
FRCF	Financial Reporting Control Framework = Cadre de contrôle du reporting financier. Evaluation de la qualité de l'environnement de Contrôle Interne des processus métiers et informatiques concourant à la production des états financiers IFRS, MCEV, Capital économique et normes locales
GI	General Insurance. Assurance non vie / dommage
IFRS	International Financial Reporting Standards, normes comptables internationales
IFT	Instruments financiers à terme
LCR	Liquidity coverage ratio = Ratio de couverture de liquidité
LEI	Legal Entity Identifier
Liquidité	La liquidité des actifs indique la capacité à convertir facilement et rapidement les actifs en cash.
LoB	Line of Business, branche d'activité
MCR	Minimum Capital Requirement = niveau minimal de capital économique requis sous Solvabilité II
NACE	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en valeurs mobilières
ORC	Operating Risk Committee = comité des risques opérationnels
ORCF	Operational Risk and Control Framework
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment = Evaluation interne des risques et de la solvabilité
Ratio de couverture	Fonds propres / capital de solvabilité requis
RCSA	Risk and Control Self-Assessment, analyse des risques opérationnels
Risque de réputation	Le risque de réputation correspond à l'impact que peuvent avoir certains sujets sensibles sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de l'ensemble de nos parties-prenantes internes et externes
RMF	Risk Management Framework, cadre de gestion des risques du Groupe Aviva
SCR	Solvency Capital Requirement = capital requis sous Solvabilité II
SST	Stress & Scenarios Test = analyses de sensibilité

Terme	Définition
Top Down Risk Assessment	Analyse par la Direction Générale des risques principaux et des risques émergents
UC	Supports en unités de compte
U.E.S	Unité Economique et Sociale